

Analyse des besoins sociaux

Mme l'Adjointe DUFAY, Rapporteur : Le 20 novembre 2003, le Conseil Municipal a adopté la première analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS de la Ville de Besançon.

Cette analyse pointait, outre les atouts et les zones de fragilité de notre Ville en matière sociale, au sein de son environnement géographique, les évolutions sociétales et législatives qui nous conduisaient à toujours adapter le service public, pour une meilleure prise en compte des besoins de l'usager/habitant/citoyen dans le cadre de notre projet politique.

Ainsi, en 2003, avons-nous déclaré ensemble, face aux inquiétudes nées de la dégradation de la situation sociale de certains de nos concitoyens que : **«l'accès de tous, aux droits de tous, par la mobilisation de tous»** devenait la question centrale, ce que rappelait le Conseil Economique et Social dans son rapport de juin 2003. Les premières propositions du Conseil reprenaient les droits fondamentaux contenus dans l'article premier de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 et faisant état de la responsabilité collective : «Disposer soi-même de ces droits crée une obligation de les faire respecter à l'égard de ceux qui en sont privés».

En 2004, nous avons travaillé à rendre accessibles ces droits, dans le respect des valeurs et du projet qui nous portent :

- **La démocratie** : développer du droit de parole de l'usager, du public, des populations.

- **La cohésion territoriale** : avec l'intercommunalité comme ambition pour que les droits de tous leur soient accessibles avec équité, et comme moyen pour être plus entendus et plus écoutés par les différents acteurs des politiques sociales.

- **La cohésion sociale** : avec comme outil le développement social local pour offrir à tous les Bisontins les moyens de l'intégration et de l'exercice de la citoyenneté.

Par ailleurs, face à des problématiques émergentes et spécifiques diagnostiquées soit nationalement, soit localement par nos équipes de terrain, nous avons organisé la mobilisation des citoyens et du service public :

- pour lutter contre l'isolement social des personnes fragilisées,

- pour encourager et coordonner la prise en charge des problèmes psychiques des personnes en situation de grande exclusion.

Cependant l'environnement a profondément évolué pendant cette année, environnement politique, environnement législatif et environnement social.

Enfin, au regard de ces évolutions, nous tenterons de dégager les lignes force qui nous aideront à conduire une politique efficace en 2005 et à construire l'adaptation encore à venir des services publics rendus aux Bisontins.

1. L'environnement en évolution

Pendant l'année 2004, des évolutions importantes se sont produites tant en ce qui concerne la loi et la réglementation régissant la politique sociale, que pour ce qui concerne l'environnement politique local. De même un certain nombre d'indices relatifs à la situation sociale des Bisontins ont évolué. Au vu de ces évolutions il faudra poursuivre et renforcer l'adaptation du service public.

1.1. Des politiques sociales qui évoluent fortement

En 2003 et 2004, les politiques sociales locales ont vu leur environnement législatif profondément modifié :

* LA LOI SUR LE RMI/RMA EST VOTÉE : LOI DU 18 DÉCEMBRE 2003 PORTANT DÉCENTRALISATION DU RMI (Revenu Minimum d'Insertion) ET CRÉANT UN RMA (Revenu Minimum d'Activité)

Le RMI est désormais piloté par le Département, tant pour ce qui concerne l'instruction et l'accompagnement social que pour ce qui concerne la définition des politiques d'insertion déterminées sur le territoire.

Si le RMA n'est pas encore totalement entré dans sa phase opérationnelle, la définition des contours et des opérateurs agissant dans ce cadre sera déterminante pour les bénéficiaires du RMI.

* L'ACTE II DE LA DÉCENTRALISATION EST VOTÉ : LOI DU 13 AOÛT RELATIVE AUX LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS LOCALES

Les transferts de compétences organisés dans le cadre de la loi du 13 août concernent pour une large part les politiques sociales.

En matière d'action sociale, le Département est désormais clairement identifié comme le chef de file de la politique sociale sur le territoire. Celle-ci peut désormais se construire en s'appuyant sur la contractualisation, nouveau mode d'organisation des politiques publiques de proximité.

Le Département acquiert notamment des compétences nouvelles en terme de pilotage de l'action gérontologique, de coordination des aides d'urgence ou de responsabilité des fonds d'aide aux jeunes.

De même la Région est concernée par le **volet formation**, notamment celui des personnels paramédicaux et des travailleurs sociaux.

Enfin la responsabilité **du logement** est partagée entre le département et les communes.

La loi du 13 août 2004 s'inscrit également dans une démarche de simplification administrative, puisqu'elle favorise la mise en œuvre de services communs entre EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et communes.

La contractualisation et le conventionnement : nouveau mode d'intervention publique :

Dès la fin de l'année 2003, le CCAS avait entamé des discussions avec le Département du Doubs dans le cadre de réunions organisées par l'UDCCAS (Union Départementale des CCAS) pour organiser la prise en charge du RMI sur le territoire, pour offrir au demandeur un meilleur accès à ses droits.

En avril 2004, un nouvel exécutif a été élu par le Conseil Général du Doubs. De même un nouvel exécutif a été élu à la Région de Franche-Comté.

Le nouvel exécutif départemental a, dès son installation, exprimé sa volonté de s'appuyer sur les CCAS et sur l'intercommunalité pour construire une action sociale de proximité.

C'est dans cet esprit que le projet construit autour du RMI en 2004 s'organise autour de quelques idées force :

- Le respect des identités, spécificités et compétences de chaque institution
- La clarification des rôles dans l'intérêt des habitants et bénéficiaires
- Une juste reconnaissance du travail délégué
- Une évaluation partagée du dispositif.

Au cours de la séance du 30 septembre 2004, le Conseil Général s'est prononcé sur la politique départementale d'insertion et a adopté les conventions d'objectifs 2004, pour l'instruction et l'accompagnement des publics au titre du RMI/RMA. Cette séance a été l'occasion de définir les fondements d'un nouveau partenariat institutionnel entre le Département et les Centres Communaux d'Action Sociale, membres de l'Union Départementale des CCAS pour le Doubs. Huit CCAS et CIAS sont d'ores et déjà signataires d'une convention de partenariat : Besançon, Montbéliard, Pontarlier, Audincourt, Valentigney, Grand-Charmont, Pont-de-Roide, Maîche (CIAS).

Ce travail est la base d'un nouveau mode d'organisation des politiques sociales locales construit sur le contrat d'objectif.

L'évaluation partagée du dispositif RMI qui se déroulera en 2005 est le point d'appui de la construction d'autres coopérations pour un meilleur service à l'usager / habitant / citoyen.

*** LA LOI DE COHÉSION SOCIALE PARUE LE 18 JANVIER 2005**

Le plan de cohésion sociale d'une durée de 5 ans a été présenté en juillet 2004 : il se composait de trois piliers majeurs : l'emploi, le logement et l'égalité des chances. La loi votée le 18 janvier reprend les thématiques principales de ce plan.

La mise en œuvre de la loi devrait se faire progressivement au cours de l'année 2005. Les collectivités territoriales fortement mobilisées dans le cadre de ce plan restent encore en attente de décisions opérationnelles et des moyens mis en œuvre en 2005.

Vers une intercommunalité sociale à terme :

La loi de cohésion sociale a notamment créé une compétence optionnelle complémentaire pour les EPCI, intitulée «Action sociale d'intérêt communautaire». Cet amendement simplifie considérablement la construction des politiques sociales au niveau des agglomérations et notamment la création des CIAS autour de cette logique d'intérêt communautaire.

Localement, le Président du Conseil Général, chef de file des politiques sociales, a affirmé avec force la pertinence qu'il juge être celle du niveau d'intervention de l'intercommunalité.

L'intercommunalité sociale a également fait l'objet d'études et d'expérimentations organisées par le CCAS : études, journée de rencontre organisée par l'UDCCAS, convention de coopération autour de Proxim'Social.

Enfin des compétences dont l'articulation avec le domaine de l'action sociale est forte, ont déjà été transférées : Stationnement des nomades, Insertion par l'emploi avec le PLIE. De même, la Charte sur le handicap devrait prochainement devenir intercommunale.

La question de l'intercommunalité sociale se pose avec encore plus d'acuité aujourd'hui qu'hier : les enjeux sont en effet d'importance.

Le traitement intercommunal de la «question sociale» peut être un vecteur de sentiment d'appartenance, un identifiant à l'agglomération et à sa réalité, par des actions et services lisibles pour les habitants, palpables et opératoires pour les élus, concernant des problèmes pas, peu ou mal pris en compte jusqu'à présent dans l'organisation des réponses sociales des communes membres.

En même temps, il ne doit pas conduire à une uniformisation du traitement particulier voulu et maîtrisé par les élus des différentes communes. Le niveau d'intervention intercommunal doit donc être réfléchi dans le cadre d'un projet social commun. La définition de l'intérêt communautaire est bien évidemment la question centrale qui permettra de créer ou non les synergies nécessaires à une construction opérationnelle de l'action sociale intercommunale.

*** LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005 SUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES QUI REMPLACE LA LOI DE 1975 SUR LE HANDICAP**

Elle instaure notamment la notion de droit à compensation des conséquences du handicap et le principe d'accessibilité généralisé. Elle met en œuvre également une nouvelle organisation des services publics pour un meilleur accès au droit des personnes handicapées.

La maison départementale du handicap

Le Département devient le responsable des politiques en faveur des personnes handicapées. Pour ce qui concerne la Ville de Besançon, la situation du Site pour la Vie Autonome délégué au CCAS par l'Etat devra être étudiée.

La prestation de compensation du handicap

Une nouvelle prestation qui remplace notamment l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) doit être mise en place en 2005. Cette prestation intitulée Prestation de Compensation du Handicap, versée par les départements, devrait à la fois couvrir les besoins en aide technique et les besoins en aide humaine. La mise en œuvre de cette aide devrait faire évoluer fortement l'environnement financier de services du CCAS tels que l'auxiliaire de vie.

- L'accessibilité du bâti et des transports

La mise en accessibilité du bâti et des transports est une nouvelle obligation s'imposant aux collectivités territoriales : celles-ci auront 10 ans pour se mettre en conformité.

- L'obligation d'emploi

L'obligation d'emploi de personnes handicapées (6 %) par les collectivités sera renforcée par le versement d'une contribution en cas de non-respect. Cette mesure entrera en vigueur en 2006.

La Charte Ville Handicap Association signée en 2003 a permis à la Ville de Besançon, par l'affirmation des droits des personnes handicapées et par leur traduction dans la vie quotidienne de devancer certaines dispositions de cette loi notamment en terme d'amélioration de l'accessibilité et de l'accès aux déplacements.

Un projet de charte sera prochainement proposé au Conseil Communautaire de la CAGB.

Par ailleurs, le site pour la vie autonome, à compétence départementale est actuellement délégué au CCAS de Besançon.

1.2. La mise en synergie des dispositifs sur le territoire : une responsabilité pour la Ville ?

L'évolution de l'organisation administrative portée par les textes législatifs cités plus haut, pose la question de la cohérence et de la synergie à mettre en œuvre au niveau du territoire.

En effet, les collectivités territoriales, responsables ou chefs de file de politiques publiques, ont désormais la capacité et la compétence pour déterminer des priorités d'action et des objectifs opérationnels propres, dans le respect des lois de décentralisation.

La commune, échelon de proximité et ancrage territorial des politiques publiques n'a-t-elle pas une responsabilité auprès de la population dans l'harmonisation et la cohésion du territoire ?

On pourrait ainsi définir le rôle de la commune en deux axes forts :

*** UN RÔLE DE PIVOT ANCRÉ DANS LA PROXIMITÉ DU TERRITOIRE**

Cette responsabilité se décline notamment par la recherche de la meilleure orchestration des politiques mise en œuvre par les autres échelons de l'administration et de la mise en cohérence des financements publics, adaptée au territoire et à ses spécificités.

Le rôle de la commune n'est-il pas alors, au regard des besoins et des spécificités de la population locale, de veiller, par la coordination des politiques conduites sur le territoire et par la voie de la subsidiarité, de ne pas laisser des habitants sur le bord du chemin.

Cette question est particulièrement prégnante dans le cadre d'une enveloppe financière limitée. En effet, le désengagement de certains partenaires institutionnels dans le financement de dispositifs met en cause l'accès aux droits de certaines populations.

Au niveau local, on peut citer notamment le désengagement récent de la MSA du financement du SVA et le conflit avec la CRAM sur le financement de l'aide à domicile.

L'EXEMPLE DE L'AIDE À DOMICILE

En complément de la participation des personnes aidées, calculée en fonction des revenus de ces dernières, le financement de l'aide à domicile est issu de deux dispositifs principaux : l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) : financée par les conseils généraux, réservée aux personnes les plus dépendantes et les fonds d'action sociale des caisses de retraite : prestations facultatives financées par les différentes caisses de retraite, qui s'adressent aux personnes âgées les moins dépendantes.

Jusqu'en 2001, la CRAM était le principal financeur de l'aide à domicile et la plupart des caisses de retraite alignaient leur barème d'indemnisation de cette prestation sur celui que la CNAVTS (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés) votait annuellement pour ses caisses régionales.

L'arrivée de l'APA, le 1^{er} janvier 2002, a conduit au transfert des financements d'aide à domicile d'environ 40 % des personnes âgées des caisses de retraite vers les conseils généraux.

Par ailleurs, l'application de la loi du 2 janvier 2002 et la signature, en décembre 2002, de la convention collective de branche de l'aide à domicile (CCU) qui prévoit une revalorisation d'environ 25 % sur 3 ans des salaires des aides à domicile salariées du privé associatif, ont profondément modifié l'environnement financier du secteur. Les associations d'aide à domicile sont ainsi dans l'impossibilité de faire concorder leur coût de revient horaire avec celui, d'application conventionnelle, édicté par la CNAVTS.

Par délibération du 17 septembre 2003, le Conseil d'Administration du CCAS décide, solidairement avec les associations concernées, (dont l'AMAD, opérateur majoritaire sur le territoire de la Ville de Besançon) de facturer à l'usager la différence entre le montant de la tarification APA autorisée par le Conseil Général (correspondant au prix de revient des associations) et le tarif fixé par la CNAVTS, soit un différentiel de 1,09 €/heure.

La CRAM assigne alors en référé les 5 structures ayant appliqué cette mesure. Débouté par les tribunaux de Grande Instance de Besançon, puis de Montbéliard dont dépend l'une des associations concernées, le Conseil d'Administration de la CRAM de Bourgogne Franche-Comté prend alors, le 20 avril 2004, la décision (notifiée le 11 juin 2004 au CCAS), de résilier à titre conservatoire, la convention d'aide ménagère à domicile le liant aux structures concernées. Cette mesure, si aucune solution au conflit n'intervenait d'ici là, devait prendre effet au 15 septembre 2004.

Il est à noter que les conséquences d'un déconventionnement toucherait au premier chef les personnes âgées de 60 ans et plus qui ne bénéficient pas de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, puisqu'elles se trouveraient brusquement dans la situation d'avoir à supporter seuls le coût de leur prestation en aide à domicile.

Le Conseil Général a alors décidé de prendre en charge le différentiel pour la fin d'année 2004. Le CCAS et les autres opérateurs concernés ont alors supprimé leur facturation complémentaire aux usagers afin de leur permettre de continuer à bénéficier d'un service conventionné ouvrant droit à une tarification sociale.

Au-delà de ce conflit, c'est bien la prise en charge financière des dispositifs d'aide à la personne, à leur juste prix de revient, qui est en cause.

* UN ROLE D'ALERTE ET D'ANTICIPATION SUR LES PROBLÉMATIQUES ÉMERGENTES

Par sa proximité avec les habitants et aussi grâce à une prise en compte transversale des besoins de la population (écoles, logement, politique de la ville, police, services à la population, services techniques, etc.), la ville est au cœur de la connaissance de la vie quotidienne de ses habitants.

Le développement des politiques contractuelles met la ville au centre d'un réseau de partenaires qui gèrent des politiques organisées par public, très verticales (politiques de l'emploi, politique sociale, politique de la ville, etc.).

L'ancrage territorial donne à la ville cette dimension horizontale qui lui permet d'alerter et d'anticiper sur les problèmes émergents de la population.

La construction d'un outil de veille, d'alerte et d'observation sociale partagé par les partenaires des politiques sociales, sur le territoire est un objectif qui peut s'inscrire dans la mission d'analyse des besoins sociaux reconnue aux villes, par leur CCAS.

Cette deuxième analyse des besoins a ainsi voulu étendre son observation à d'autres éléments de l'environnement social bisontin : la tranquillité, le logement, les populations qui apparaissent particulièrement fragiles et celles qui n'ont pas accès aux droits.

Le travail de partage est en cours en interne avec les autres services de la Ville, en externe avec certains partenaires et notamment avec le Département, dans le cadre de la contractualisation autour du RMI.

2. Besançon : Quel environnement social des politiques de solidarité ?

2.1. Les données générales

Les dernières données générales de population proviennent du recensement général de population de 1999. Si les données générales peuvent encore être utilisées (répartition hommes/femmes, nombre d'habitants des différents niveaux administratifs, composition des ménages, etc.) d'autres éléments liés à la conjoncture économique par exemple, ne sont plus d'actualité (population active, au chômage, formation, etc.).

Il a donc fallu trouver d'autres indices et indicateurs, notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Etat et d'organismes publics divers. Malheureusement le territoire communal n'est pas toujours pris en compte dans les indices disponibles et encore moins le territoire infra-communal ou quartier. Cette recherche a donc été enrichie d'éléments relatifs aux usagers de la Ville et du CCAS afin de disposer de chiffres actualisés.

La parole et l'analyse des professionnels de terrain, notamment ceux dont une des missions est l'observation sociale ont également été prises en compte.

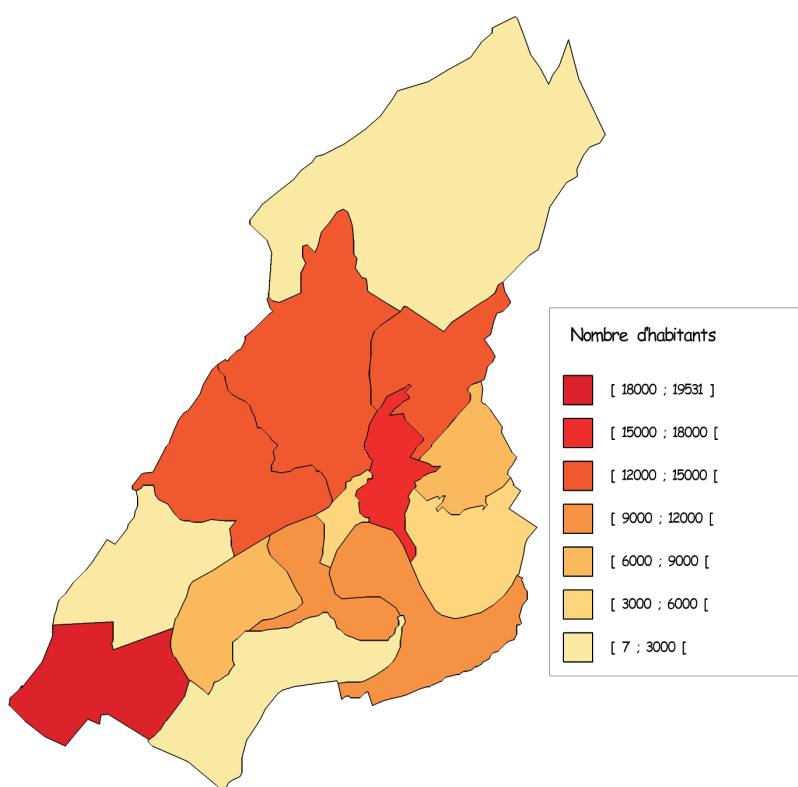
2.1.1. La population bisontine

117 691 habitants (population hors double compte)

* **69,1 %** des habitants de la CAGB

* **23,6 %** des habitants du Doubs (499 162 habitants)

* **10,6 %** des habitants de Franche-Comté (1 117 560 habitants)

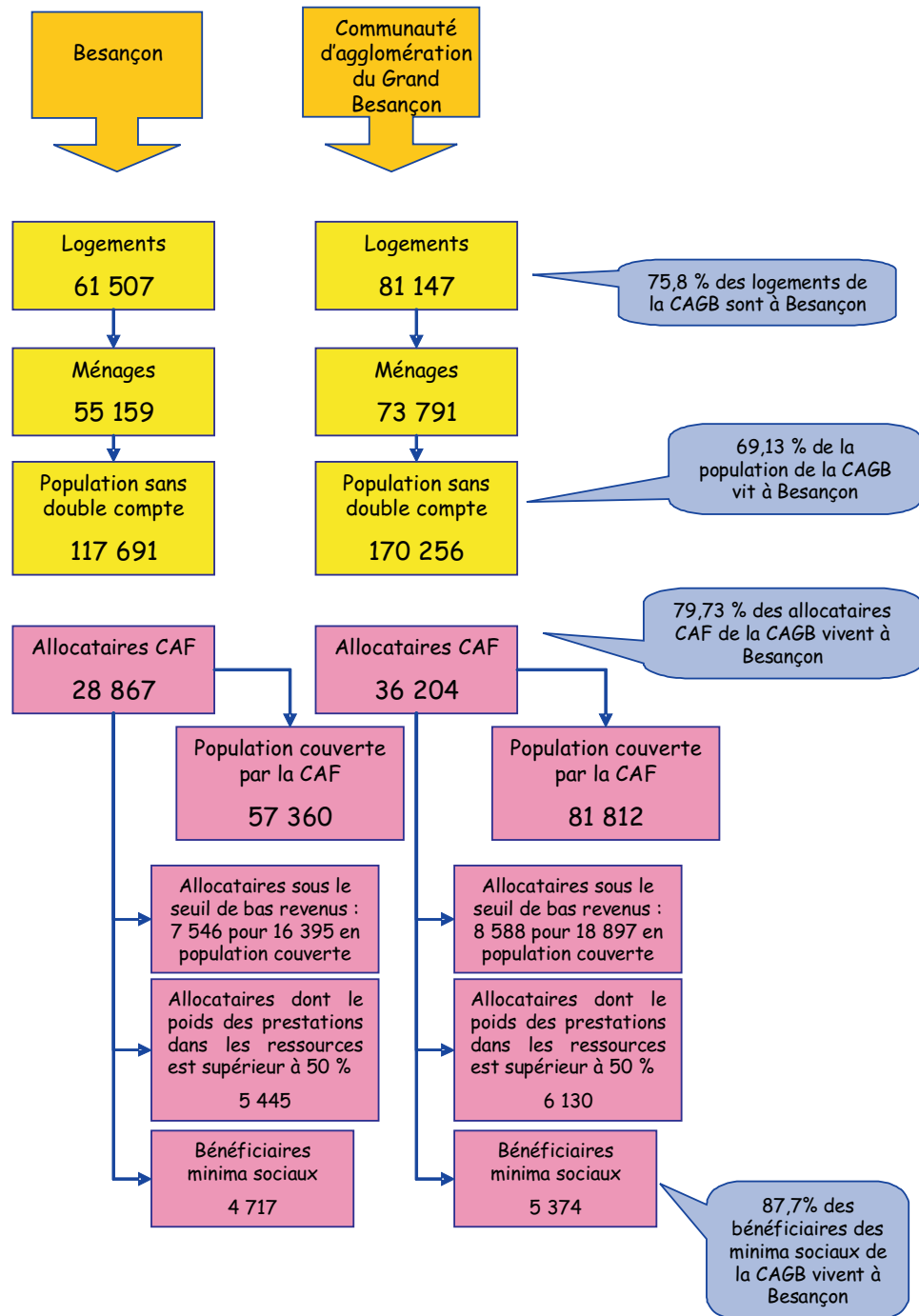


Quartier	Population	%
Centre-Ville	10 796	9,17 %
Velotte	2 201	1,87 %
Butte-Grette	9 399	7,99 %
Battant	4 188	3,56 %
Chaprais-Cras	15 439	13,12 %
Bregille	3 093	2,63 %
St-Ferjeux-Rosemont	6 176	5,25 %
Montrapon-Montboucons	13 369	11,36 %
St-Claude-Torcolds	13 975	11,87 %
Palente-Orchamps	12 110	10,29 %
Vaite-Clairs-Soleils	6 065	5,15 %
Planoise	19 531	16,60 %
Tilleroyes	1 342	1,14 %
Chailluz	7	0,01 %
Total	117 691	100,00 %

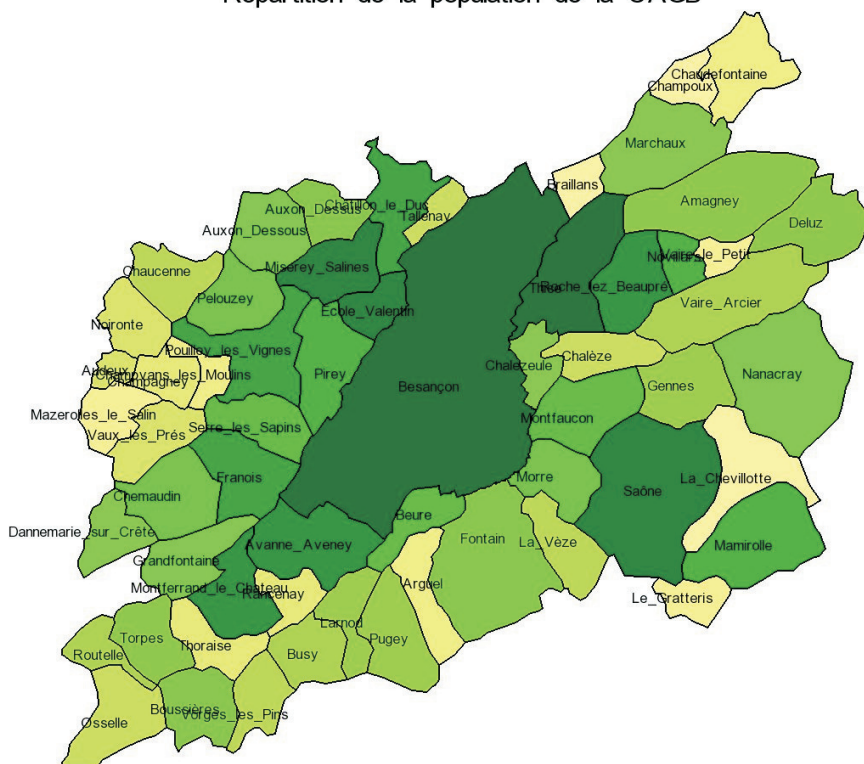
Le quartier le plus peuplé de Besançon est Planoise (16,6 % de la population de Besançon), suivi des Chaprais (13,1 %).

La forte disproportion en nombre d'habitants dans chacun des quartiers (de 1 342 habitants pour les Tilleroyes à 19 531 pour Planoise : soit 14 fois plus) nous a conduit à ramener les données recueillies à la part qu'elles représentent sur le quartier concerné.

2.1.2. Besançon et sa communauté d'agglomération



Répartition de la population de la CAGB



⇒ la CAGB a une population très inégalement répartie 59 communes de 11 à 117 691 habitants.

⇒ Elle accueille 33,5 % de la population du Département

⇒ Elle a enregistré une croissance forte entre 1990 et 1999 (+ 6 %).

⇒ La croissance se situe sur la Ville et sur les communes de l'Ouest de la ville.

2.2. Des problématiques sociales identifiées

2.2.1. L'isolement social, un enjeu de la cohésion sociale

Il est complexe de construire un indicateur fiable de l'isolement social, problématique que les équipes de terrain expriment de plus en plus.

Les indices démographiques à notre disposition montrent une spécificité des grandes villes quant aux ménages composés d'une seule personne. Cependant, ménage d'une personne ne veut pas dire isolement social, il suffit pour cela d'observer les ménages étudiants souvent composés d'une personne et vivant dans un réseau relationnel important.

* LA STRUCTURE DES MÉNAGES : 44,75 % DES MÉNAGES SONT COMPOSÉS D'UNE PERSONNE

- ✓ Taux du Doubs : 30,73 %
- ✓ Taux national : 31,0 %
- ✓ Taux de villes comparables : Dijon 45,1%, Angers 46,5 % .

Cependant, outre les équipes de terrain qui rencontrent de plus en plus de personnes totalement isolées, des éléments objectifs nous montrent une évolution du phénomène. De même les éléments issus du rôle de la taxe d'habitation montrent un accroissement du nombre de foyers fiscaux sans personne à charge.

La problématique isolement n'est pas toujours clairement identifiée au niveau de l'accueil de la demande à Proxim'Social. Toutefois, lors de l'analyse approfondie de la situation, il s'avère que l'isolement renforce les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes, en particulier sur les problèmes de santé, psychologiques et pour les personnes âgées.

Ex. : la situation de M. X, veuf, vivant seul, atteint d'une maladie neuro-dégénérative. Au début de sa prise en charge, il vivait dans un isolement total et refusait de sortir de chez lui. Grâce à un accompagnement coordonné des services de proximité, il fréquente aujourd'hui l'accueil de jour de l'Escapade, un restaurant en logements-foyer et utilise les services de compagnie et accompagnement. Cette situation pose la question du signalement de ces publics isolés et des moyens réservés à un accompagnement social lourd et permanent.

* LA TAXE D'HABITATION POUR LES RESIDENCES PRINCIPALES : FOYERS FISCAUX IMPOSES ET NON IMPOSES

L'étude des renseignements extraits des rôles généraux de la taxe d'habitation font apparaître une augmentation du nombre de foyers fiscaux (sur résidence principale) sans personne à charge (il s'agit des couples et isolés sans enfant).

Répartition articles du rôle imposés	Total	0 personne à charge	1 personne à charge	2 personnes à charge	3 personnes à charge	4 personnes à charge	5 personnes à charge
1999	49 956	34 899	6 779	5 190	2 150	608	330
2000	50 066	35 386	6 652	5 053	2 071	602	302
2001	50 457	35 991	6 652	4 942	1 971	613	288
2002	50 992	36 740	6 652	4 742	2 004	579	275
2003	51 227	37 240	6 501	4 691	1 933	594	268

- Les foyers fiscaux avec 0 personne à charge augmentent plus vite que les foyers avec personne à charge.

- 5 988 foyers fiscaux (sur résidence principale) n'étaient pas imposés en 2003 ; 89 % de ces foyers non imposés comportent 0 personne à charge.

- Enfin, 14,5 % des foyers fiscaux comportant 0 personne à charge ne sont pas imposés, contre 11 % pour la totalité des foyers.

Les couples et personnes seules sans enfant ne sont pas nécessairement isolés. Cependant on peut noter que les foyers fiscaux sans personne à charge sont plus souvent non imposés : l'isolement semble ainsi lié aux phénomènes de pauvreté et de précarité.

*** ALLOCATAIRES DE LA CAF ISOLÉS**

Il s'agit d'un indicateur pertinent, puisqu'il s'agit bien là de personnes vivant seules ne prenant pas en compte les couples sans enfant.

Composition familiale des allocataires 2003	Besançon	Répartition	CAGB	Répartition
Population totale	117 691	100,00 %	170 657	100,00 %
Population couverte CAF	57 360	48,74 %	81 812	47,94 %
Allocataires CAF	28 867	24,53 %	36 204	21,21 %
dont isolés	16 930	14,39 %	18 354	10,75 %
dont isolés hommes	7 449	6,33 %	8 097	4,74 %
dont isolés femmes	9 481	8,06 %	10 257	6,01 %
dont familles monoparentales	3 701	3,14 %	4 564	2,67 %
dont couples avec enfants	6 411	5,45 %	11 298	6,62 %
dont couples sans enfant	1 785	1,52 %	1 988	1,16 %

- On peut remarquer que la population allocataire de la CAF isolée est plus importante sur le territoire de la Ville que sur le territoire de la CAGB. L'isolement est un phénomène urbain comme nous l'avons vu plus haut.

- Il y a une tendance à s'accroître localement puisque, entre 2001 et 2003, on a vu une augmentation de 5,71 % des allocataires de la CAF isolés alors que dans le même temps, le nombre d'allocataires ne progressait que de 1,56 %.

- On peut également noter le taux plus important de familles mono-parentales.

2.2.2. La pauvreté : Quels indicateurs ?

Plusieurs indices permettent d'appréhender la pauvreté et la précarité d'une population.

Le taux de non-imposition est un indice de la pauvreté des ménages. Cependant, la structure de l'imposition est également importante.

L'IMPOSITION SUR LE REVENU

A BESANÇON, 47,65 % DES FOYERS FISCAUX SONT NON IMPOSÉS :

- Taux Zone d'emploi de Besançon : 45,64 %
- Taux département du Doubs : 45,78 %
- Taux région Franche-Comté : 47,69 %
- Taux national : 47,03 %.

- On peut remarquer que le taux bisontin est équivalent à celui de la région, mais très nettement supérieur à celui de son environnement immédiat : zone d'emploi et département.

* LA STRUCTURE DE L'IMPOSITION

Tranche de revenus	Nombre foyers fiscaux	Répartition	Revenu imposable	Revenu imposable moyen
Total	63 522	100,00 %	902 480 715	14 207
- de 9 000 €	26 967	42,45 %	125 675 642	4 660
de 9 001 à 12 000 €	10 258	16,15 %	106 576 626	10 390
de 12 001 à 19 000 €	12 941	20,37 %	194 645 578	15 041
de 19 001 à 31 000 €	8 417	13,25 %	199 384 718	23 688
de 31 001 à 78 000 €	4 368	6,88 %	188 620 275	43 182
+ de 78 000 €	571	0,90 %	87 577 876	153 376

Source : Ministère des Finances 2001

- 42 % de foyers fiscaux bisontins ont un revenu imposable inférieur à 9 000 €.
- Le revenu imposable moyen de cette tranche de population est de 4 660 €.
- Le revenu imposable moyen le plus faible et le plus élevé ont un rapport de 1 à 33.

LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

* LE SEUIL DE BAS REVENUS

Il s'élevait à 698,22 € et à 718,97 € en 2003.

Bas revenus		2002	2003	Evolution	
				En nombre	en %
Besançon	Nombre allocataires	7 288	7 546	258	3,5 %
	Population couverte	15 971	16 395	424	2,7 %
CAGB	Nombre allocataires	8 233	8 588	355	4,3 %
	Population couverte	18 152	18 897	745	4,1 %

- 13,9 % de la population de la Ville de Besançon vit au-dessous du seuil de bas revenus pour 11,1 % de la population de la CAGB.

- entre 2002 et 2003 le nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus a augmenté de 3,5 %.

- entre 2002 et 2003, le nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus de la CAGB augmente plus vite que celui de la ville.

LES MINIMA SOCIAUX

Selon la CNAF, **3,3 millions** de personnes étaient titulaires au 31/12/2003 d'un minima social en France. Les minima sociaux sont composés des allocations suivantes : Revenu Minimum d'Insertion (RMI), Allocation de Parent Isolé (API), Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation Spéciale de Solidarité (ASS), Minimum vieillesse.

La population couverte (avec conjoints et enfants) par les minima sociaux s'élève quant à elle à plus de 6 millions de personnes.

Pour ce qui concerne le RMI, c'est **1,18 millions** de personnes qui bénéficiaient de cette allocation au 30 septembre 2004, soit une augmentation de **8,4 % en un an**.

Cette progression spectaculaire est liée à la dégradation du marché du travail et à la réforme de l'ASS, durcissant les conditions d'indemnisation.

Dans ce document nous étudierons les minima sociaux RMI, AAH et API

Minima sociaux sur la Ville de Besançon		2001	2002	2003
Total	Allocataire	4 456	4 577	4 741
	Population couverte	6 838		9 016
dont RMI	Allocataire	2 602	2 521	2 672
	Population couverte	5 056	5 222	5 349
dont API	Allocataire	464	523	511
	Population couverte			1 394
dont AAH	Allocataire	1 390	1 533	1 558
	Population couverte	1 782	ND	2 273

Données nationales relatives à l'aggravation de la pauvreté en 2004 :

La pauvreté touche d'abord les femmes, les jeunes et les étrangers (Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale).

* API (Allocation de Parent Isolé) : + 8,8 % entre juin 2002 et juin 2004.

* Surendettement en hausse de 22 % entre 2003 et 2004 (base 4 premiers mois de l'année).

* Inflation des expulsions locatives : + 122,9 % en 5 ans ; + 29 % entre 2002 et 2003.

Le RMI

Si toutes ces allocations sont soumises à un plafond de ressources, le RMI est l'indicateur le plus pertinent puisqu'il n'est pas réservé à une catégorie de population spécifique.

RMI		2001	2002	2003	Evolution	
					En nombre	en %
Besançon	Allocataires	2 602	2 521	2 672	151	6,0 %
	Population couverte	5 056	5 222	5 349	127	2,4 %
CAGB	Allocataires	ND	2 708	2 951	243	9,0 %
	Population couverte	ND	5 549	5 930	381	6,9 %

Source : CAF de Besançon

- Le nombre de personnes couvertes par le RMI représente 4,5 % de la population bisontine en 2003 pour 3,4 % sur la CAGB.

- Après une baisse en 2002, liée à la reprise économique, le nombre d'allocataires a augmenté de 6 % en 2003 sur Besançon.

- Le nombre d'allocataires augmente plus vite sur le territoire de la CAGB que sur celui de la ville.

- Le nombre d'allocataires augmente plus que la population couverte : c'est le signe que de nombreux allocataires nouveaux sont isolés.

L'année 2004 montre une aggravation de la situation de pauvreté. Les données globales sur la ville ne sont pas encore disponibles pour l'année 2004. Cependant les services du CCAS qui sont instructeurs d'environ 1/3 des demandes de RMI ont constaté une nette augmentation en 2004 (+ de 9 % entre 2003 et 2004). Le Président du Conseil Général fait état, quant à lui d'une augmentation d'environ 13 % des demandes en 2004 pour la totalité du département.

Localement, les réseaux caritatifs ont eux aussi dénoncé l'aggravation des situations de pauvreté.

La banque alimentaire, en alimentant 40 associations, aide quotidiennement 5 000 personnes. L'année 2004 a vu apparaître un nombre croissant de demandes émanant du milieu rural.

Les restos du cœur notaient que 1 600 personnes sur Besançon étaient inscrites en début de campagne 2004 (décembre) soit 9 % d'augmentation.

Le secours catholique a aidé 1 500 personnes en 2003. Il note que 90 % d'entre elles avaient un revenu inférieur au seuil de pauvreté (552 €).

Les demandes d'aide financière : bilan CLC 2003 et 2004

* BILAN DES CLC EN 2003 : AIDES ATTRIBUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BESANÇON

CLC	Total	ASE Secours	FDAJ Secours	CCAS Secours	CPAM Secours	CAF Secours	MSA	EDF	Fond isolé
CLC1	236 249	65 024	61 304	45 957	9 798	34 925	1 929	17 312	0
CLC2	348 549	163 378	36 487	58 125	13 962	61 174	710	14 412	300
CLC3	121 446	51 632	20 708	19 659	2 291	14 498	0	12 408	250
CLC4	114 194	42 811	20 690	18 119	7 762	10 870	603	13 188	150
Total Besançon	820 438	322 846	139 189	141 861	33 813	121 467	3 242	57 320	700
Répartition aides par financeur (ville)	100 %	39 %	17 %	17 %	4 %	15 %	0 %	7 %	0 %
Toutes CLC	1 992 116	888 228	243 678	286 159	69 068	260 282	17 207	185 710	41 785
Répartition aides par financeur (Dpt)	100 %	45 %	12 %	14 %	3 %	13 %	1 %	9 %	2 %

Source : Département du Doubs

- Sur 820 000 €, 39,35 % sont attribués dans le cadre de l'enfance secourue.

- Le montant du FDAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) sur la Ville de Besançon est plus important que sur le reste du département : la problématique de la précarité des jeunes se retrouve également dans d'autres indicateurs.

- 4 373 personnes différentes ont bénéficié d'une aide d'urgence en CLC en 2003 soit 3,7 % de la population bisontine.

- Le montant moyen de l'aide sur Besançon était de 187 € en 2003.

* BILAN PROVISOIRE DES CLC EN 2004 SUR 11 MOIS.

CLC	Total	ASE Secours	FDAJ Secours	CCAS Secours	CPAM Secours	CAF Secours	MSA	EDF	FI
CLC1	210 674	55 210	52 174	48 689	8 512	24 966	1 150	19 974	0
CLC2	313 268	135 824	35 324	58 258	15 485	54 017	1 100	13 260	0
CLC3	95 429	37 673	14 773	16 221	2 804	13 898	400	9 660	0
CLC4	141 302	55 330	24 219	24 029	7 832	13 931	0	15 963	0
Total Besançon	760 823	284 037	126 490	147 346	34 632	106 812	2 650	58 857	0
Toutes CLC	1 860 723	772 184	229 607	301 772	72 212	242 184	11 814	192 557	38 393

Source : Département du Doubs

2.2.3. La précarité ou les risques de ruptures

Au-delà de la pauvreté existante, la problématique de la précarité se pose. En effet, de nombreux éléments tendent à montrer que la rupture du lien social est en relation étroite avec le sentiment d'insécurité sociale des personnes. Les «Paroles d'usagers» exprimées suite à la réalisation d'une enquête participative en Franche-Comté par la MIRE (Mission d'Information Régionale sur l'Exclusion), à laquelle le CCAS a été fortement associé sur Besançon, mettent en évidence l'accélération des ruptures de parcours de vie : ruptures familiales, ruptures professionnelles, ruptures sociales enfin.

Les ruptures familiales avec l'émergence des phénomènes de monoparentalité est un élément fort de ce sentiment d'insécurité.

Les ruptures professionnelles sont également à examiner avec attention : le chômage bien sûr, mais aussi l'insécurité liée à la pauvreté de personnes ayant un travail. La problématique des travailleurs pauvres, soit parce qu'ils ont des revenus incertains, soit parce qu'ils ont des revenus réguliers inférieurs à la satisfaction des besoins primaires que sont le logement ou la nourriture est un élément pointé tant nationalement que localement.

LA MONOPARENTALITÉ

* LES ALLOCATAIRES MONOPARENTS DE LA CAF

Allocataires monoparents	2002		2003	
	Besançon	CAGB	Besançon	CAGB
Total	3 659	4 436	3 701	4 564
Dont femmes	3 451	4 143	3 500	4 273
Dont revenu < seuil de bas revenus	1 845	2 095	1 908	2 196

Source CAF de Besançon

- En 2003, les monoparents représentent 12,8 % des allocataires de la CAF, ils sont 25,3 % des allocataires en dessous du seuil de bas revenus.

* LES ENFANTS VIVANT EN FAMILLES MONO PARENTALES

Tranche d'âge des enfants	Nombre enfants
Moins de 6 ans	1 652
De 6 à 11 ans	1 888
De 12 à 16 ans	1 721
De 17 à 18 ans	700

Source : CAF de Besançon

- En 2003, il y avait 5 961 enfants vivant dans des familles monoparentales allocataires de la CAF

LES DEMANDEURS D'EMPLOI

* DEMANDEURS D'EMPLOI SUR LA VILLE DE BESANÇON EN 2004

	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
TOTAL	7 243	7 176	7 018	7 161	7 318	7 510	7 637	7 583	7 514
Evol. 1 mois		- 0,90 %	- 2,30 %	2,00 %	2,20 %	2,60 %	1,70 %	- 0,70 %	- 0,90 %
Evol. 12 mois	5,8	5,90 %	4,40 %	3,00 %	2,80 %	1,80 %	0,60 %	- 0,80 %	

Source : chiffres actualisés par le service économie emploi de la Ville de Besançon (Nota : les chiffres du premier trimestre 2004 ne sont pas disponibles)

- Le nombre de demandeurs d'emploi sur Besançon est en forte augmentation au premier semestre 2004.

* DEMANDEURS D'EMPLOI SUR LA VILLE DE BESANÇON EN 2004 : RÉPARTITION PAR SEXE

Catégorie		AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
TOTAL		7 243	7 176	7 018	7 161	7 318	7 510	7 637	7 583	7 514
Dont	Hommes	3 914	3 865	3 735	3 783	3 868	3 956	4 062	4 056	4 042
	Femmes	3 329	3 311	3 283	3 378	3 450	3 554	3 575	3 527	3 472
Dont	Indemnisés	4 211	4 150	4 017	4 345	4 383	4 332	4 539	4 332	4 640
	Non indemnisés	3 032	3 026	3 001	2 816	2 935	3 178	3 098	3 251	2 874

Source : chiffres actualisés par le service économie emploi de la Ville de Besançon (Nota : les chiffres du premier trimestre 2004 ne sont pas disponibles)

- 38,25 % des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés.

- en octobre 2004, le nombre de demandeurs d'emploi représentait 14,4 % de la population active (RP99) pour 15,4 % des hommes actifs et 13,4 % des femmes actives.

* DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIE 1 SUR LE BASSIN D'EMPLOI DE BESANÇON

Territoire		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octob.
France	Nbre	2 547 926	2 501 202	2 415 288	2 342 085	2 306 914	2 281 800	2 339 549	2 476 712	2 498 957	2 518 903
	Evol. 1mois	+ 1,3 %	- 1,83 %	- 3,43 %	- 3,03 %	- 1,50 %	- 1,09 %	2,53 %	5,86 %	0,90 %	0,80 %
	Evol. 12 mois	+ 4,2 %	+ 3,2 %	+ 2,2 %	+ 2,2 %	+ 2,8 %	+ 2,1 %	2 %	+ 5,9 %	+ 0,5 %	+ 0,3 %
Franche-Comté	Nbre	41 569	40 480	39 224	38 367	37 260	37 269	38 952	42 164	40 033	39 735
	Evol. 1 mois	+ 1,6 %	- 2,62 %	- 3,10 %	- 2,18 %	- 2,89 %	0,02 %	4,52 %	8,25 %	- 5,05 %	- 0,74 %
	Evol. 12 mois	+ 10,6 %	+ 8,7 %	+ 9,8 %	+ 10,6 %	+ 10,4 %	+ 8,9 %	+ 8,4 %	+ 8,3 %	+ 1,2 %	- 0,7 %
Doubs	Nbre	19 785	19 299	18 636	18 276	17 697	17 703	18 440	19 863	18 898	18 686
	Evol. 1mois	+ 1,2 %	- 2,46 %	- 3,44 %	- 1,93 %	- 3,17 %	0,03 %	4,16 %	7,72 %	- 4,86 %	- 1,12 %
	Evol. 12 mois	14 %	+ 11,4 %	+ 11,5 %	+ 12,8 %	12 %	9 %	+ 7,9 %	5 %	- 0,8 %	- 2,9 %
Bassin d'emploi de Besançon	Nbre	9 363	9 108	8 792	8 609	8 411	8 370	8 884	9 416	9 309	9 181
	Evol. 1mois	+ 7,3 %	- 2,72 %	- 3,47 %	- 2,08 %	- 2,30 %	- 0,49 %	6,14 %	5,99 %	- 1,14 %	- 1,38 %
	Evol. 12 mois	+ 2,1 %	+ 6,1 %	+ 7,2 %	+ 6,5 %	6 %	+ 2,2 %	+ 3,9 %	+ 1,7 %	+ 1,1 %	+ 0,5 %

Source : DRTEFP (les données de novembre et décembre ne sont pas encore disponibles)

- L'augmentation sur un an des demandeurs d'emploi a été très importante au premier semestre 2004 sur le bassin d'emploi de Besançon (+ 7,2 % en mars notamment). Elle est supérieure au taux national.

- Elle reste cependant très inférieure à l'augmentation sur le territoire du Département.

Proxim'Social a noté à plusieurs reprises des situations de rupture de droits liées à la complexité des dispositifs et à une fracture numérique émergente : les nouveaux modes de communication avec les institutions (Internet, plate-forme téléphonique, borne informatique) rendent l'accès à celles-ci de plus en plus difficile pour un nombre croissant de concitoyens.

Le service est sollicité suite à des radiations (ASSEDIC, ANPE) et plus largement en soutien à des démarches administratives de rétablissement du droit après rupture.

L'accès aux n° CAF, ASSEDIC, CPAM sont impossibles depuis des postes téléphoniques en ligne restreinte et souvent onéreux, pour des appelants bénéficiaires de minima sociaux.

2.2.4. Le logement, condition d'intégration à la cité

En 1999, la CAGB comprenait 73 791 résidences principales, pour 55 159 à Besançon. Ces résidences principales représentent 89,6 % du parc de logements bisontin.

Sur la CAGB ces résidences principales sont occupées à 42 % par des propriétaires.

A Besançon seulement 31 % des ménages sont propriétaires de leur logement.

Au niveau national 55 % des ménages sont propriétaires de leur logement.

Source : INSEE, RGP99

QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LE LOGEMENT SOCIAL À BESANÇON

Sur les résidences principales de la CAGB, le parc social est de 15 300 logements soit 21 % des résidences principales, le taux national n'étant que de 19 %.

Ces logements sociaux sont concentrés sur la Ville de Besançon (95 % du parc de logements sociaux de la CAGB) qui possédait 14 598 logements sociaux en 1999 : 26,5 %.

*** PANORAMA DES ORGANISMES LOGEURS SUR BESANÇON AU 1^{er} JANVIER 2004**

Source : Union Sociale pour l'habitat Franche-Comté-2004

Organisme Bailleur	Nombre logements	Répartition
SAFC	5 296	33,63 %
Habitat 25	3 378	21,45 %
OPM HLM Besançon	5 455	34,63 %
SAIEMB	1 581	10,04 %
SA Logissim Habitat	40	0,25 %
Total	15 750	100,00 %
Nombre logements occupés	14 984	95,14 %

- Le premier organisme bailleur à Besançon est l'OPM HLM de Besançon : 5 455 logements

*** LA TYPOLOGIE DES LOGEMENTS SUR BESANÇON AU 1^{er} JANVIER 2004**

Type de logements	Nombre de logements	Répartition
T1	1 220	7,75 %
T2	2 602	16,52 %
T3	5 271	33,47 %
T4	5 100	32,38 %
T5	1 416	8,99 %
T6	139	0,88 %
T7	1	0,01 %

- Les T3 et T4 représentent la part la plus importante du parc (65 % du parc).

* LA COMPOSITION FAMILIALE DES OCCUPANTS SUR BESANÇON AU 1^{er} JANVIER 2004

Composition familiale	Nombre de logements	Répartition
Personne seule	6 088	40,63 %
Famille monoparentale avec 1 ou 2 enfants	1 693	11,30 %
Famille monoparentale avec 3 enfants et +	1 209	8,07 %
Couple sans enfant	2 141	14,29 %
Couple avec 1 ou 2 enfants	1 356	9,05 %
Couple avec 3 enfants et plus	1 852	12,36 %
Autres	230	1,53 %
Non renseigné	415	2,77 %

- Les personnes seules représentent 40,63 % des occupants du parc de logements sociaux, alors que les petits logements ne représentent que 24 % du parc.

- Les familles monoparentales représentent 19,3 % des occupants.

* LES ÂGES DES OCCUPANTS DU PARC SOCIAL SUR BESANÇON AU 1^{er} JANVIER 2004

Age du titulaire du bail	Nombre de logements	Répartition
Inférieur ou égal à 25 ans	1 661	11,09 %
De 26 à 35 ans	3 237	21,60 %
De 36 à 50 ans	4 550	30,37 %
De 51 à 60 ans	2 301	15,36 %
Supérieur à 60 ans	3 235	21,59 %
dont supérieur à 80 ans	637	5,84 %

Les données relatives aux ressources des locataires n'ont pas été analysées globalement sur la ville.

Les données de l'OPM HLM (bilan 2002) montrent que 75 % des locataires ont un niveau de ressources inférieur au plafond PLA.

L'Office estime à 25 % le nombre de locataires dont la situation sociale est précaire : CDD, Chômage, RMI, autres minima sociaux.

* QUELQUES ÉLÉMENTS RELATIFS A LA DEMANDE LOCATIVE A L'OPM HLM DE BESANÇON

Source : bilan d'activité 2002 de l'OPM HLM

- Les demandeurs ciblent certains quartiers : Brulard et Fontaine Ecu, qui représentent 15 % du parc, ne drainent que 3 % de la demande. Planoise représente 40 % du patrimoine de l'Office et seulement 20 % des demandes (hors 2 résidences situées dans l'IRIS Victor Hugo)

- Les personnes seules représentent 48 % des demandeurs. Les familles monoparentales 23 % des demandeurs. Ce chiffre est en constante augmentation (+ 6 % en 2 ans).

- Les ressources des demandeurs baissent : 87 % des demandeurs ont des ressources inférieures à 60 % du plafond PLA (+ 5 % en 2 ans). En 2002, 60 % du plafond PLA représentait pour un couple sans enfant un revenu de 1 230 € mensuels.

* LES IMPAYÉS ET LES EXPULSIONS

La Préfecture a informé le CCAS qu'en 2004, sur le Département du Doubs, **850 ménages** sont assignés au Tribunal contre 636 en 2003, dans le cadre de procédures d'expulsions. Ces ménages qui risquent une expulsion locative nécessiteraient un accompagnement social. Le constat réalisé est que les ménages qui sont expulsés ne sont pas toujours de mauvaise foi, mais acculés par leurs difficultés.

De plus, la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) (Section Départementale des Aides Publiques au Logement) a informé le CCAS que le nombre des ménages qui ont un impayé de plus de 6 mois ne cesse d'augmenter.

Au niveau national : Inflation des expulsions locatives : + 122,9 % en 5 ans ; + 29 % entre 2002 et 2003

LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES À BESANÇON

La problématique logement des personnes défavorisées s'est aggravée en 2004. Les différents dispositifs bail glissant – ALT – ASLL sont des révélateurs de ce qui est constaté au niveau national, notamment par la fondation Abbé Pierre.

* LE DISPOSITIF BAIL GLISSANT

En 2004, dans le cadre du logement d'insertion, on a pu constater :

- une carence de l'offre de logements sociaux (liste d'attente de 10 ménages pour entrer en bail glissant),

- une augmentation du coût des loyers et des charges (les charges locatives ont augmenté avec l'augmentation du gaz),

- les aides au logement n'arrivent plus à solvabiliser les ménages, notamment ceux qui perçoivent des ressources liées à une activité professionnelle.

Ce qui a caractérisé l'année 2004, c'est le peu ou l'absence de proposition de logements notamment de type T3 ou T4 : 10 demandes de logements sont toujours en attente de proposition. Les offres sont rarissimes ; les quelques propositions n'étaient pas viables, en raison du coût du loyer totalement inadapté aux ressources des ménages. En effet, la part restant à leur charge avoisinait la moitié de leur ressource.

Parmi ces personnes :

- 50 % payent régulièrement leur loyer mensuel
- 25 % font des paiements irréguliers
- 25 % sont considérés comme mauvais payeurs.

Les ménages se retrouvant en difficulté dans le règlement de leur loyer sont soit ceux qui disposent de ressources précaires et fluctuantes et donc difficilement gérables (indemnités journalières, assedic, CES ...), soit des ménages ayant une activité professionnelle même en CDI dont les allocations logement ne leur permettent plus d'être solvables.

Sur 60 ménages locataires d'un logement conventionné en 2004 :

- 41 % ont déposé un dossier de surendettement,

- 39 % disposent d'une mesure de protection, dont : 3 % bénéficient d'une mesure de protection type curatelle simple, 17 % bénéficient d'une mesure de protection type curatelle renforcée, 14 % d'une TPSA (Tutelle aux Prestations Sociales Adultes), 5 % d'une TPSE (Tutelle aux Prestations Sociales Enfants).

En 2003, 25 % des ménages bénéficiaient d'une mesure de protection contre 39 % en 2004. Les familles cumulent les difficultés et n'arrivent plus à gérer leur budget et leur situation administrative. On note que ces ménages cumulent tellement de difficultés qu'il n'y a plus d'autre alternative pour les «protéger» et assurer un toit que de solliciter des mesures de protection.

* L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

Le CCAS fait partie du Groupement ASLL bisontin : l'activité de l'ASLL se mesure en terme de mois/mesure : il s'agit d'un accompagnement social de proximité avec un nombre mensuel de rendez-vous et de rencontres prédéterminé.

A Besançon, il existe une liste d'attente constante de 40 mesures avec un délai d'attente de 2 mois.

Sur le Doubs, depuis 2003 le nombre des mesures ASLL ne cessent d'augmenter quel que soit le bassin d'habitat. Des listes d'attente sont d'ailleurs mises en place ce qui pénalise les familles déjà en difficulté.

En 2004 on constate :

- un allongement de la durée de la mesure tant les difficultés des ménages sont multiples
- une tension dans le parc social qui n'arrive plus à proposer de logement
- une augmentation de l'endettement locatif des ménages
- une augmentation de l'endettement global des ménages
- une aggravation de souffrance psychique.

2.2.5. La souffrance psychique : des interrogations sur la prise en charge des publics

LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES PERSONNES EN RUPTURE

Les travailleurs sociaux du CCAS font état de l'augmentation du nombre de personnes en situation de souffrance psychique, notamment pour ce qui concerne les publics en situation d'extrême précarité suivis par le SAAS. Le SAAS, en partenariat avec le CHS de Novillars a d'ailleurs mis en place un atelier de santé de proximité composé de deux infirmiers psychiatriques.

Cette augmentation est confirmée par les services travaillant pour l'amélioration de la tranquillité publique : police nationale et municipale.

D'autres services, tel que Proxim'Social, font état de la difficulté à trouver des solutions pour des personnes en rupture de soins.

Proxim'Social intervient généralement suite à un signalement de partenaires ou de particuliers qui font état la plupart du temps de leurs inquiétudes concernant les comportements de personnes en souffrance psychique, souvent isolées et en grande précarité.

Celles-ci sont majoritairement connues des services psychiatriques et atteintes de pathologies qui nécessiteraient un accompagnement et un suivi de manière constante.

Les interventions de Proxim'Social, souvent effectuées au domicile des personnes, ont consisté, dans la plupart des cas et après diagnostic, à préconiser un plan d'intervention d'urgence pouvant aller jusqu'à l'hospitalisation, ceci dans un souci de protection des personnes.

Il s'agit la plupart du temps de personnes en rupture de soins et d'accompagnement malgré la multiplicité des partenaires existants, concernés à divers titres par ces situations.

Ces situations mettent également clairement en évidence la question de l'accompagnement social des personnes isolées en grande difficulté et plus particulièrement celles présentant des troubles psychiatriques : l'absence d'un référent unique qui puisse à la fois mettre en cohérence les différents types d'intervention autour de la personne et engager avec elle sur le long terme une relation de confiance lui permettant d'être dans une prise de conscience de ses difficultés et de sa pathologie.

On ne possède pas de données locales chiffrées confirmant cet état de fait.

LA PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE PSYCHIQUE

Les personnes en situation de rupture sociale ne sont pas les seules à souffrir de maladies psychiques. Une des problématiques importantes relatives à la perte d'autonomie des personnes vieillissantes est l'augmentation des maladies neuro-dégénératives.

La maladie d'Alzheimer, dont le principal facteur est l'âge, est la première cause de démence dégénérative, puisqu'elle représente environ 50 % des cas de démence du sujet âgé, et 75 % des cas de démence dégénérative.

Au niveau national, en 2004 il y avait 800 000 personnes diagnostiquées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. L'association France Alzheimer estime qu'il faudrait multiplier ce chiffre par deux pour avoir le nombre de personnes total (personnes diagnostiquées et non diagnostiquées), soit environ 1 600 000 personnes.

L'augmentation du nombre de sujets déments pose des problèmes de plus en plus aigus en terme de prise en charge médico-sociale du patient et de la famille.

Appliqué à notre territoire, le taux de prévalence reconnu nationalement donnerait les chiffres suivants :

Territoire	Nombre de personnes âgées de 75 ans et plus	Estimation de la prévalence de la démence
Franche-Comté	83 372	14 840
CAGB	10 766	1 916
Besançon	8 107	1 443

Face à l'importance de ces chiffres et à la détresse des familles, il est nécessaire d'imaginer de nouvelles modalités de prise en compte de ces maladies.

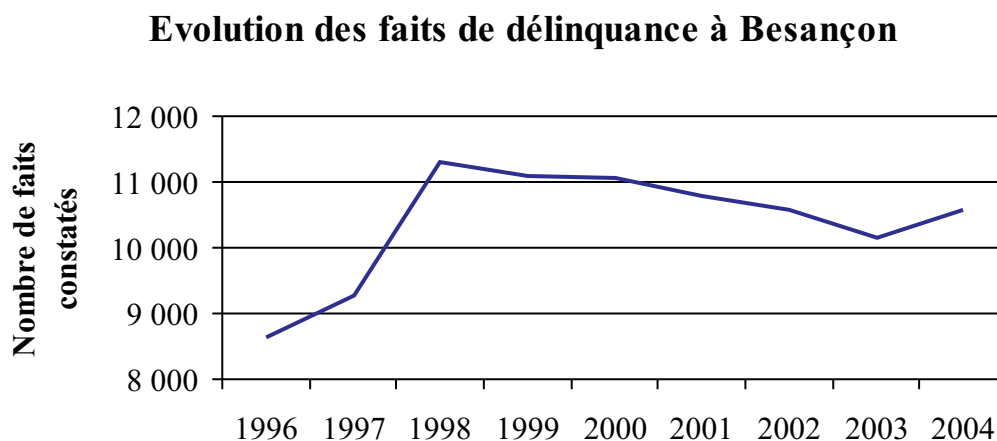
L'accompagnement des malades psychiques, qu'il s'agisse de personnes en rupture ou de personnes en perte d'autonomie pose la question de la désocialisation d'une partie de la population. D'autres problématiques psychiques sont encore plus invisibles par le soutien familial que reçoivent certains malades : il n'a pas, en effet, été question des malades pris en charge à domicile par leur famille : on peut noter le travail réalisé par l'UNAFAM. Une étude complémentaire sur ces situations serait sans doute nécessaire.

2.2.6. L'insécurité publique : facteur ou conséquence de l'insécurité sociale

A Besançon, la délinquance constatée après une baisse permanente de 1998 jusqu'en 2003 est de nouveau à la hausse depuis l'année 2004.

→ LES FAITS DE DÉLINQUANCE CONSTATÉS

Source extrait CLPS 2003



L'approche statistique des données de la Police Nationale révèle une baisse modérée, mais régulière de la délinquance à Besançon depuis 1998 jusqu'en 2003. Cette tendance est à l'inverse de l'évolution au niveau national, puisqu'on a constaté une tendance nationale à l'augmentation des chiffres de la délinquance jusqu'en 2001 (+ 7,69 % en 2001). La tendance a commencé à s'inverser au deuxième semestre 2003. Le niveau de la délinquance est en augmentation en 2004, mais reste inférieur à celui de l'année 2002.

LES TYPOLOGIES DE LA DÉLINQUANCE

Source : extrait CLPS 2003

Typologie	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Atteintes aux personnes	715	640	761	810	648	Les données 2003 ne sont pas disponibles par détail
Atteintes aux biens	7 240	6 856	6 487	5 701	5 299	
Infractions à la législation sur les stupéfiants	227	396	419	334	307	
Atteintes à la paix publique	2 192	2 177	2 130	2 032	1 920	
Autres	919	1 028	1 274	1 916	2 389	
TOTAL	11 293	11 097	11 071	10 793	10 563	10 160

La structure de la délinquance est globalement stable entre ces quatre catégories ; le seul élément de variation significative est l'augmentation de la catégorie «Autres» (8 % des faits constatés en 1998, 22,6 % en 2002), qui s'explique notamment par la croissance de la délinquance financière (en particulier une hausse de 79 % des émissions de chèques volés) ou les vols de téléphones portables, comptabilisés depuis l'an 2000 seulement.

2.2.7. La cohésion territoriale : les quartiers

LES QUARTIERS CIBLE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les quartiers de Besançon, comme nous l'avons vu plus haut sont des quartiers extrêmement différents tant en population : quelle commune mesure entre Planoise qui possède presque 20 000 habitants et les Tilleroyes, quartier d'habitation récent, avec ses 1 350 habitants ?

Les habitats sont également divers, ainsi que les profils des populations.

A ces différences structurelles s'ajoutent les différenciations liées aux politiques de discrimination positive de la politique de la ville : Zones urbaines sensibles, zone franche urbaine, zone de re-dynamisation urbaine.

Le périmètre des Zones Urbaines Sensibles a été défini par décret en référence à la loi de novembre 1996 (Pacte national de relance pour la Ville).

4 territoires sont classés ZUS à Besançon :

- Clairs-Soleils
- Brulard
- Palente/Orchamps
- Planoise.

Par contractualisation entre le Préfet et le Maire de Besançon, 4 autres sites peuvent bénéficier d'une politique spécifique dans le cadre du contrat de ville :

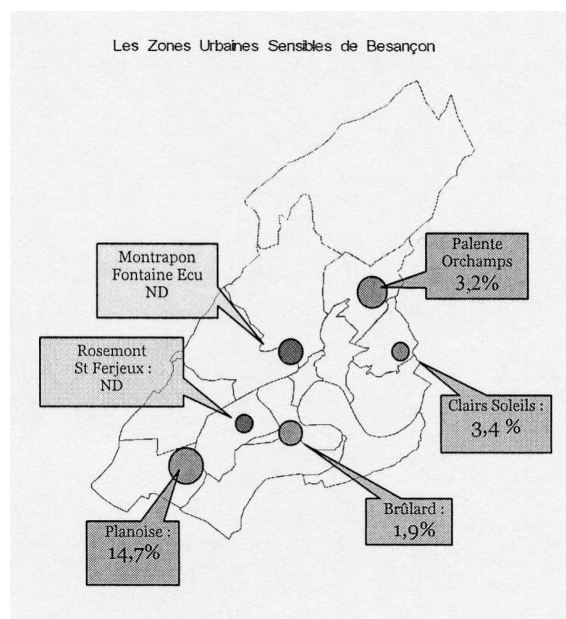
- Montrapon/Fontaine Ecu
- Rosemont/St-Ferjeux
- Cité Viotte.

De plus, Clairs-Soleils et Palente ont été classés Zones de Revitalisation Urbaine en 1996.

Enfin Planoise a été classé Zone Franche Urbaine en 2003 pour une ouverture au 1^{er} janvier 2004.

La population bisontine vivant dans un quartier classé «politique de la ville» est particulièrement importante.

Quartier	Population
Brulard	2 258
Palente Orchamps	3 787
Clairs-Soleils	3 957
Planoise	17 265
Total général	27 267



- Au niveau national, l'observatoire des Zones Urbaines Sensibles estime à 8 % la population vivant en ZUS.

- A Besançon, c'est 23 % de la population qui vit en ZUS.
- La Région Franche-Comté possède 91 610 habitants vivant en ZUS.
- Besançon représente 29 % de la population régionale vivant en ZUS.

Cette particularité a construit la volonté d'intégrer la ville dans les quartiers par un contrat de ville signé en 2000 définissant ses objectifs autour des volets thématiques suivants :

- Emploi, Insertion et Développement Economique
- Aménagement Urbain et Habitat
- Vie sociale des quartiers.

L'opérationnalité a été organisée au niveau local par une collaboration, inscrite dans la proximité, entre les services de l'Etat et ceux de la Ville de Besançon, notamment par la mise en place des correspondants de quartier du Contrat de ville, ainsi que par la nomination d'un chef de projet.

En 2004, 221 actions ont été conduites sur les quartiers dans le cadre de financement du contrat de ville.

La ville a également investi par des équipements dans ces quartiers

- * Les 3 points publics :
 - . Montrapon/ Fontaine-Ecu
 - . Planoise
 - . Clairs-Soleils.

C'est ainsi 16 590 personnes qui ont fréquenté les points publics en 2004.

- * Les 3 maisons de quartier municipales :
 - . Montrapon/ Fontaine-Ecu
 - . Planoise
 - . Brulard.

Et les 3 maisons de quartier associatives de Saint-Ferjeux, de Palente et de Clairs-Soleils.

- * Les 5 logements foyers :
 - . Henri Huot (quartier St Claude)
 - . Lilas (quartier Palente)
 - . Les Cèdres (quartier Montrapon)
 - . Les Hortensias (quartier Planoise)
 - . Le Marulaz (quartier Battant).

- * Les 5 sites des espaces solidaires et épiceries sociales
 - . Planoise
 - . Battant
 - . La Grette
 - . Montrapon
 - . Les Clairs-Soleils.

2.2.8. L'intégration de tous à la cité

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Il n'existe pas d'indicateur fiable du nombre de personnes handicapées sur la Ville de Besançon.

Des indices permettent néanmoins d'estimer et d'appréhender les besoins. Le dialogue avec les associations dans le cadre de la charte Ville Associations Handicap est un moyen complémentaire de connaître les besoins.

* LES DEMANDES À LA COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel)

En 2000, les COTOREP de Franche-Comté ont reçu 23 364 demandes dont 54 % de premières demandes.

Sur le Doubs, 10 090 demandes ont été enregistrées.

Depuis 1998 le nombre de demandes croît d'environ 2,8 % par an.

* LES DEMANDES A LA CDES (Commission Départementale d'Education Spéciale)

En 2000, 4 871 demandes ont été enregistrées en Franche-Comté, dont 28 % de première demande.

Sur le Doubs 1 893 demandes ont été enregistrées.

* LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH SUR BESANÇON

Il n'existe pas de statistique globale sur la population handicapée sur la Ville de Besançon. Quelques indices tels que le nombre de personne bénéficiant de l'AAH, donnent à voir de façon imparfaite la situation des personnes handicapées dans la ville.

Situation familiale	Besançon		CAGB	
	Nombre	%	Nombre	%
Isolés	1 126	72 %	1364	72 %
Monoparents	86	5 %	93	5 %
Couples sans enfant	202	13 %	240	12 %
Couples avec enfants	144	9 %	183	9 %
Total	1 558		1 880	
Population couverte	2 273		2742	

Source : CAF de Besançon

- une majorité de personnes handicapées isolées
- parmi ces personnes 32 % perçoivent uniquement l'AAH
- 30 % ont des revenus inférieurs au seuil de bas revenus.

Des problématiques spécifiques ont néanmoins pu être pointées.

Au niveau national, d'après l'étude publiée par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), en décembre 2002, il y aurait environ 635 000 personnes handicapées vieillissantes en France. Parmi elles, 140 000 auraient 70 ans ou plus. Il s'agit d'un phénomène nouveau lié aux progrès de la prise en charge des personnes.

- Le nombre de personnes handicapées vieillissantes va croître de façon très importante dans les prochaines années. Se poseront alors des problèmes, tant en matière de maintien à domicile qu'en matière d'accueil en structures d'hébergement (spécialisées ou non).

Il est donc nécessaire d'envisager plusieurs niveaux de réponses, afin de permettre à la personne handicapée âgée soit de demeurer dans son lieu de vie (domicile ou foyer), soit d'intégrer des lieux d'accueil ou d'hébergement ordinaire en ayant les accompagnements nécessaires, soit encore de bénéficier d'un accueil ou hébergement spécialisé adapté.

Tranche d'âge	2002		2003	
	Besançon	CAGB hors Besançon	Besançon	CAGB hors Besançon
0 – 24 ans	121	34	119	31
25 – 29 ans	154	43	156	43
30 – 39 ans	392	71	401	61
40 – 59 ans	803	152	826	162
60 ans ou plus	63	22	56	25
TOTAL	1 533	322	1 558	322

* LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Au 30 juin 2003, 975 personnes reconnues handicapées étaient demandeurs d'emploi (fin de mois, catégories 1 + 2 + 3) sur la zone d'emploi de Besançon.

Sur un an l'évolution était de + 15,7 % pour 8,9 % pour les demandeurs tout public.

Source OREF : Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation

* LES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES

Grâce à la mise en œuvre de la Charte Ville/Associations/Handicap, un véritable dialogue permettant de recenser les besoins des associations de personnes handicapées s'est établi.

Environ 50 associations et établissements pour personnes handicapées existent sur Besançon :

- . Handicaps sensoriels : 8
- . Handicaps physiques : 5
- . Handicaps mentaux : 7
- . Divers handicaps : 10
- . Établissements : 5
- . Associations de sports, culture, loisirs : 15

Pour répondre aux besoins qu'elles ont recensés, de nombreuses associations ont des projets de création ou d'extension de services.

Ces projets sont souvent portés par un besoin en terme d'hébergement, d'aide aux aidants et d'accompagnement social. Ils comportent en conséquence souvent :

- . un accueil de jour,
- . un hébergement,
- . un service d'accompagnement social,
- . parfois une demande de places en milieu du travail (Centre d'Aide au Travail «spécifique»).

D'autres portent parfois sur des besoins particuliers :

- . places d'hébergement pour handicapés vieillissants,
- . places de travail pour travailleurs handicapés.

On peut citer notamment :

- . ADAPEI (Association des Amis et Parents de Personnes Handicapées mentales).
- . AFTC(Association des Familles de Traumatisés Crâniens) : création d'un accueil de jour à Besançon, conditionné par le déplacement de l'UEROS (Unité d'Évaluation pour la Réinsertion et l'Orientation Sociale) de Salins-les-Bains avec création d'un accueil de jour (10 places) et par la suite d'appartements thérapeutiques.
- . APF (Association des Paralysés de France) : création d'une structure innovante d'accueil avec hébergement,
- . Centre Omnisports Pierre Croppet : création d'un petit centre d'Aide par le Travail,
- . FLOREAL : création d'un établissement permettant d'accueillir des personnes présentant des troubles liés à la schizophrénie.

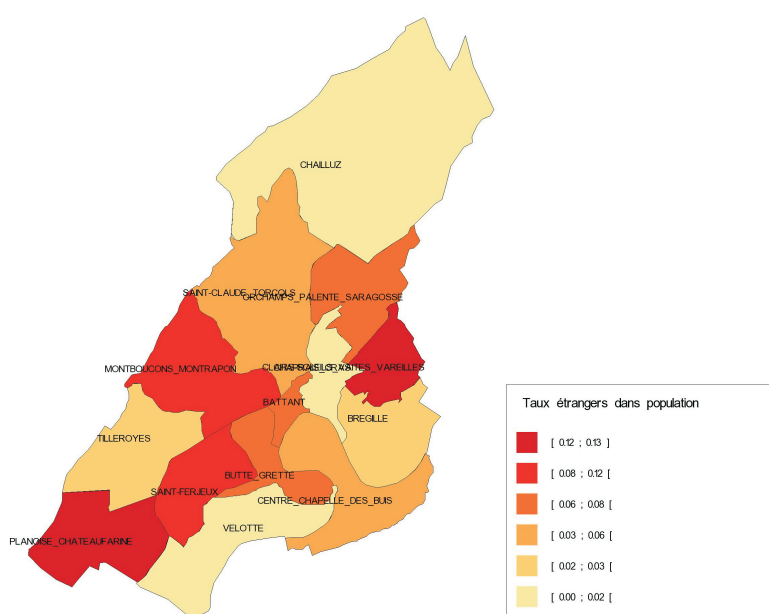
LES ÉTRANGERS

Au moment où le rapport de la Cour des Comptes «L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration» questionne les modalités d'intégration des étrangers dans la population française, il apparaît utile de s'interroger sur l'intégration dans la ville des personnes étrangères et notamment des nouveaux arrivants.

* LES PERSONNES INSTALLÉES DURABLEMENT EN FRANCE

Au recensement de 1999, on comptabilisait 7 947 étrangers à Besançon, soit 6,8 % de la population, un taux équivalent à celui de la région Franche-Comté. La population étrangère est inégalement répartie sur le territoire de la commune.

Taux d'étrangers dans la population



Quartier	Popula-tion totale	Nationa-lité étrangère	Part étrangers sur popu-lation
Centre-ville / Chapelle des Buis	10 796	310	2,87 %
Velotte	2 201	40	1,82 %
Butte/Grette	9 399	539	5,73 %
Battant	4 188	337	8,05 %
Chaprais/Cras	15 439	345	2,23 %
Bregille	3 093	74	2,39 %
St-Ferjeux/Rosemont	6 176	513	8,31 %
Montrapon/Montboucons	13 369	1 189	8,89 %
St-Claude / Torcols	13 975	523	3,74 %
Palente / Orchamps / Saragosse	12 110	685	5,66 %
Vaîtes / Clairs-Soleils	6 065	722	11,90 %
Planoise / Châteaufarine	19 531	2 635	13,49 %
Tilleroyes	1 342	35	2,61 %
Chailluz	7	0	0,00 %
Total	117 691	7 947	6,75 %

Le Préfet pilote depuis le 5 août 2004 un plan départemental d'accueil des nouveaux arrivants (PDANA) prévu sur la période 2004-2007.

Ce dispositif prévu par la circulaire du 24 novembre 2003, s'il n'intègre pas directement des représentants des collectivités locales, associe dans son comité de pilotage, des représentants des CCAS et des Missions Locales (dans le Doubs, sont notamment représentés les CCAS de Besançon, Montbéliard et Pontarlier).

Il repose sur 3 axes principaux :

- offrir un véritable service public de l'accueil destiné aux nouveaux arrivants et leur permettant de découvrir la société française,

- favoriser la promotion sociale des personnes immigrées et issues de l'immigration,

- promouvoir l'égalité effective des droits en repensant la lutte contre les discriminations.

Il s'agit là d'un enjeu important pour la cohésion sociale d'une ville dont un des objectifs est de favoriser l'intégration sociale de tous.

La langue facteur discriminant pour l'accès aux droits : des personnes étrangères ou d'origine étrangère, installées durablement en France se heurtent aux complexités administratives et éprouvent des difficultés à faire valoir leurs droits.

Proxim'Social intervient pour pallier rétroactivement au maintien dans le droit lorsque celui-ci n'a pu être ouvert par manque de compréhension, absence d'interlocuteur ou en cas de rupture lors de radiation ASSEDIC, par exemple, suite à des erreurs de renseignements sur la situation d'allocataires incapables d'utiliser les nouveaux outils informatiques (borne interactive, Internet ...).

De nombreuses interpellations du service portent également sur des difficultés à interpréter ou renseigner divers documents administratifs et médicaux.

Des problématiques générales comme celles du vieillissement ou de l'isolement social prennent encore plus d'acuité pour ce qui concerne les populations d'origine étrangère.

Pour ce qui concerne les hommes, la seule identité les liant à la société française était souvent celle du travail. A l'âge de la retraite ces personnes sont à l'écart et possèdent peu de vie sociale.

Pour ce qui concerne les femmes, le lien social se faisait principalement par les enfants et l'école. Après le départ de ceux-ci, la famille est souvent isolée. De plus, les femmes seules (veuves majoritairement) n'ont en général pas travaillé. Elle n'ont pas les moyens de payer un hébergement en structure et sont de moins en moins prises en charge par les jeunes (appartement plus petit, culture qui se perd).

Ces éléments ont été pointés au niveau national par la Fondation de France, dans le cadre de son colloque «vieillir dans son quartier, dans son village».

* LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Fin septembre 2004, la Préfecture du Doubs signalait que 1 180 réfugiés (adultes) titulaires d'une carte de résident étaient présents sur l'ensemble du territoire du département.

Le nombre de demandeurs d'asile était de 284 sur la Ville de Besançon au 28 septembre 2004. Ces chiffres ne prennent pas en compte les personnes déboutées ou sans papiers.

La question des demandeurs d'asile doit, en principe, être traitée au niveau national, dans la mesure où l'État s'est engagé dans la ratification de certaines conventions ou lois (ex. convention de Genève de 1951, sur les réfugiés) l'obligeant à accueillir un certain nombre de réfugiés.

L'État doit donner des moyens localement afin d'honorer ses engagements internationaux. Les intervenants locaux sont dans l'attente des décisions et propositions de l'Etat en la matière : le gouvernement doit se prononcer sur la question et proposer des procédures permettant de réduire les délais d'attente pour l'obtention du statut de réfugié.

La ville est cependant le premier lieu d'accueil de ces nouveaux arrivants et doit prendre son rôle dans cette problématique. Les services du CCAS sont ainsi impliqués dans le traitement quotidien de la problématique des demandeurs d'asile.

Proxim'Social et le SAAS reçoivent des personnes primo-arrivantes, sans ou en attente de statut, avec les difficultés que cela engendre.

Quelle prise en charge santé pour les personnes sans statut hors critère d'attribution de l'aide médicale Etat (moins de 3 mois de résidence)

Quelles ressources pour les demandeurs d'asile pendant la période du recours à l'OFPRA ?

Quel accompagnement social pour les demandeurs d'asile qui ne sont pas pris en charge par les CAUDA (Centre d'Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile) ou pour les personnes hébergées en attente de titre de séjour ?

De nombreux signalements émanent également des bailleurs qui s'inquiètent de problèmes de surpopulation concernant des familles nombreuses cohabitant dans des F1 ou F2, les contraignant à des procédures d'expulsion faute de solutions intermédiaires.

Qui prend en charge avant l'admission en CAUDA ?

Qui prend en charge quand les CAUDA sont engorgés ?

L'INSERTION DES JEUNES DANS LA VILLE

Par la création d'équipements de quartier, par le soutien permanent aux associations développant des actions en faveur des jeunes, par les moyens dévolus à l'espace péri-scolaire, la Ville de Besançon a montré son implication dans les politiques en direction de la jeunesse. Cet effort s'adresse à une catégorie de la population importante et doit devenir plus lisible.

* LA POPULATION JEUNE DANS LE RECENSEMENT DE 1999

Le recensement de la population de 1999 estimait la population de moins de 18 ans à **19 %** de la population bisontine, soit 22 599 habitants.

Tranche d'âge	Total	% population totale	Hommes	Femmes
de 0 à 4 ans	5 716	4,9 %	2 981	2 735
de 5 à 9 ans	6 184	5,3 %	3 134	3 050
de 10 à 14 ans	6 565	5,6 %	3 332	3 233
de 15 à 17 ans	4 134	3,5 %	2 122	2 012
Total mineurs	22 599	19,2 %	11 569	11 030
de 18 à 20 ans	7 797	6,6 %	3 465	4 332
de 21 à 24 ans	12 495	10,6 %	5 752	6 743
Total - 25 ans	42 891	36,4 %	20 786	22 105

Pour ce qui concerne la population majeure, ces données doivent être relativisées par la dimension étudiante de la ville. On notera en effet que les tranches d'âge entre 18 et 24 ans sont beaucoup plus nombreuses que les autres.

En 1999, 20 790 personnes de 15 ans et plus, étaient des inactifs «élèves ou étudiants», dont 13 000 de 20 ans et plus. 1 847 personnes recensées habitaient dans un foyer d'étudiant.

Enfin, pour ce qui concerne le détail par iris et quartier, le recensement de la population a établi des tranches d'âge de 5 ans en 5 ans, ce qui nous conduit à estimer par quartier la population de moins de 20 ans.

Quartier	Population	%	Nb jeunes de - de 20 ans	Poids dans le quartier
Centre-Ville	10 796	9,17 %	1 899	18 %
Velotte	2 201	1,87 %	530	24 %
Butte-Grette	9 399	7,99 %	1 957	21 %
Battant	4 188	3,56 %	610	15 %
Chaprais-Cras	15 439	13,12 %	2 789	18 %
Bregille	3 093	2,63 %	779	25 %
St-Ferjeux-Rosemont	6 176	5,25 %	1 421	23 %
Montrapon-Montboucons	13 369	11,36 %	2 731	20 %
St-Claude-Torcols	13 975	11,87 %	3 153	23 %
Palente-Orchamps	12 110	10,29 %	2 819	23 %
Vaîte-Clairs-Soleils	6 065	5,15 %	1 640	27 %
Planoise	19 531	16,60 %	6 319	32 %
Tilleroyes	1 342	1,14 %	397	30 %
Chailluz	7	0,01 %	1	14 %
Total	117 691	100,00 %	27 045	23 %

Sources : RGP99 (Les résultats du recensement de 1999, bien que déjà anciens pour une étude de la population jeune sont les seuls accessibles par quartier)

- Les quartiers possédant le plus de population jeune sont ceux de Planoise et Saint-Claude.

- Ceux possédant la part la plus importante de population jeune dans la population du quartier sont ceux de Planoise, des Tilleroyes et de Vaîte/Clairs-Soleils.

* DANS QUELLE FAMILLE VIVENT CES JEUNES ?

En 2003, la CAF de Besançon comptait 28 867 allocataires, sur le territoire de la ville, pour une population couverte de 57 360 personnes (48,7 % de la population totale).

Les jeunes de moins de 18 ans représentent 39 % de la population couverte (22 650 personnes).

Tranche d'âges	Nombre d'enfants					
	Total	Répartition par tranche	Dont familles mono- parentales	Part monop. sur total	Dont familles en couple	Part couple sur total
moins de 4 ans	4 733	24,8 %	1 101	23,3 %	3 632	76,7 %
de 4 à 5 ans	1 991	10,5 %	551	27,7 %	1 440	72,3 %
de 6 à 11 ans	5 766	30,3 %	1 888	32,7 %	3 878	67,3 %
de 12 à 16 ans	4 840	25,4 %	1 721	35,6 %	3 119	64,4 %
de 17 à 18 ans	1 719	9,0 %	700	40,7 %	1 019	59,3 %
Total enfants	19 049	100,0 %	5 961	31,3 %	13 088	68,7 %

Source CAF de Besançon

- Les enfants et jeunes issus de familles monoparentales représentent 31 % de la population de moins de 18 ans.

- Parmi les familles monoparentales (3 701 familles) 19,6 % ont un parent au chômage et 24,5 % un parent inactif.

* LES JEUNES EN SITUATION DE GRANDE EXCLUSION

Le SAAS pointe depuis plusieurs années déjà un rajeunissement de la population fréquentant ses services.

Ainsi en 2003, sur 1 517 usagers différents, 27 % avaient 25 ans et moins :

- 39 personnes avaient moins de 18 ans
- 177 personnes étaient dans la tranche de 18 à 21 ans
- 257 personnes étaient dans la tranche de 22 à 25 ans.

Ces populations, souvent isolées, en rupture familiale n'ont pas de droits ouverts dans le cadre du RMI. Elles sont ainsi dans la précarité la plus absolue, sans solution pérenne d'insertion.

Sur 533 usagers de l'abri de nuit des Glacis, 22 % avaient moins de 25 ans.

Pendant le plan hiver 2003-2004, 30,5 % des personnes hébergées en urgence avaient moins de 25 ans (153 hommes et 52 femmes).

En 2004, cette préoccupation a été confirmée avec une aggravation dans la part des jeunes qui ont fréquenté l'abri de nuit des Glacis : 29 % avaient moins de 25 ans.

Enfin, il est à noter que sur les 409 personnes de moins de 25 ans, passées au SAAS en 2004, 39 % étaient des femmes, alors qu'elles représentent seulement 27 % de la totalité des publics. Ainsi la part de femmes jeunes est-elle plus importante que la part totale des femmes dans ces dispositifs d'urgence sociale.

2.2.9. Le vieillissement et la perte d'autonomie

LES ENJEUX DE LA POUSSÉE DÉMOGRAPHIQUE

D'après de nombreuses enquêtes, la majorité des personnes âgées souhaite rester vivre le plus longtemps possible dans leur domicile. Mais certaines font le choix d'intégrer des établissements collectifs, de type logements-foyers, car elles recherchent à la fois une offre de prestations et une sécurisation liée à une présence humaine, qu'il s'agisse de professionnels ou d'autres résidents. Par contre, d'autres personnes, bien souvent du fait de leur dépendance, sont contraintes d'intégrer un établissement médicalisé.

La question du soutien à domicile, malgré les progrès réalisés depuis la mise en œuvre de la loi sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie laisse apparaître des manques ou des inadaptations.

De même, l'offre de places en établissement médicalisé n'est pas toujours à la dimension de la demande.

Il convient d'étudier ce phénomène au regard de l'augmentation attendue ces prochaines années du nombre de personnes âgées, constatable dès maintenant tant au niveau national que local.

Nombre de personnes âgées	Sur Besançon			Sur la CAGB (hors Besançon)		Sur la CAGB		
	1990	1999	Evolution	1990	1999	1990	1999	Evolution
60 ans et +	19 060	20 447	7,28 %	6 683	9 417	25 743	29 864	16,01 %
75 ans et +	6 794	8 107	19,33 %	2 139	2 659	8 933	10 766	20,52 %
85 ans et +	1 666	2 508	50,54 %	549	908	2 215	3 416	54,22 %
Population totale	113 835	117 691	3,39 %	48 059	53 132	161 894	170 823	5,52 %

Source : INSEE/AUDAB

- Entre les 2 recensements de la population, la population de Besançon a augmenté de 3,4 % tandis que la population de 85 ans et plus a augmenté de 50,5 %.

Une projection démographique de l'INSEE, nous révèle que sur la communauté d'agglomération du grand Besançon, le nombre de personnes de plus de 75 ans est amené à doubler d'ici une quinzaine d'année.

Cette forte progression, sans précédent, risque d'accentuer les besoins, déjà présents actuellement, sur notre territoire en terme par exemple, d'offre de places pour les personnes âgées dépendantes, dans des établissements médicalisés.

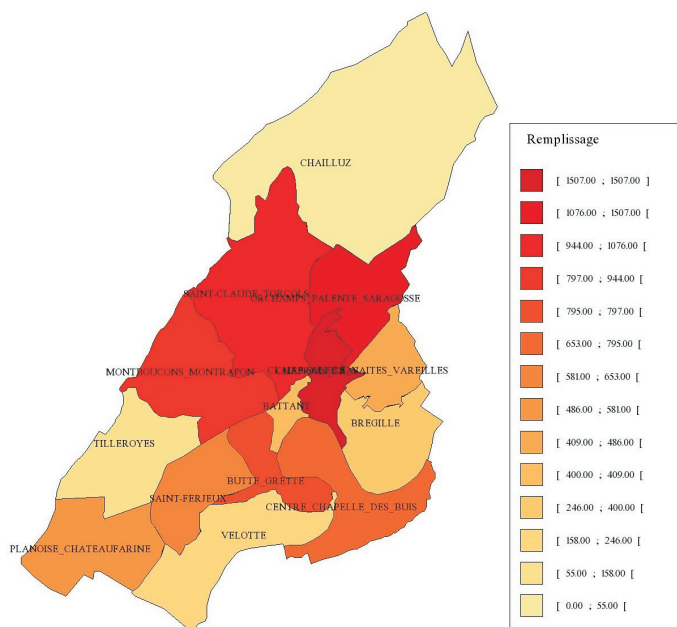
LES PERSONNES ÂGÉES SONT MAJORITAIREMENT DES FEMMES

Sexe	Total		de 60 à 74 ans		75 ans et +		
	en nombre	en %	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Population	117 691	100,0 %	100,0 %	12 340	100,0 %	8 107	100,0 %
dont hommes	54 563	46,4 %	37,9 %	5 159	41,8 %	2 600	32,1 %
dont femmes	63 128	53,6 %	62,1 %	7 181	58,2 %	5 507	67,9 %

- Au fur et à mesure de l'avancée en âge la part des femmes s'accroît.

UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE INÉGALE

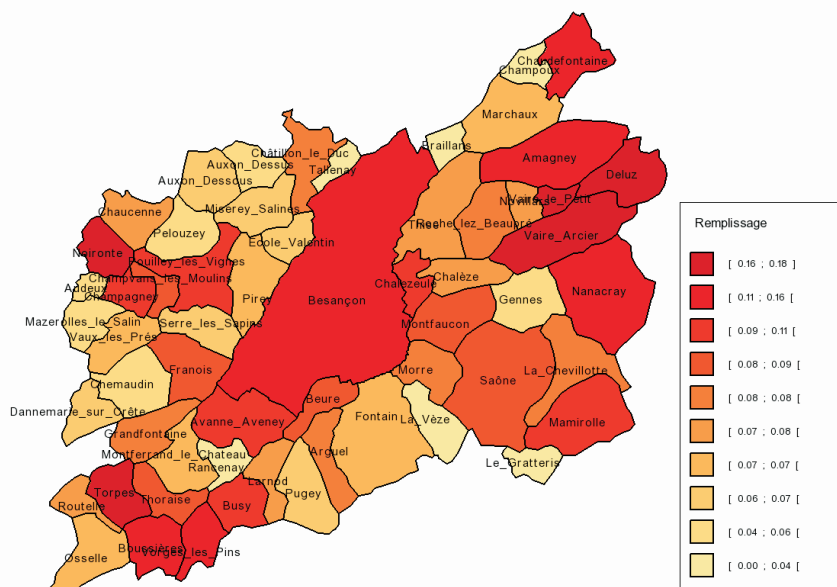
Répartition des personnes de 75 ans et plus par quartier



Quartier	Population totale	75 ans et +	Part dans la population
Centre-Ville / Chapelle des Buis	10 796	653	6,05 %
Velotte	2 201	158	7,18 %
Butte/Grette	9 399	795	8,46 %
Battant	4 188	400	9,55 %
Chaprais/Cras	15 439	1 507	9,76 %
Bregille	3 093	246	7,95 %
St-Ferjeux/Rosemont	6 176	581	9,41 %
Montrapon Montboucons	13 369	797	5,96 %
St-Claude-/Torcols	13 975	944	6,75 %
Palente/Orchamps Saragosse	12 110	1 076	8,89 %
Vaïtes/Clairs-Soleils	6 065	409	6,74 %
Planoise Châteaufarine	19 531	486	2,49 %
Tilleroyes	1 342	55	4,10 %
Chailluz	7	0	0,00 %
TOTAL	117 691	8 107	6,89 %

- L'implantation des personnes âgées est inégalement répartie sur la Ville de Besançon.
- Les personnes âgées de 60 ans et plus sont majoritairement des femmes (62 %).
- Cette proportion s'accroît avec l'âge : 68 % des personnes de 75 ans et plus sont des femmes.

Part des ménages de 75 ans et + dans les ménages



- 6,36 % de la population de la CAGB a 75 ans et plus

- 10,2 % des ménages ont une personne de référence de 75 ans et plus

- la répartition territoriale n'est pas homogène : hors les communes qui possèdent un établissement d'hébergement pour personnes âgées, la part des personnes âgées de 75 ans et plus, varie de 0 % à 8,5 %.

UNE POPULATION ÂGÉE DE 75 ANS ET PLUS VIVANT MAJORITAIREMENT SEULE

Type de ménage	Total	Age de la personne de référence du ménage			
		Total 60 et +	60-74 ans	75-79 ans	80 ans et +
Total des ménages	55 191	13 931	8 116	2 591	3 224
Ménages de 1 personne	24 684	7 200	3 584	1 427	2 189
dont hommes	9 703	1 366	843	217	306
dont femmes	14 981	5 834	2 741	1 210	1 883
Part des ménages d'une personne	44,7 %	51,7 %	44,2 %	55,1 %	67,9 %
dont part des hommes	17,6 %	9,8 %	10,4 %	8,4 %	9,5 %
dont part des femmes	27,1 %	41,9 %	33,8 %	46,7 %	58,4 %

- Les personnes âgées de 60 à 74 ans vivent moins seules que l'ensemble de la population.

- Après 75 ans, la part des ménages d'une personne augmente au fur et à mesure de l'avancée en âge.

L'OFFRE DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE

* LE MAINTIEN À DOMICILE

Plusieurs opérateurs interviennent sur le territoire de la ville pour ce qui concerne le maintien à domicile.

Les modalités de fonctionnement sont organisées soit selon le mode Mandataire, soit selon le mode Prestataire :

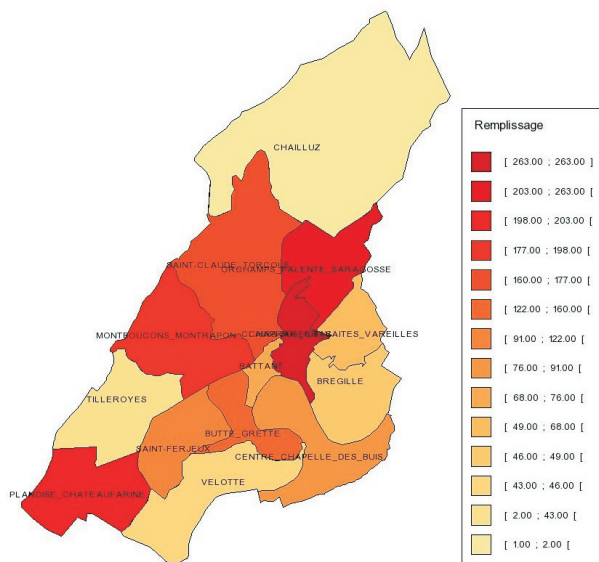
- Mandataire : contrat entre la personne âgée et le salarié de son choix. La personne âgée est assistée, dans son rôle d'employeur, par la structure mandataire qui, contre rétribution, en assume la partie administrative. La personne âgée reste employeur. En conséquence, la formation et les remplacements du salarié en cas d'absence ne sont pas assurés.

- Prestataire : l'aide à domicile est salarié de la structure qui facture sa prestation à la personne âgée. En cas d'absence, l'aide à domicile est remplacé. Sa formation est assurée et financée par la structure employeur.

Les données pour la ville ne sont pas disponibles, cependant en 2003, l'activité globale des opérateurs a été la suivante :

Statuts	Nom de la structure	Type de prise en charge	Activité 2003 en heures
Privé commercial	ADHAP SERVICE	Prestataire	32 432
	SETRANET	Prestataire	1 705
Associatif	AMAD	Mandataire	59 352
		Prestataire	272 826
	AFL	Mandataire	22 392
		Prestataire	36 311
Public	CCAS de Besançon	Prestataire	87 667

Nombre de personnes âgées bénéficiaires des services du CCAS en 2004



- Les interventions à domicile du CCAS ne recourent que partiellement l'implantation des personnes âgées dans la ville. On peut remarquer que le CCAS intervient notamment sur le quartier de Planoise, quartier où la part des personnes âgées est peu importante.

- Ce fait peut s'expliquer partiellement par la tarification sociale de certains dispositifs (repas, téléalarme) qui permet à des populations possédant des moyens financiers limités de bénéficier de prestations.

* L'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT

Si les personnes âgées expriment fréquemment leur volonté de se maintenir à leur domicile le plus longtemps possible, une politique publique doit imaginer d'autres modes d'habitat que le domicile, lorsque la dépendance ou le choix personnel d'une vie plus sécurisée conduit la personne à envisager un hébergement en établissement.

- 1 600 places d'hébergement sont recensées sur la ville et la CAGB, par ailleurs 25 places sont réservées à un hébergement temporaire.

	Mode de fonctionnement	Nom - Fonction	Localisation	Capacité d'accueil
Besançon	Logements-Foyers CCAS non médicalisés	Logements-Foyer CCAS «Henri Huot»	11 rue Jean Wyrsh	38 places
		Logements-Foyer CCAS «Les Lilas»	7 rue des Lilas	70 places
		Logements-Foyer CCAS «Les Cèdres»	2 rue Képler	79 places
		Logements-Foyer CCAS «Les Hortensias»	15 avenue de Bourgogne	81 places
		Logements-Foyer CCAS «Le Marulaz»	20 rue de Vignier	85 places
	Autres établissements non médicalisés	Logements-Foyer Résidence «Notre Dame»	13 rue des Monts de Bregille	78 places
		Maison de retraite «Clermont»	127 Grande Rue	42 places
	Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Médicalisés	Etablissement public de santé «Bellevaux»	29 quai de Strasbourg	240 places
		Etablissements médico-social privé «La Retraite»	132 rue de Belfort	120 places
		Etablissement médico-social privé «St-Ferjeux»	9 rue de la Basilique	90 places
CAGB (hors Besançon)	Etablissements d'Hebergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) médicalisés	Etablissement médico-social public de Mamirolle-Saône	25620 Mamirolle et annexe à Saône	135 places
		Etablissement public de santé «Jacques Weinman» à Avanne	25720 Avanne	290 places
		Etablissement médico-social privé «Jean XXIII» à Montferrand-le-Château	25320 Montferrand-le-Château	108 places
		Etablissement médico-social privé «Laurent Valzer» à Montferrand-le-Château	25320 Montferrand-le-Château	42 places
		«Les Ophéliades» à Thise	25220 Thise	78 places
	Unité de vie - Non médicalisé	Unité de vie d'Auxon-Dessous	25870 Auxon-Dessous	24 places

EN CONCLUSION, LE REGARD PORTÉ SUR L'ENVIRONNEMENT SOCIAL DE BESANÇON MET EN ÉVIDENCE PLUSIEURS PROBLÉMATIQUES.

UNE AGGRAVATION DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ ET DE PRÉCARITÉ

De nombreux indices concourent à l'analyse d'une aggravation de la pauvreté et de la précarité dans la ville : augmentation du nombre de minima sociaux, du nombre de personnes au dessous du seuil de bas revenus (14 % de la population), importance du taux de non imposition, etc.

Les données relatives à l'emploi (nombre de demandeurs d'emploi, taux de chômage, etc.) ne semblent par contre pas en aggravation spécifique sur le bassin d'emploi de la ville.

Ces éléments ainsi que les observations des travailleurs sociaux positionnés sur le logement d'insertion semblent montrer une aggravation de la situation de revenus de personnes ayant un emploi.

De même, les éléments d'activité du secteur de l'accueil et de l'hébergement d'urgence montrent que des situations chronicisées d'extrême pauvreté existent (1 500 personnes fréquentent chaque année les services du SAAS).

Ces situations touchent un public de plus en plus jeune (29 % de moins de 25 ans à l'abri de nuit des Glacis).

UNE POPULATION VIEILLISSANTE VIVANT MAJORITAIREMENT SEULE

Au recensement de 1999, un Bisontin sur 6 avait 60 ans ou plus. Les personnes âgées de 60 ans et plus sont majoritairement des femmes (62 %), cette tendance s'amplifiant avec l'avancée en âge puisque 68 % des personnes de 75 ans et plus sont des femmes.

Les personnes âgées de 75 ans et plus vivent majoritairement seules. C'est encore plus marquant pour la tranche d'âge des 85 ans et plus (68 % des ménages vivent seuls). Les femmes sont largement majoritaires. Bien que vivre seul ne veuille pas nécessairement dire vivre isolé, notamment grâce à l'existence de la solidarité familiale, une politique publique responsable doit s'assurer de l'existence de ces réseaux et veiller s'ils n'existent pas ou plus, à ce que d'autres solidarités puissent se mettre en œuvre pour lutter contre l'isolement social.

3. Quelle réponse pour construire une politique de solidarité ?

Les éléments de diagnostics, enrichis des valeurs portées par le projet municipal ont conduit le CCAS à développer, y compris dans le cadre de ses missions traditionnelles d'aide à la personne, trois axes de travail forts :

*** LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ**

Pour mieux répondre à la demande sociale exprimée par les personnes en situation de précarité, tant pour les personnes en situation de grande rupture sociale que pour celles qui résident dans les quartiers de la ville.

*** LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL**

Pour protéger les personnes les plus fragiles et les plus isolées.

*** LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL**

Pour offrir à tous les Bisontins les moyens de l'intégration et de l'exercice de la citoyenneté.

Ainsi, le CCAS développe une politique globale qui vise à dynamiser les réponses aux besoins primaires (sécurité, logement, ressources, etc.) de façon à favoriser l'implication des usagers dans des actions de développement social, support de la cohésion sociale et de la fraternité.

La participation des usagers/ citoyens est ainsi un des axes de travail prioritaires, par l'écoute de la parole et l'émergence de projets et d'actions issus de ces paroles, dans le cadre de cette démarche de développement social.

L'action du CCAS articule ainsi des dispositifs et services inscrits dans la logique des politiques d'insertion et des politiques d'intégration adaptés aux divers publics rencontrés, afin de favoriser le **«vouloir vivre ensemble dans la ville»**.

Le CCAS a travaillé en ce sens en 2004 et poursuivra son adaptation à ces axes de travail en 2005.

3.1. La lutte contre la précarité

Un des volets de la lutte contre la précarité est de garantir l'accès aux droits à toutes les catégories de la population.

C'est notamment l'objectif qui a été assigné à Proxim'Social.

*** FAIRE VALOIR L'ACCÈS AU DROIT**

PROXIM'SOCIAL : créé en 2003, le service Proxim'Social, par le vecteur d'un numéro d'appel gratuit, accueille toute demande sociale et la traite, soit dans le cadre d'un réseau de partenaires, soit en direct.

De sa mise en œuvre à fin 2004, il a reçu et traité **3 682** demandes. Les demandes émanaient pratiquement à égalité d'hommes ou de femmes.

En 2004, il reçoit environ 220 demandes par mois. Des conventions expérimentales de collaboration ont été conclues avec des communes de la communauté d'agglomération, parce que la demande sociale ne s'arrête pas à la porte des villes. Ainsi, en 2004, 8 % des appels proviennent d'autres communes de la communauté d'agglomération.

Les autres appels (24 %) ont une origine indéterminée, soit parce que la personne n'a pas souhaité s'identifier (les appels peuvent être anonymes), soit parce que, bien que s'étant identifiée, elle n'a pas communiqué son adresse.

L'accès se fait par téléphone pour 69 % des demandes.

La nature de la demande est un renseignement pour 50 % des cas et une intervention pour 45 % des cas.

Les thématiques des demandes sont principalement des demandes d'aide aux démarches administratives et des demandes liées à la vie quotidienne.

A noter que la création du numéro de renseignement administratif de l'Etat 3939 n'a pas eu d'impact sur les demandes.

Thème des demandes	Répartition en %
Famille	3,5 %
Emploi	3,6 %
Budget	18,1 %
Logement	15,4 %
Démarche administrative	28,9 %
Santé	4,0 %
Vie quotidienne	23,1 %
Autres	3,3 %
	100,0 %

En 2005, la mission de Proxim'social sera valorisée par un recentrage sur la fonction principale d'accueil et d'orientation après la mise en oeuvre du suivi RMI.

Cette mission d'accueil sera articulée avec l'accueil généraliste des habitants de la ville pour une mise en cohérence. La fonction de veille sociale sera engagée aussi avec la mission tranquillité publique et la police municipale dans le cadre du CLPS.

L'ACCES AU RMI : Un tiers des bénéficiaires du RMI sur la Ville bénéficie d'un accompagnement du CCAS. En 2004, **1 152** ménages ont été accompagnés par le CCAS. Devant une augmentation du nombre de demandes en début d'année 2004, les moyens ont été renforcés.

Le conventionnement autour du chef de file du RMI qu'est le Département du Doubs est désormais construit. Il permettra à l'habitant un accès simplifié et coordonné à ses droits.

*** LUTTER CONTRE LA GRANDE PRÉCARITÉ :****AU CŒUR DU TRAITEMENT DE LA PRÉCARITÉ, LES FONCTIONS DU SAAS :**

Le SAAS (Service d'Accueil et d'Accompagnement Social) est au cœur de la stratégie globale de traitement des phénomènes d'errance et de rupture sociale : dépannage d'urgence, restauration sociale, accueil de jour, lien avec le quartier.

Dans cette logique, le CCAS a été associé à un travail sur la pérennisation de la restauration sociale du Fourneau Économique ainsi que sur son regroupement avec la Boutique Accueil de Jour. Il a, par l'intermédiaire du SAAS, également participé à une réflexion au niveau départemental en lien avec la DDASS sur la mission «veille sociale».

Ainsi la grande précarité fait-elle l'objet d'un traitement partenarial avec les associations (abri de nuit, accueil de jour, veille mobile, restauration sociale) autour du SAAS.

Il faut également souligner la mise en œuvre d'une veille mobile de jour depuis le mois de mai 2004, sur 4 demi-journées hors période hivernale, et l'extension de la veille de nuit 7 jours sur 7, de 12 h à 24 h pendant la période hivernale.

On ne peut parler du SAAS sans évoquer l'abri de nuit des Glacis. Les démarches, en étroite collaboration avec les services de la Ville, maître d'œuvre, se sont poursuivies en vue de sa réhabilitation. L'équilibre financier de cette opération étant en passe d'être atteint, cette réhabilitation devrait démarrer en 2005.

Le CCAS gère également le numéro d'urgence sociale départemental 115 : en 2004 c'est **1 387 appels significatifs** qui ont été enregistrés et traités sur le numéro d'appel d'urgence.

Le CCAS coordonne l'hébergement d'urgence sur les sites de Besançon, Montbéliard et Pontarlier par délégation de l'Etat pendant le plan hiver (de novembre à mars). Pour la période 2003-2004, 647 personnes ont bénéficié d'un hébergement d'urgence dont **459** sur le site de Besançon.

En 2005, le croisement du sanitaire et du social reste au coeur des préoccupations. Il est rendu nécessaire pour la prise en compte de la souffrance psychique qui est signalée en forte croissance par les professionnels au contact des personnes en situation de très grande exclusion. Le développement d'un travail sur l'accès aux soins des publics en grande difficulté reste un axe de travail fondamental. Pour les personnes en grande rupture il s'appuie sur le nécessaire renforcement de l'atelier de santé de proximité. Un travail spécifique en centre-ville d'accueil médical adapté demeure un objectif lié à l'évolution de la structure CHRS/SAAS. De nouvelles coopérations avec le Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars seront recherchées quels que soient les publics.

Dans le cadre de l'élaboration du volet social du PLU, le CCAS a soulevé la question de **l'hébergement des personnes âgées en situation de précarité et de rupture** suite au constat de carence concernant l'hébergement temporaire, l'hébergement transitoire, l'hébergement d'urgence. Devant la précarisation de la vie, il est essentiel de favoriser les réponses temporaires aux besoins des habitants : hébergement temporaire dans les établissements, souplesse dans l'accès aux dispositifs, référent unique, etc. Il s'agit là d'un questionnement sur le long terme.

La coordination de la réponse à l'urgence sociale reste un axe de travail important grâce au travail en réseau pour l'amélioration de l'accueil d'urgence (Fourneau économique, Boutique Accueil de Jour), grâce au partenariat avec l'Etat autour du plan hiver, et grâce à la réflexion sur l'hébergement. L'année 2005 sera mise à profit pour travailler au projet de maison relais sur le site du CHRS, ce dernier pouvant être regroupé au sein de la résidence le Forum.

LES AIDES À LA VIE QUOTIDIENNE

Des aides financières d'urgence peuvent être attribuées aux personnes en grande difficulté sociale. Les Commissions Locales de Coordination qui associent le Département, la CAF, le CCAS et d'autres partenaires attribuent ces secours. Par ailleurs, le CCAS dispose d'une régie pour les secours d'extrême urgence. En 2004, **2 337** personnes différentes ont bénéficié d'une aide financière d'urgence.

LE LOGEMENT D'INSERTION

Afin de lutter contre l'exclusion, de favoriser les processus d'insertion, le CCAS a mis en œuvre un dispositif logement composé de plusieurs missions. Ce dispositif vise à combiner une diversité de réponse pour favoriser le parcours d'insertion vers le logement de droit commun :

- La gestion d'un parc de logements d'insertion (83 logements à baux glissants, résidence le Forum, habitats spécifiques)

- L'accompagnement social des personnes relevant de ces logements ou accompagnées dans le cadre des mesures ASLL (Accompagnement social lié au logement).

Animation du Groupement ASLL bisontin et co-pilotage de la Plateforme d'Insertion par le Logement (dans le cadre du plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées).

Le devenir de la résidence le Forum a été et reste l'un des sujets de réflexion au centre des préoccupations du CCAS. Son avenir à l'horizon 2008 et son éventuelle disparition dans le cadre de l'ORU n'a pas empêché la mise en œuvre de dispositifs : installation du deuxième atelier de Cré-atelier en lien avec les espaces solidaires, le doublement de la veille de nuit jusqu'à 1 heure du matin pour répondre au besoin de sécurité, et le travail sur le recouvrement des loyers, sujet de préoccupation partagé avec le comptable de l'établissement.

En 2005 un travail sera mené sur son évolution avec le départ effectif du CPH, le possible regroupement du CHRS sur le site dans un projet urbain prenant en compte les publics fragiles. L'accueil provisoire de la bibliothèque de Planoise au Forum sera l'occasion de promouvoir l'accès de tous à la culture, et notamment des publics qui en sont le plus éloignés. L'évolution de la résidence, par-delà l'avenir du bâti, demeure un axe central dans l'hébergement et l'insertion des publics en difficulté.

La logique participative dans la gestion des logements à baux glissants a été recherchée par la tenue de réunions avec les locataires. Les pratiques d'ASLL ont été confortées dans le cadre de l'animation du groupement du bassin bisontin. En **s'inscrivant dans la dynamique des ORU**, le CCAS se veut acteur de la mixité sociale et des conditions pour la mettre en œuvre.

3.2. La lutte contre l'isolement social

*** DES PRESTATIONS À LA PERSONNE POUR ROMPRE L'ISOLEMENT**

Les prestations aux personnes âgées et handicapées sont un facteur important de la lutte contre l'isolement. Elles s'articulent autour de missions de soutien à domicile et de gestion d'établissements d'hébergement.

LES SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE

Ils ont fait l'objet en 2003 d'une restructuration qui visait à améliorer l'efficacité du service à l'usager. Les effets s'en sont fait sentir en 2004.

- Ainsi, les repas à domicile sont désormais fabriqués par un prestataire extérieur. Les moyens dégagés ont permis la mise en place d'une tournée supplémentaire qui, à la fois, améliore la qualité du contact avec la personne et augmente le nombre de personnes prises en charge.

- Le service d'aide à domicile a, quant à lui, vu se réorganiser ses moyens d'intervention en deux équipes. Cette restructuration a permis de réduire de façon conséquente le prix de revient de l'heure d'aide à domicile et ainsi la part résiduelle restant à la charge du contribuable bisontin, sans modification dans la qualité du service rendu à l'usager.

En 2004, 1 761 personnes différentes (1 268 femmes et 493 hommes) ont bénéficié des services à domicile mis en œuvre directement par le CCAS (repas à domicile, aide à domicile, auxiliaire de vie, téléalarme).

En 2005, organiser le croisement du sanitaire et du social :

Pour les usagers des services de soutien à domicile : le rapprochement du soin et du soutien à domicile.

Le décret du 25 juin 2004 sur les services polyvalents institue la création de Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) qui regroupent des services aujourd'hui existants.

Ce regroupement favoriserait une meilleure organisation de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie et une qualité de service accrue.

Pour les personnes en perte d'autonomie : la nécessité d'un réseau de santé gériatrique

Parallèlement, le partenariat travaillé en 2004 entre les acteurs médico-sociaux et sociaux du territoire devrait aboutir en 2005 à la mise en place du réseau de soin gériatrique piloté par le Département et s'appuyant sur le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination).

LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

Les cinq logements-foyers du CCAS accueillent les personnes valides dans des logements autonomes possédant des services communs. C'est actuellement **353** personnes qui bénéficient de ce dispositif.

Ces établissements vivent actuellement une profonde évolution :

- Evolution dans le cadre des projets d'établissement qui s'inscrivent résolument dans l'ouverture des établissements sur le quartier auquel ils appartiennent, afin de favoriser le lien social et inter-générationnel et de consolider les solidarités de voisinage.

- Evolution dans le cadre des normes de sécurité qui conduisent à la réhabilitation des établissements et produiront sans doute des aménagements en terme de mutualisation des services (cuisines, soins, etc).

- Evolution dans le cadre des besoins et attentes des populations vieillissantes tant en terme de qualité de logements qu'en terme de diversité des offres d'hébergement.

En 2005, le plan de réhabilitation construit en 2004, en accord avec les partenaires (OPM HLM notamment), plan qui devrait permettre la réhabilitation du logements-foyer des Lilas dès 2006 entrera dans sa phase active. Cette réhabilitation inclut la création de logements plus grands et l'adaptation des salles de bains.

Une étude pour la réhabilitation du logements-foyer les Hortensias pourrait ensuite s'inscrire dans le dispositif ORU de Planoise. Un partenariat initié avec le Foyer de Jeunes Travailleurs de la Cassotte devrait permettre d'assurer la viabilité de l'établissement par une mixité des publics, tout en garantissant la vocation d'hébergement social des personnes âgées sur le quartier. L'année 2005 devrait être mise à profit pour finaliser le projet en vue d'un agrément par le CROSMS (Comité Régional d'Organisation des Services Sociaux et Médico-Sociaux) au cours du 4^{ème} trimestre 2005.

Enfin, les personnels des établissements vivent une adaptation de leurs fonctions, dans le cadre de la suppression du service de soins courants en logements-foyer qui doit intervenir en 2007.

La **modification** du système de **restauration** participera également à cette recherche de l'amélioration du quotidien alliée aux impératifs de gestion. En effet le CCAS va certes s'attacher à réduire les coûts de gestion de ces restaurants par la mutualisation des moyens de production au sein d'une cuisine unique mais il veillera à ce que cette nouvelle organisation privilégie le système de liaison chaude et la mise en oeuvre des plats sur les lieux de consommation.

Cette organisation s'attachera à privilégier la «cuisine du marché», garante de la qualité des produits, de la proximité de la production et de réduction des coûts grâce à l'adaptation des menus à la production saisonnière.

Au-delà de l'adaptation et de la réhabilitation il s'agit de faire des logements-foyers de véritables équipements de quartier, acteur du développement social local. Le rôle stratégique des logements-foyers dans la mise en oeuvre des liens de proximité et de solidarité sera amplifié. Un important travail sur l'organisation interne des établissements sera une condition incontournable de la réussite.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Local d'Urbanisme en construction pendant l'année 2005, le volet social sera pris en compte notamment pour ce qui concerne la diversification des formes d'habitat adapté aux personnes en perte d'autonomie, qu'il s'agisse d'une perte liée à l'âge ou au handicap.

La **construction d'un habitat adapté**, tant à Planoise qu'à Clairs-Soleils, sera travaillée tant en ce qui concerne le logement «adaptable» que la définition de lieux de vie dans le cadre d'un partenariat.

Afin de favoriser l'ouverture des établissements sur les quartiers, des PAM (Point d'Accès Multimédia) ont été installés dans les logements foyers. Le premier PAM, installé au logements-foyer Les Cèdres a été inauguré le 25 mai 2004. Tous les établissements sont maintenant équipés. Les équipes des foyers ont été formées à l'outil et des ateliers hebdomadaires sont organisés pour les résidents. En dehors de ces ateliers, l'accès est libre pour les résidents.

DES EXPÉRIMENTATIONS POUR CONSTRUIRE L'ADAPTATION AUX BESOINS

Un service expérimental, **Compagnie et accompagnement** a été mis en place depuis le 1^{er} mai 2004. Ce service vise à rompre l'isolement des personnes en perte d'autonomie, soit par des visites à domicile, soit par l'accompagnement dans le cadre de sorties en ville.

Ce service pourrait être développé, après évaluation de son efficacité et de sa viabilité financière, en partenariat avec le milieu associatif, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

En s'appuyant sur l'obligation légale de constitution d'une liste des personnes vulnérables, pendant la période de canicule, un **réseau de vigilance et d'alerte**, mobilisant professionnels et bénévoles s'est construit et est devenu opérationnel au 1^{er} juin 2004. Il avait pour objet de développer une vigilance citoyenne pendant la période de risque de canicule, de juin à septembre 2004.

En 2005, soutenir l'engagement citoyen et le bénévolat dans des réseaux de proximité :

L'action Vigilance et alerte a mis en évidence la nécessaire implication d'un réseau de bénévoles investis sur des actions pérennes pour que la vigilance perdure en dehors des périodes climatiques extrêmes. Le relais des professionnels par des bénévoles devrait garantir la poursuite de l'action.

L'engagement citoyen et bénévole organisé dans la proximité par un travail de construction de réseaux de bénévoles en collaboration avec le service vie associative, les conseils de quartier, devra permettre de développer une attention bienveillante aux personnes fragiles dans le cadre du voisinage.

De plus, en prolongement de la coopération engagée avec l'ORPAB, autour d'un diagnostic du fonctionnement des clubs de 3^{ème} âge, le CCAS veillera à accompagner leur évolution vers une ouverture sur le quartier afin de prévenir le repli sur soi et l'isolement.

3.3. Promouvoir le développement social

La promotion du développement social local pour offrir à tous les Bisontins les moyens de l'intégration et de l'exercice de la citoyenneté, a fait l'objet de nombreuses actions.

Le développement social local irrigue tous les secteurs de l'action du CCAS.

Cependant les espaces solidaires et les missions inter-âges et handicap sont les principaux vecteurs d'une démarche de prise d'initiatives de l'habitant.

LES ESPACES SOLIDAIRES

Dans le cadre des espaces solidaires, l'accent a été mis sur le développement de la démarche partenariale de promotion de l'insertion par l'accès à l'aide alimentaire. Ce travail a permis au CCAS d'être cheville ouvrière de l'enquête de la MIRE (Mission d'Information Régionale sur l'Exclusion) dans le département du Doubs sur le thème de «l'accès au droit et à l'alimentation». Cette enquête participative régionale a permis de favoriser la prise de parole des usagers.

L'espace solidaire de Planoise par la mise en œuvre d'actions collectives à partir de l'épicerie sociale a favorisé l'émergence d'un projet d'activité économique dans le cadre d'une démarche de développement social et culturel.

Des actions spécifiques ont été menées avec la population des gens du voyage dans la perspective de la reprise de la gestion par la CAGB.

L'installation des Points d'Accès Multimédia - en lien avec la mission Inter-âge et la mission des Systèmes d'Information - dans 5 logements-foyers, ainsi qu'au SAAS a permis de faire en sorte que les usagers qui ont développé des actions sur le terrain puissent utiliser ces nouveaux outils. Personnels et résidents usagers ont bénéficié d'un accompagnement qui devra être poursuivi en 2005.

Les liens entre les établissements, structures et services présents sur les quartiers devront être renforcés. Les Espaces Solidaires sont au cœur du développement de ce lien social.

De même le renforcement du travail commun entre la Ville et le CCAS autour du projet de ville au sein du «pôle vie sociale et citoyenneté», projet qui se déclinera en projet de quartier et d'établissement permettra de mettre en œuvre une véritable présence coordonnée dans les quartiers.

LA MISSION INTER-AGES

Pour renforcer les dynamiques inter-générationnelles, la Ville de Besançon a mis en place un Conseil des Sages. Au cœur de ce travail, la volonté de construire une véritable politique inter-générationnelle, par une démarche inscrite dans les valeurs de participation des habitants.

Des commissions thématiques proposent des actions inscrites dans le quotidien :

- Commission «Mémoire et transmission» : des actions autour de la mémoire des quartiers, de la mémoire ouvrière ont été construites en 2003. Un ouvrage «mémoire d'horlogers» a été publié en 2004.

- Commission «exister en dehors du travail» : cette commission travaille à la mise en œuvre d'un centre du bénévolat, lieu d'ouverture vers l'engagement associatif et la mobilisation citoyenne. L'opérationnalité de ce projet s'articulera avec le Centre 1901.

- Commission «mieux vivre dans la ville».

- Commission «se déplacer et stationner avec civisme».

Le Conseil Municipal a accueilli les membres du Conseil de Sages pour un rendu compte de leur réflexion en octobre 2004.

Le 16 novembre 2004, les personnes retraitées de Besançon se sont réunies pour la 3^{ème} édition des «Rendez-Vous de l'Âge», journée articulant réflexions, débats et convivialité. En 2004, le thème en était «Temps de la vie, Temps de la ville, ...Temps fraternels...». Les commissions du Conseil des Sages ont rendu compte de leur action aux habitants au cours de cette journée. C'est chaque année environ 1 800 personnes qui participent à cette manifestation.

La Mission inter-âges a également porté des initiatives dans le cadre de la grande cause nationale de la Fraternité autour de la valorisation des recueils des récits de vie et de mémoires.

La publication du livre «le temps des horlogers», la prise de parole des publics des épiceries sociales, des logements-foyers, de l'association les Invités au festin autour de la fabrication du «Livre de la Fraternité» ont été réalisées en 2004.

LA MISSION HANDICAP

La Ville de Besançon s'est engagée, le 22 mars 2003, par la signature d'une **CHARTRE VILLE/HANDICAP/ASSOCIATIONS**, qui décline les droits des personnes handicapées dans la ville.

Les groupes de travail composés d'associations, de personnes handicapées, de représentants des services et institutions ont travaillé ensemble à la réalisation d'actions ancrées dans le quotidien.

Un groupe de travail a ainsi mis en lumière les difficultés des personnes en perte d'autonomie à sortir de chez elles, ce qui conduit à un repli sur soi et à l'isolement social : c'est ainsi que le projet d'expérimenter un service Compagnie et Accompagnement a été construit.

C'est aussi dans le cadre de ce travail participatif qu'a été réalisé le guide de l'accessibilité d'une manière partenariale (membres du Conseil des Sages, représentants d'associations, jeunes) qui a été présenté officiellement dans le cadre de la Journée du Handicap.

En 2005, la charte ville handicap associations devrait devenir intercommunale. En effet, la CAGB, suite au travail de sensibilisation mené au cours de l'année 2004 devrait proposer à son Conseil Communautaire la signature d'une charte adaptée à l'échelon intercommunal et aux préoccupations des communes de l'agglomération.

Des coopérations favorisant le développement de l'emploi adapté, la réduction de la fracture numérique et le développement durable ont été expérimentées en 2004. Une action a été conduite en étroite collaboration avec le Centre des Handicapés au Travail et la Mission des Systèmes d'Information et a permis la naissance d'une coopération Nord Sud par l'envoi d'ordinateurs retraités par le CHAT à Madagascar. Ce type d'action se poursuivra en 2005 avec d'autres pays.

En 2003, le CCAS a réalisé un **court métrage**, intitulé «Voir des gens», sur le thème du regard porté sur le handicap. Ce film a été construit par la mobilisation de personnes handicapées, d'associations, de jeunes d'un quartier difficile.

En 2004, c'est une équipe de jeunes étudiants qui a porté le débat sur la place des handicapés dans la ville, grâce à ce film, dans les collèges et écoles de la ville (dix établissements). L'expérience développée par ces étudiants a également fait l'objet d'un échange en juillet 2004 avec la Ville de Reggio di Emilia en Italie, au cours d'un voyage d'étude. La capitalisation de ces expériences européennes croisées s'est faite lors de la journée du Handicap, le 16 septembre 2004.

LES EVENEMENTS FÉDÉRATEURS

C'est régulièrement que le CCAS s'inscrit dans la logique de fédérer par des moments festifs et conviviaux, les énergies mobilisées tout au long de l'année dans la lutte contre l'isolement et l'exclusion.

Ainsi, le programme 2004 du CCAS a-t-il intégré la mobilisation de ses équipes autour des moments suivants, en étroite collaboration avec les services de la Ville de Besançon :

- 8 mars 2004 : Journée de la femme, conférence en partenariat avec le mouvement «LE NID» sur l'esclavage sexuel moderne.

- 25 avril 2004 : La Ruée vers l'Or ; cette opération, pilotée par la direction de la politique de la ville et de l'animation, vise à développer des animations intergénérationnelles, à l'initiative des jeunes qui fréquentent les maisons de quartier. Les structures du CCAS se sont associées à cette manifestation.

- 12 juin 2004 : Alter Egaux ; dans le cadre du Contrat local de sécurité, des jeunes issus de quartiers difficiles se mobilisent autour d'un challenge sportif. Cette action associe politique de la ville et compagnie des transports bisontins. Une équipe associant logements-foyer des Hortensias et Maison de quartier de Planoise a participé autour du thème «générations unies».

- 25 mai 2004 : Immeubles en fête : dans tous les quartiers de la ville, les maisons de quartiers et les équipes des espaces solidaires se mobilisent pour faire la fête : pique-niques au pied des immeubles, animations, etc. Les logements-foyers (5 établissements) sont acteurs de la démarche.

- 16 septembre 2004 : journée du Handicap sur le thème de l'habitat adaptable.

- 4 octobre 2004 : journée des quartiers, par la mobilisation des logements-foyers et des espaces solidaires en association étroite avec les maisons de quartiers municipales et associatives.

- 17 octobre 2004 : journée du refus de la misère, pour rendre visible, par un moment partagé, la prise de parole des plus exclus d'entre nous. En 2004, cette manifestation s'est déroulée à Planoise.

- 16 novembre 2004 : Rendez-Vous de l'Age.

- 20-24 décembre 2004 : écriture, fabrication et publication du «livre de la Fraternité» à l'imprimerie la Fraternelle à St-Claude (Jura).

D'AUTRES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL...

Le **Service d'Accueil et d'Accompagnement Social**, qui gère l'urgence sociale et notamment l'accueil des SDF, s'est inscrit, quant à lui, dans la journée du refus de la misère, le 17 octobre 2003, en partenariat avec ATD Quart monde, par une action de prise de parole par l'art, refondant un droit de cité pour les SDF.

En 2004, ce projet s'est poursuivi par une action pérenne, intitulée «Créer-atelier» sur le même quartier de Battant, au sein des Espaces Solidaires.

Le 17 octobre 2004 a été le support de la valorisation de cette action sur le quartier de Planoise, quartier bientôt engagé dans une ORU, en associant usagers du SAAS, des espaces solidaires, les associations et habitants du quartier, réunis autour du projet.

De même, une action collective intitulée «repas conviviaux» développée par les espaces solidaires autour des bénéficiaires des épiceries sociales a initié le projet **Saveurs du Monde**, à l'initiative d'un groupe de femmes du quartier de Planoise.

Le CCAS travaillera à **renforcer les projets intégrant la volonté de mixité sociale**. Il s'appuiera sur des dynamiques territoriales engagées autour de projets d'habitants comme les séjours de vacances intergénérationnels ainsi que sur les projets favorisant la transmission, que ce soit autour des transmissions culinaires ou des mémoires d'immigration. A ce titre il ancrera son action dans l'édition de deux ouvrages.

Parallèlement à cet axe, il poursuivra la coopération avec le foyer Sonacotra autour de la réalisation d'un diagnostic partagé en matière de vie sociale et de citoyenneté ainsi qu'autour de l'accompagnement de projets visant à favoriser la transmission.

3.4. Organiser la prise de rôle des usagers

Le CCAS poursuivra son travail en faveur de la citoyenneté des usagers de ses services dans le cadre de l'application de la loi du 2 janvier 2002.

Les règlements intérieurs et contrats de séjour seront retravaillés avec les usagers dans le cadre des Conseils de la Vie Sociale récemment mis en oeuvre.

Les CVS et autres instances d'expression seront générateurs du processus participatif contributif à la coproduction de la politique publique de l'établissement.

La finalisation de ce processus réside dans la mise en oeuvre d'un **Conseil des Usagers du CCAS**.

3.5. S'adapter en construisant la cohésion territoriale

Le CCAS favorisera la coordination des politiques et des acteurs en veillant à **renforcer la cohérence du territoire**. La convention avec le Conseil Général sur le RMI pose les bases d'un travail coordonné pour un meilleur service à l'usager/habitant/citoyen dans la reconnaissance du rôle de chef de file du Département et en affirmant la fonction de proximité du CCAS.

Ce travail de contractualisation avec le Conseil Général devra être poursuivi sur l'ensemble du champ d'action du CCAS (soutien à domicile, logement d'insertion, espaces solidaires). Cette contractualisation prendra en compte la dimension «agglomération» et le développement d'une intercommunalité sociale. Le CCAS continuera et développera l'expérimentation initiée en matière d'**intercommunalité sociale** dans le cadre :

- de la Charte ville handicap associations,
- des Espaces solidaires et des épiceries sociales,
- du groupement ASLL bisontin et de la plateforme d'insertion logement,
- de Proxim'social avec des conventions avec d'autres communes,
- du SAAS notamment dans sa fonction « 115 ».

Cette adaptation intégrera en particulier les transferts de services initiés en 2004 et effectifs en 2005 :

- Transfert de l'Aire des nomades de la Malcombe à la CAGB. Si l'activité proprement dite a déjà été transférée au 1^{er} janvier 2004, le transfert du personnel interviendra le 1^{er} avril 2005.

- Transfert du CPH à l'association d'Hygiène Sociale du Doubs. L'activité est transférée depuis le 1^{er} janvier 2005. Le départ des réfugiés pour intégrer les nouveaux locaux de l'ASHSD devrait être effectif dès le 2^{ème} semestre 2005.

- Transfert de la mission des services d'information à la Ville de Besançon. Celui-ci est réalisé depuis le 1^{er} janvier 2005. Il faudra en mesurer les effets.

Le CCAS aura également à prendre en compte le futur **transfert de la compétence** handicap au Conseil Général en 2006 et en particulier la reprise éventuelle en gestion directe du Site pour la Vie Autonome par le Département.

Par ailleurs le CCAS **poursuivra sa démarche de construction de l'évaluation** des politiques publiques, tant en terme d'analyse des besoins que d'évaluation des résultats. Reste en particulier à construire un partage interne de cette culture de l'évaluation par la mise en oeuvre d'indicateurs complémentaires définis au regard du projet politique, ainsi que le développement d'une évaluation partenariale des politiques publiques menées sur le territoire.

« **M. LE MAIRE** : Je vais être très bref puisque c'est Marie-Guite DUFAY qui présentera ce dossier. Je vous demande cependant d'être très attentifs car c'est un dossier important, je dirais même capital dans la mesure où il aborde des problématiques humaines qui sont difficiles. C'est un rapport qui s'inscrit d'ailleurs dans un contexte législatif en pleine évolution ; il y a entre autres la loi sur le RMI, la loi sur le RMA, la loi sur la cohésion sociale, la loi pour l'égalité des chances, etc. Je pense qu'il y avait des intentions louables de la part du Gouvernement mais cela n'a quand même pas vraiment réussi, loin s'en faut, à empêcher une grande paupérisation de la population de Besançon depuis deux ans.

Je voudrais simplement rappeler que le taux de chômage a dépassé depuis plusieurs mois le taux de 10 % et c'est un chiffre important. Je pourrais rappeler que sous JOSPIN, il avait diminué d'un million, mais je ne veux pas polémiquer. Entre 2002 et 2004, il y a une augmentation de 8,8 % des allocations parents isolés. Les cas de surendettement ont augmenté de 22 % et les procédures d'expulsion pour impayés se sont accrues, en un an, de 29 %. Le nombre des Rmistes s'est accru de 9 % et il y a 1,7 million d'enfants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. De plus, nous avons en France, 3 millions de personnes mal logées, dont près de 90 000 SDF et 400 000 personnes en habitat temporaire, terme pudique.

Je ne donnerai que cela comme chiffres puisque Marie-Guite va compléter, mais tout cela pour dire que ça confère quand même aux collectivités territoriales telles que la nôtre, mais aussi au département, aux agglomérations, des responsabilités très très fortes alors qu'elles ne sont pas forcément responsables. Nous allons donc être conduits à faire face à des enjeux de territoire très importants sur l'organisation des villes, sur la répartition des types de logements, sur les politiques à conduire dans les quartiers pour essayer, autant que faire se peut, de consolider l'harmonie et l'équilibre malgré les situations d'exclusion. J'en appelle, là aussi vraiment sans polémique, à une réflexion de l'Etat sur sa

place et sur son rôle. Je pense que l'Etat doit revoir sa copie et ses politiques économiques et sociales. Je ne dis pas qu'elles n'étaient pas pavées de bonnes intentions mais le résultat est là, résultat d'ailleurs dont il n'est pas totalement responsable car au niveau mondial on sait bien qu'il y a des problèmes économiques mais quand même, je crois qu'il y a des effets qui doivent être pris en compte et qui ne doivent pas être totalement ignorés comme ils le sont actuellement. Et je pense, entre nous soit dit, qu'il faut plus de lisibilité mais tous les gouvernements ont agi comme ça et qu'on arrête d'empiler les dispositifs car cela devient incompréhensible, ça devient une usine à gaz. Mes propos ne sont pas du tout polémiques car les chiffres que je vous ai cités rapidement, ce sont des réalités vécues par les Bisontins, ce n'est pas au Burkina Faso, ce n'est pas à l'autre bout du monde, c'est chez nous, en France. Je voudrais simplement ajouter qu'actuellement 1 Bisontin sur 7 vit avec moins de 718 € par mois, soit 3,5 % de plus en un an, 1 Bisontin sur 12 vit des minima sociaux, soit + 3 % en un an et 1 ménage bisontin sur 20, ce qui fait donc 5 % vit du RMI, ce qui fait 16 % à peu près en plus en trois ans. Il y a donc une précarité qui est inquiétante et qui touche tout le monde, mais surtout les jeunes, les femmes isolées et les étrangers. Je n'en dirai pas plus mais je voulais vous faire part de mon inquiétude par rapport à cela. Jusqu'ici bien sûr les collectivités locales font face, on multiplie les énergies, il y a beaucoup d'associations bénévoles -il y en a d'ailleurs qui sont présentes dans cette salle- qui font un immense travail, pour éviter que l'exclusion ne conduise encore à plus de drames et entre parenthèses si toutes ces associations qui sont nombreuses à Besançon n'étaient pas là, je crois que le tableau serait encore beaucoup plus noir qu'il ne l'est aujourd'hui. Et pourtant Dieu sait s'il est déjà inquiétant mais on ne va pas pouvoir suivre éternellement si la tendance actuelle se prolonge. Voilà ce que je voulais dire. Tout cela relativise quand même les effets d'annonce bruxellois qu'on a pu entendre ces derniers jours et je pense que ça ne peut pas nous laisser insensibles. C'est pourquoi j'ai demandé à Marie-Guite qu'elle nous fasse un rapport vraiment sur cette situation et je lui passe volontiers la parole.

Mme Marie-Guite DUFAY : Je voudrais rappeler tout d'abord que l'une des premières fonctions d'un centre communal d'action sociale c'est précisément de produire ce qu'on appelle l'analyse des besoins sociaux qui aujourd'hui vous est présentée dans le rapport qui vous a été adressé. Ce que je vous propose, c'est que nous revenions sur les éléments essentiels de ce rapport. Je voudrais bien situer le contexte que vient de rappeler le Maire, nous sommes à Besançon dans une situation d'augmentation de la précarité qui est le reflet d'une situation nationale préoccupante. Par contre, nous avons à Besançon une tradition d'interventions et de constructions de réponses sociales qui sont notre marque et que je souhaite, dans le cadre de cette analyse des besoins sociaux, vous préciser.

Alors pourquoi une présentation de l'analyse des besoins sociaux d'abord devant le Conseil Municipal ? Je voudrais rappeler que la politique sociale s'inscrit dans la vie démocratique car l'action menée par le CCAS participe d'un projet politique global qui est développé par notre équipe. Mais il est bon de le rappeler parce qu'on n'en parle pas souvent. Par ailleurs le Conseil Municipal vote chaque année une subvention pour le Centre Communal d'Action Sociale. Elle est de 8 644 500 €, en évolution constante depuis le début de notre mandat et en évolution de 3 % pour cette année. Il s'agit donc de rendre compte devant le Conseil Municipal des analyses qui fondent les choix opérationnels et des actions qui sont mises en oeuvre dans le cadre de la dépense publique. Enfin, la présentation devant le Conseil Municipal est l'expression de la volonté de transparence sur les choix et sur les orientations politiques, alors qu'une présentation devant le conseil d'administration du CCAS relève de la confidentialité puisque les débats n'en sont pas publics. Nous avons eu le débat en conseil d'administration du CCAS la semaine dernière et je salue la présence ici de certains des administrateurs, notamment Vincent FEUVRIER et les élus qui participent régulièrement à notre conseil. Je voudrais revenir rapidement sur ce qu'a évoqué le Maire sur le contexte.

Un environnement législatif en mutation : depuis 2003-2004, nous avons une série de lois qui viennent beaucoup interférer sur l'intervention publique en matière d'action sociale : la loi relative au RMI-RMA, la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales donc dite de décentralisation ainsi que la loi pour l'égalité des chances. Pourquoi ? Parce qu'à travers ces lois, c'est le département qui est institué de façon ferme, précise, comme le chef de file de l'action sociale, ce qui veut dire que nous, pour une raison d'efficacité et de cohérence sur notre territoire, nous avons à mettre en place une politique forte de contractualisation avec ce département. C'est ce que nous avons commencé à faire, très rapidement l'an dernier avec le RMI puisque pour la première fois cette année nous avons avec le Conseil Général

une convention d'objectifs et de moyens qui nous permet de faire reconnaître les compétences du Centre Communal d'Action Sociale et de ses travailleurs sociaux en matière d'accompagnement des Rmistes, conventionnement qui nous permet de renforcer l'équipe de nos travailleurs sociaux au bénéfice des personnes qui touchent le RMI et ce n'est pas rien quand on connaît les chiffres en augmentation des Rmistes. Les bouleversements qui sont en train d'être négociés également avec le Conseil Général vont concerner aussi bien l'action en direction des personnes âgées, l'action gériatrique que l'action en direction des personnes handicapées puisque vous savez que le Département va devoir être le chef de file d'une maison du handicap, le chef de file également de tout ce qui concerne la gériatrie alors que nous avons nous-mêmes un certain nombre de dispositifs qui nous sont propres en direction des personnes âgées : le Centre Local d'Information et de Coordination, en direction des personnes handicapées : le site pour la vie autonome donc nous allons aller vers des contractualisations fortes avec le Département dans ce domaine. Sur la loi de cohésion sociale, indépendamment du fait que nous n'y voyons pas toujours très clair sur les mesures opérationnelles de cette loi puisqu'un certain nombre de nouvelles mesures annoncées dans cette loi ne sont pas aujourd'hui complètement financées par l'Etat, et je pense notamment aux nouvelles mesures de contrat aidé, je voudrais simplement dire, dans le cadre de ce débat sur l'action sociale et l'analyse des besoins sociaux, que la loi de cohésion sociale a introduit un amendement qui est important puisqu'il introduit la possibilité de la compétence optionnelle d'action sociale pour les intercommunalités, ce qui veut dire que dorénavant nous avons une base institutionnelle légale pour porter au sein de la CAGB un projet social commun, donc ce n'est pas rien. Alors très rapidement puisque le Maire a dit l'essentiel et cité les chiffres qui doivent nous préoccuper et qui sont des chiffres nationaux pour l'instant, vous les voyez, le taux de chômage, le nombre de familles en rupture, le surendettement, l'inflation des expulsions locatives. Je voudrais ajouter, à côté de la montée du chômage qui est très préoccupante, la montée du sous-emploi qui touche d'ailleurs plutôt les femmes, plus d'un million de personnes en France qui ont un emploi travaille moins qu'elles ne le voudraient et ce chiffre augmente régulièrement, c'est une forte préoccupation.

Augmentation de la pauvreté, nous l'avons dit, la pauvreté touche d'abord les jeunes, les femmes, les étrangers. Le nombre de personnes bénéficiaires du RMI est en augmentation et le pouvoir d'achat des Rmistes, n'a cessé de décrocher depuis 15 ans, par rapport au niveau de vie moyen. Entre 1990 et 2004, le PIB par personne a progressé de 20 % contre seulement 4 % pour le pouvoir d'achat du RMI et comparé au SMIC, le RMI a perdu 25 % de sa valeur. Il me semble que ce sont des chiffres que nous devons retenir. Le Maire l'a dit, la situation nationale se dégrade et elle nous renvoie à nos propres responsabilités alors que cette situation dépend de choix qui ne nous appartiennent pas et elle renvoie à des mutations nécessaires fortes de la part de l'Etat.

A Besançon, nous avons un tissu social qui se fragilise mais ce que je voudrais dire, c'est que les chiffres que notre quotidien a donné hier -qui sont exacts, bien entendu- sont comparables à ce qui se passe au niveau national donc je ne fais que le répéter : Besançon est le reflet de ce qui se passe au niveau national.

Un tissu social qui se fragilise quand on sait qu'au niveau de l'emploi près de 40 % des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés à Besançon, que 47 % des foyers fiscaux ne sont pas imposés sur le revenu, qu'il y a une augmentation de plus de 34 % des procédures d'expulsion et que l'on constate une augmentation régulière du nombre de familles monoparentales. D'autres chiffres témoignent aussi d'enjeux de société forts : le vieillissement avec une augmentation de 50 % des personnes âgées de 85 ans et plus entre 1990 et 1999, une estimation du risque de démence dégénérative des personnes âgées sur Besançon évaluée à environ 1 400 personnes, une augmentation également des personnes handicapées vieillissantes, plus de 3 % par an. Autre enjeu de société dont témoignent les chiffres que nous avons recueillis dans le cadre de cette analyse des besoins sociaux : l'isolement. Plus de 2 ménages sur 5 sont composés d'une personne seule, 7 ménages allocataires sur 10 sont des isolés ou des familles monoparentales. Dans ces ménages, 6 sur 10 sont sous la responsabilité d'une femme et 1 personne sur 2 âgée de 75 ans et plus vit seule. Ceci dit, l'isolement n'est pas toujours signe de précarité ou de pauvreté. J'attire quand même votre attention sur le fait que près de 15 % des foyers fiscaux qui n'ont pas de personnes à charge, donc des ménages isolés, ne sont pas imposés, alors que dans la moyenne des foyers, ce chiffre n'est que de 11 %, donc il y a bien quand même une certaine corrélation entre isolement et précarité. Et cet isolement malheureusement a tendance à croître ; on le voit en fonction de

l'augmentation du nombre des allocataires de la CAF qui sont isolés, leur augmentation est plus importante que celle du nombre d'allocataires non isolés.

Alors face à ce tissu social fragilisé, il y a les réponses bisontines spécifiques. Autant les chiffres que je viens de vous donner sont le reflet d'une situation nationale, autant bien sûr ce que je vais vous dire maintenant, à savoir notre réponse publique, est le reflet de notre volontarisme bisontin. Pour cela nous nous appuyons sur ce que nous appelons les savoir-faire de notre territoire, capacité à innover parce que face au risque social il nous faut sans arrêt construire de nouvelles réponses, volonté de travailler ensemble et lien social qui reste fort. Dans la tradition d'interventions sociales fortes de notre ville, deux leviers d'actions nous guident, d'une part renforcer les services que nous apportons aux Bisontins les plus fragilisés et d'autre part adopter de nouveaux modes d'intervention.

Renforcer les services aux Bisontins, cela se traduit par faciliter l'accès au droit déjà, il faut commencer par là et c'est pour cela que nous avons mis en place Proxim'Social. Proxim'Social c'est 300 demandes par mois, c'est un accueil généraliste qui permet non seulement d'accueillir, d'écouter, de diagnostiquer les situations des personnes qui nous appellent mais surtout d'éviter les renvois mutuels d'un service à l'autre qui sont souvent légion dans le domaine social complexe. Donc c'est un guichet unique, rassurant, que d'ailleurs les administrations d'Etat commencent à nous envier. Pour le RMI, je l'ai dit tout à l'heure, grâce au conventionnement avec le Conseil Général, nous augmentons d'un tiers l'équipe de nos travailleurs sociaux. C'est notre façon de renforcer le service à ces personnes en situation de fragilité. Par ailleurs, nous prenons les moyens de renforcer l'accueil et la restauration des plus pauvres, d'une part par tout ce qui concerne le travail autour de l'accueil de jour, de la restauration sociale, Boutique d'Accueil de Jour, Buanderie, Fourneau Economique, d'autre part et vous savez que nous allons voter un rapport sur ce sujet tout à l'heure, la réhabilitation de l'abri de nuit des Glacis dont on a déjà parlé dans les orientations budgétaires qui permettra d'offrir aux personnes dans les situations les plus fragiles matériellement sur notre ville, des conditions d'accueil de nuit dignes.

Autre moyen pour renforcer nos services : la mise en oeuvre d'une veille mobile de jour, depuis mai 2004 et l'extension de la veille de nuit de 12 h à 24 h pendant l'hiver. Par ailleurs, nous prenons les moyens de garantir un accès aux soins pour tous par une meilleure articulation entre santé et social pour les personnes en très grande fragilité matérielle, à la limite de l'errance. Il y a une souffrance psychique et psychiatrique qui est très grande et qui nous amène à beaucoup travailler avec les infirmiers psychiatriques de Novillars. Nous renforçons ce travail partenarial avec le CHS de Novillars et enfin nous améliorons tout ce qui est accès au logement des plus pauvres par l'accompagnement au logement très social et la prise en compte sur tout le territoire de l'agglomération, des plus défavorisés dans le cadre de la plateforme d'insertion par le logement. Renforcer les services, c'est aussi renforcer les services pour lutter contre l'isolement social, en adaptant nos services à la personne afin de les conforter. Adapter les services et les conforter, cela s'adresse d'abord au soutien à domicile, vous savez que nous avons 85 aides à domicile en gestion directe, que nous avons 12 auxiliaires de vie et que par un effort d'organisation constant, nous prenons les moyens de conforter et de pérenniser ce service, ce qui n'est pas simple à l'heure où les moyens financiers qui dépendent de caisses d'assurance maladie et au final de décisions de l'Etat, malgré tout ce qu'on peut dire sur la nécessité d'accompagner les personnes les plus fragiles par des services aux personnes qui soient adaptés, ne sont pas au rendez-vous. Nous prenons les moyens, nous à Besançon, de conforter le service.

La restauration dans les établissements : dans les logements-foyers, nous sommes en réflexion pour améliorer la qualité des repas par notamment l'introduction d'une réflexion liée au développement durable, c'est-à-dire l'accès à des circuits courts qui permettraient d'avoir directement les produits du marché dans les menus des personnes âgées dans les logements-foyers alors qu'aujourd'hui on passe par des circuits longs d'appels d'offres et une organisation qui n'est pas forcément attirante pour les personnes, donc nous sommes dans une réflexion pour réorganiser la restauration dans les logements-foyers, mutualiser les services et dégager de la qualité. Enfin, nous allons démarrer la réhabilitation des logements-foyers. Le lancement des consultations pour le Foyer des Lilas sur le quartier de Palente va se faire en 2005 pour des travaux qui démarreront en 2006 et sur Planoise avec Les Hortensias, nous sommes en train de finaliser un projet qui nous permettra, si nous le menons à terme, d'aller vers une mixité sociale puisque nous réfléchissons à un partenariat très fort entre le logement-foyer

des Hortensias et un FJT de façon à mixer les publics. Au départ c'est pour faire face à une contrainte de site parce que la réhabilitation du logement-foyer ne sera pas possible sur l'ensemble des étages pour des questions de normes de sécurité, donc nous avons réfléchi à la façon d'occuper l'ensemble des étages et ce pourrait être sur les étages du bas des personnes âgées, sur les étages du haut une population plus jeune, accueillie dans le cadre d'un FJT.

Alors j'ai dit deux axes tout à l'heure, deux leviers, renforcer nos services, c'est ce que je viens de vous montrer, adopter aussi, ça c'est important que vous le sachiez en conseil, de nouveaux modes d'intervention ou tout simplement travailler autrement avec les associations, les habitants et les citoyens. Je vais être très rapide. Travailler autrement avec les associations, ça veut dire s'appuyer, donner toute sa place au monde associatif et le Maire l'a dit tout à l'heure très justement, sans les associations sur la place bisontine je pense que nos réponses ne seraient pas à la hauteur des besoins, donc nous avons la préoccupation de leur faire toute leur place. C'est le sens du travail que nous menons dans le cadre de la charte «ville handicap» avec le travail sur l'accessibilité où nous sommes entre parenthèses en avance par rapport à ce que la loi sur l'égalité des chances vient de promouvoir car il y a bien longtemps que nous avons mis en place, et c'est Paulette GUINCHARD-KUNSTLER qui l'avait fait, une commission accessibilité qui est aujourd'hui complètement animée, dynamisée par Jean-Jacques DEMONET, mais c'est avec les associations que nous menons un travail extrêmement précis sur ce champ. Autre exemple où nous intervenons avec les associations, nous avons lancé, en complément de nos services auprès des personnes âgées handicapées un service intitulé «compagnie accompagnement» pour aider des personnes fragiles à sortir de chez elles, à participer à la vie de la cité, à aller faire telle ou telle démarche, à participer à telle activité de loisir. Ce service est monté de façon expérimentale, aujourd'hui géré par le CCAS, mais nous sommes en discussion extrêmement poussée avec le secteur associatif pour voir comment il pourrait relayer cette initiative.

Travailler autrement avec les associations, cela veut dire aussi déléguer, faire faire, c'est l'exemple du centre de réfugiés, le Centre Provisoire d'Hébergement qui accueille les demandeurs d'asile ayant obtenu le statut de réfugiés politiques. Alors qu'il était géré par le CCAS, nous sommes en train de le transférer à l'association d'hygiène sociale du Doubs qui gère déjà tout ce qui est plateforme d'accueil des demandeurs d'asile, c'est une compétence de l'Etat et l'Etat a confié à cette association l'accueil des demandeurs d'asile ; donc pour une raison de cohérence, il paraissait beaucoup plus efficace que l'hygiène sociale du Doubs puisse gérer les parcours à la fois des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Travailler autrement, cela veut dire aussi coordonner, être en situation d'animation avec les partenaires associatifs en étant le garant de la réponse aux besoins sur le territoire. Un exemple avec la mise en oeuvre de l'habitat adapté. Vous savez qu'aujourd'hui nous avons à coeur, dans le cadre de nos programmes de renouvellement urbain, de mettre en place ce qu'on appelle du logement adapté pour les personnes en situation de fragilité. C'est le résultat d'un travail certes extrêmement transversal entre le CCAS et les services de l'Urbanisme mais c'est aussi le résultat d'un travail de concertation étroite de notre part avec le monde associatif et je pense spécifiquement à l'ADAPEI qui ne cesse de nous faire remonter les besoins de plus en plus cruciaux concernant les personnes handicapées vieillissantes, pour lesquelles il est absolument urgent de produire du logement adapté dans les années qui viennent.

Enfin, travailler autrement avec les associations, cela veut dire aussi accompagner leurs initiatives, je pense notamment à toutes les associations qui, sur le terrain du handicap, sont en train de réfléchir et de promouvoir de nouveaux lieux d'accueil, que ça soit Floréal, que ça soit les Traumatisés Crâniens. Nous les accompagnons, nous les aidons à monter leur projet. J'ai parlé tout à l'heure du Fourneau Economique ; en matière de solidarité si on ne travaillait pas de façon étroite avec le bénévolat et les associations caritatives, je pense que nous serions à côté de la cible. Nous le faisons donc et nous mettons à disposition de ces associations des moyens conséquents qui viennent du CCAS. Je pense aussi à un autre exemple de collaboration extrêmement étroite sur la ville avec l'association des Invités au Festin.

Alors j'ai dit travailler autrement avec les associations, mais aussi avec les habitants, associer tous les habitants au travail du CCAS, faire en sorte que nos usagers du CCAS ne se retrouvent pas toujours entre eux dans les dispositifs que nous montons, mais qu'ils soient dans des situations de partage, dans

des situations de côtoyer des habitants des quartiers. C'est ce que nous avons à coeur pour produire de la rencontre, du brassage, qui permet aux uns et aux autres de s'enrichir, à ceux qui ne vont pas bien de relever la tête parce que le fait de fréquenter d'autres personnes les aide à retrouver de l'énergie, à monter des projets mais je crois aussi que les habitants du quartier qui sont confrontés à ceux qui ont des difficultés voient aussi que toute personne, malgré ses difficultés, a des potentialités et c'est extrêmement important. Alors c'est un travail que nous faisons au quotidien, dans ce que nous appelons les espaces solidaires implantés dans chaque quartier. C'est ce que nous faisons aussi dans un espace que nous avons créé qui s'appelle Cré-Atelier, qui est un espace qui aide les uns et les autres à faire éclore leur talent et notamment leur talent artistique. Cré-Atelier rue Champrond, Cré-Atelier au Forum, c'est un lieu quotidien animé par des travailleurs sociaux, où nous avons à coeur d'aider et d'accompagner des personnes en difficulté mais où des habitants du quartier viennent aussi pour peindre, pour sculpter, pour faire de la photo et de plus en plus d'artistes se joignent à nous pour valoriser les potentiels de toutes ces personnes qui viennent là. C'est bien souvent par cette valorisation de potentiels que nous constatons que telle ou telle personne que nous suivons, finit par retrouver un parcours de réinsertion professionnelle. Dernier exemple de ce travail avec les habitants, c'est tout le travail que nous développons autour des logements-foyers. Les logements-foyers ne sont plus uniquement des logements dans lesquels sont enfermées des personnes âgées. Ce sont des lieux de vie où les personnes âgées vivent en lien avec le quartier. Nous avons mis en place des points d'accès multimédias, des ordinateurs qui sont à la disposition des personnes âgées comme des habitants du quartier et c'est important de provoquer ces liens, ces relations, ces passerelles.

Dernier élément, travailler autrement c'est aussi travailler avec les citoyens. Que veut dire travailler avec les citoyens ? C'est favoriser l'engagement citoyen, parce que là on parle d'action sociale. On a parlé de choses dures, on a parlé de responsabilité. Nous avons la responsabilité, au niveau de la Ville, de contrer, d'atténuer les difficultés encore une fois qui sont le reflet de ce qui se passe au niveau national. Mais nous ne pouvons pas tout, il y a un moment où l'intervention publique ne peut pas tout et où je crois que l'engagement citoyen est important, c'est le sens de ce que nous faisons avec le Conseil des Sages, c'est le sens de ce que nous faisons quand nous constituons un réseau de vigilance et d'alerte en été, qui a vocation à devenir un réseau permanent de vigilance citoyenne. Aujourd'hui les conseils de quartiers sont informés par le CCAS de la façon dont des équipes de bénévoles, quartier par quartier, peuvent se mettre en place, pour assurer cette vigilance citoyenne. Le CCAS doit absolument procurer les moyens de la formation, de la logistique, il ne s'agit pas que les bénévoles viennent remplacer des professionnels mais il y a aussi la place pour que les bénévoles agissent et interviennent.

J'allais oublier la prise de rôle des usagers. Les usagers de nos services, de nos établissements, sont de plus en plus pris en compte mais c'est la loi qui nous y amène, par l'intermédiaire des conseils de vie sociale que nous mettons en oeuvre et que nous sommes en train de dynamiser : conseil de la vie sociale dans les établissements logements-foyers, au CHAT, au CHRS et nous réfléchissons aussi à voir comment nous pouvons impliquer les usagers de l'aide à domicile et des auxiliaires de vie.

Donc en conclusion je dirais que les réponses que je viens de vous citer portent la marque de nos choix volontaristes pour faciliter ce qui est la devise d'ATD Quart Monde : l'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous. Je trouve que c'est une très très belle expression, c'est vraiment notre fil rouge conducteur. Alors je crois qu'il est prévu de terminer cette présentation par une très belle image, c'est la fresque de la fraternité, une très belle fresque qui a été réalisée à l'occasion de la journée de refus de la misère cette année, 17 octobre, par les personnes âgées de nos logements-foyers, les usagers de nos services sociaux, des habitants des quartiers, c'est un hymne à la vie, c'est un hymne à la fraternité. Alors la fraternité, on en a beaucoup parlé cette année. Au niveau du CCAS, on n'a pourtant rien fait de plus que ce qu'on fait tous les ans. On a simplement communiqué sur ce qu'on faisait parce que l'année avait été déclarée par le Président de la République année de la fraternité mais qu'elle soit année de la fraternité ou pas, elle nous guide dans notre quotidien. Et ce troisième terme de la devise républicaine, nous avons d'autant plus à coeur de le faire vivre, et je vais terminer sur un petit clin d'oeil, je vais vous apprendre, je pense, peut-être que certains le savent, en tout cas, je ne savais pas, que c'est un franc-comtois, le citoyen MONTMOROT qui a inventé la devise républicaine «Liberté - Egalité - Fraternité». Il appartenait au Club des Cordeliers et il était animateur des fêtes républicaines. Il a mis en place cette devise sur ses affiches -elle était plus complète, c'était Liberté - Egalité - Fraternité ou la Mort-

il a malheureusement été guillotiné... C'est pour cela qu'on a dû supprimer «ou la Mort» et la devise est restée la devise de la République.

M. LE MAIRE : Et la devise de la République, vous l'avez certainement remarqué, j'ai demandé qu'elle réapparaisse au fronton de toutes nos écoles, la première c'était à Saint-Claude samedi.

Merci Marie-Guite pour cet exposé. Je crois que c'était nécessaire que l'on fasse vraiment le point sur ce qui constitue un des axes forts de notre politique municipale, l'action sociale et ce, pas depuis 2001 mais depuis des dizaines d'années.

Mme Françoise BRANGET : Merci Monsieur le Maire. C'est vrai que c'est un tableau bien sombre que vous venez de nous brosser, cette triste réalité bien évidemment n'est pas acceptable. Trop de personnes vivent des minima sociaux. On est d'accord sur ce point, c'est presque 10 % de la population bisontine qui est en état de précarité et nous ne pouvons que le déplorer, c'est évident. Cette situation de pauvreté qui ne fait que s'aggraver, comme le constate un bon nombre d'associations, vous le dites dans votre rapport, que ce soit les Restos du Coeur, le Secours Catholique ou la Banque Alimentaire qui a vu se multiplier par 5 les bénéficiaires ces 15 dernières années.

Accuser comme vous le faites le gouvernement actuel de tous les maux, je trouve que c'est un petit peu réducteur quand même. Dire qu'il doit revoir sa copie par exemple en matière de politique économique et en matière d'emploi ou en matière de politique sociale et fiscale, je veux bien mais manifestement ce sont toutes les politiques sociales et économiques des gouvernements successifs de ces 25 dernières années qui ont échoué. Je pense qu'on ne peut pas dire que c'est uniquement les deux dernières années qui ont plongé le pays dans la désespérance, ce n'est pas vrai. Je ne veux pas faire de la polémique, je ne veux pas porter non plus de jugement mais force est de constater quand même que les difficultés de notre société c'est bien de s'adapter un petit peu aux changements de notre environnement, que ce soit la démographie, l'allongement de la vie, le vieillissement, c'est sûr, l'allongement des études, les modifications d'activités parce que ça rentre en jeu. Il faut quand même avoir le courage de reconnaître que les choix collectifs qui ont été faits ont été des choix certes généreux mais quand même néanmoins à crédit et qu'il y a eu le refus d'une génération d'adapter les dépenses aux recettes, malheureusement, et de réformer ce qui aurait dû l'être et bien évidemment d'éviter les gaspillages.

Je voudrais rappeler qu'en 1980 la dette était de 90 milliards d'euros, soit 20 % du PIB à peu près. Aujourd'hui la dette est de 1 066 milliards, soit 65 % du PIB. Nous laissons le soin de régler nos factures à nos petits-enfants, c'est sûr. Le seul remboursement des intérêts de la dette, c'est le 3^{ème} poste d'investissement du budget de l'Etat. C'est absolument aberrant, 40 millions d'euros, c'est presque le déficit d'une année, autrement dit la dette d'hier alimente la dette de demain, dans un cercle vicieux dont on ne voit jamais le bout. Alors on ne peut pas résumer, à mon avis, en disant que seules les collectivités agissent et multiplient les énergies et que l'Etat est coupable, ce n'est pas possible de dire ça, je crois qu'il faut aller beaucoup plus loin dans la réflexion. Je voudrais prendre un exemple, celui du RMI, qui a été créé en 1988, qui avait pour but de donner un Revenu Minimum d'Insertion et de favoriser le retour à l'emploi pour des publics défavorisés et sans travail. Qu'est-ce qu'on a pu constater depuis sa création ? C'est que le chiffre n'a fait qu'augmenter, on en a à l'heure actuelle 1,2 million en France, 6 % à Besançon, 9 % sur l'agglomération, 13 % sur le département. Sur cette population qui a priori aurait pu bénéficier d'un retour vers l'emploi, on s'aperçoit finalement qu'un sur deux signe un contrat d'insertion, 10 % des Rmistes reçoivent l'aide depuis dix ans et quelquefois depuis le démarrage, c'est-à-dire depuis 1988, qu'il n'y a eu aucune réinsertion de la part de ces personnes, malheureusement. Les mesures sociales et économiques mises en place actuellement par le Gouvernement et notamment par le plan de cohésion sociale de Jean-Louis BORLOO ne sont peut-être pas satisfaisantes à vos yeux ou peut-être pas politiquement correctes, je ne sais pas, mais elles ont quand même le mérite d'exister et d'essayer de résoudre un problème et comme l'a dit Jean-Louis BORLOO ce que l'on croyait être une bonne solution n'a pas marché, donc il faut effectivement trouver autre chose. Et la volonté actuelle c'est bien d'aller vite. Il y a urgence, donc il y a un certain nombre de mesures que vous venez de citer, que ce soit le contrat CIVIS qui s'adresse aux jeunes et qui a pour objectif effectivement d'accompagner un certain nombre de jeunes qui sont sur le bas-côté, car effectivement notre population jeune s'est paupérisée toutes ces dernières années, malheureusement. Essayer de leur donner des moyens de pouvoir vivre dignement est

quand même une chose louable, vous ne pouvez pas dire le contraire et les nouveaux contrats qui ont été mis en place, que ce soit le contrat CIVIS ou le contrat d'avenir, manifestement on peut espérer que ça marche. Vous avez évoqué les quelques mesures en faveur du logement. Je ne vais pas décliner le plan BORLOO, vous le connaissez, ainsi que toutes les mesures...

M. LE MAIRE : On l'a lu et relu dans toute la presse...

Mme Françoise BRANGET : Il a le mérite d'exister...

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, le plan BORLOO est un très bon plan mais dites-nous seulement comment il est financé.

Mme Françoise BRANGET : La suite...

M. LE MAIRE : Je vous pose une question là !

Mme Françoise BRANGET : Je vous répondrai tout à l'heure si vous le voulez bien. Pour toutes ces politiques sociales, justement, pour les actionner, que faut-il ? C'est l'économie et sans l'économie, sans la capacité à créer des richesses justement pour pouvoir les redistribuer, eh bien vous ne pourrez pas augmenter toutes les dispositions et tout ce qui est déjà mis en place et ce qui a été mis en place depuis des années et qui finalement n'ont pas abouti puisque la misère a continué d'augmenter. Reste que la politique économique de Besançon qui certes s'inscrit dans une politique nationale, peut créer elle-même ses propres marges de manoeuvre comme ont su le faire bien d'autres villes en France. Certes Besançon a été marquée au fer rouge par la perte de ces 10 000 emplois ces 30 dernières années et même si nous avons à Besançon un beau tissu de PME et de PMI, il n'y a pas suffisamment de rentrées financières pour justement améliorer la vie des Bisontins et ça, vous le constatez vous-même. Vous remettez en cause la gestion du Gouvernement mais on pourrait peut-être remettre également en cause la gestion de la Ville elle-même, vous pourriez peut-être vous remettre en cause de ce côté-là également. Il y a trente ans par exemple, on a comparé...

M. LE MAIRE : Est-ce que je peux quand même vous demander de rester un peu dans le sujet car il y a beaucoup de demandes d'interventions.

Mme Françoise BRANGET : Je suis entièrement dans le sujet car comment financez-vous une politique sociale ? Vous la financez par une politique économique. Vous ne pouvez pas demander à l'Etat de redistribuer ce qu'il n'engrange pas, ce n'est pas possible, à un moment donné votre propre budget est établi de la même façon. Donc je dirais que par exemple il y a trente ans, quand on comparait encore certaines villes à Besançon, dont Grenoble, qui était capitale régionale, même nombre d'habitants, dynamisme économique... qui aujourd'hui pourrait dire que cette municipalité pourrait encore se comparer à cette ville ? A l'heure où nous dissertons, par exemple sur les nanotechnologies, Grenoble est reconnue comme un pôle européen en matière de nouvelles technologies, vous le savez...

M. LE MAIRE : Besançon aussi d'ailleurs, nous avons même un centre de transferts.

Mme Françoise BRANGET : ... oui, certes mais comment se fait-il qu'à Besançon il y a de nombreux investisseurs étrangers qui se sont installés et qui capitalisent à Grenoble. A Grenoble, cet investissement représente près de 3 milliards d'euros dans l'agglomération grenobloise, ce qui fait dire à son maire, et je pense que vous ne pouvez pas le dire ici, que «Grenoble recherche, Grenoble entreprend, Grenoble réussit». Alors évidemment le discours que l'on vient d'entendre là est d'une autre teneur que celui que je viens de vous citer car si aujourd'hui nous pouvons entendre le constat et le déplorer, et je pense que c'est dramatique pour l'ensemble des Bisontins qui vivent la situation dans laquelle vous les décrivez, eh bien malheureusement nous ne serons jamais d'accord sur les causes qui ont mené notre ville à cette situation. Je suis désolée, une véritable politique d'ambition effectivement pour notre ville, serait sans doute le remède économique, donc arrêtons de gémir et agissons.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas répondu à ma question. Comment est financé le plan BORLOO ?

Mme Françoise BRANGET : Je vous le dirai après.

M. LE MAIRE : D'accord, parce que ça m'intéresse.

Mme Françoise BRANGET : Je vous répondrai, ne vous inquiétez pas.

M. LE MAIRE : Je vous en prie, vous avez la parole.

Mme Françoise BRANGET : Je vous le dirai après, chaque chose en son temps.

M. LE MAIRE : Entre parenthèses, pour Grenoble dont je connais bien le maire qui est un de nos amis communs avec Paulette, il y a aussi une chose sur laquelle vous devriez réfléchir ainsi qu'un certain nombre de vos amis, c'est que le taux de la TP doit être à 22 - 23 % et non pas à 15,30 comme ici en Franche-Comté...

Mme Françoise BRANGET : Si on devait ramener l'économie...

M. LE MAIRE : C'était juste une petite parenthèse. J'attends avec intérêt votre intervention sur le financement du plan BORLOO.

M. Pascal BONNET : Je rejoins Françoise BRANGET sur le fait qu'on attend encore certains financements du Gouvernement JOSPIN.

M. LE MAIRE : Bien sûr !

M. Pascal BONNET : Je la rejoins aussi sur le fait que le moteur du progrès social c'est le développement économique et je ne pense pas qu'il soit hors sujet d'évoquer les problèmes économiques d'une ville et l'histoire d'une ville. Je vous rejoins et je rejoins comme déjà il y a 18 mois Mme DUFAY sur le fait qu'il est important de débattre de la politique sociale de la ville parce que c'est un enjeu majeur, tant sur le plan humain que sur le plan budgétaire et que c'est moins médiatique que beaucoup de dossiers qu'on aborde ici. On connaît la qualité du travail du CCAS, la qualité aussi du tissu associatif bisontin dans ce domaine et c'est vrai que ça nous engage dans des débats économiques parce que la difficulté sociale de la ville est quand même liée à l'économie locale. Dans votre numéro bien rôdé vous nous faites la posture habituelle : je ne voudrais pas polémiquer, je ne dis pas mais je le dis quand même, à moins que je ne dise pas mais enfin je dis quand même...

M. LE MAIRE : Venez-en aux faits, c'est surtout ce qui m'intéresse.

M. Pascal BONNET : ... manifestement vous n'êtes pas d'accord avec la politique du Gouvernement, ce qui est normal...

M. LE MAIRE : C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Pascal BONNET : Assumez-le un petit peu au lieu de faire semblant de ne pas le dire...

M. LE MAIRE : Je n'ai encore rien retenu d'essentiel dans ce que vous avez dit là, entrez dans le vif du sujet Monsieur BONNET !

M. Pascal BONNET : ... en même temps, je constate quand même que quand vous évoquez un certain nombre de réformes et de textes de lois, vous dites qu'ils ne sont pas si mauvais. Alors on ne sait pas encore comment certaines choses seront financées, ça ne vous convient pas tout à fait mais ce que je constate moi, c'est que ce Gouvernement, depuis 2002, dans un contexte difficile, essaie de réformer le pays. Beaucoup de choses n'avaient pas été faites avant et ça avance. Vous dites et ça m'a frappé, qu'il faut que l'Etat ait une réflexion sur sa place et sur son rôle, alors que vous dites vous-même que cette politique d'acte II de la décentralisation sur le plan social a apporté une cohérence avec le rôle pilote accordé au Département, avec les possibilités de partenariat avec les communes et les

intercommunalités, ce qui était attendu depuis longtemps. Donc l'Etat, là, à travers son Gouvernement, a donné une réponse en apportant cette cohérence sur laquelle vous vous appuyez.

D'autre part, la réponse à la situation économique est une politique économique qui ne vous convient pas mais qui, à terme, doit permettre le progrès social mais elle est aussi une politique sociale comme l'a rappelé Françoise BRANGET avec la loi BORLOO. Il y a quand même le retour des emplois aidés, on n'est pas dans une optique purement économique à l'américaine contrairement à ce que vous pouvez dire et je voudrais aussi faire une petite remarque qui à mon avis a un certain sens. Quand vous dites que la différence entre le SMIC et le RMI s'accroît, c'est une réalité sans doute, mais c'est aussi parce que ce Gouvernement a choisi d'augmenter le SMIC, de privilégier les bas salaires et en matière de RMI, la création du RMA vise à permettre la réelle insertion parce que, comme l'a dit Françoise BRANGET, à long terme ce n'est pas une solution non plus. Donc avec tout ce qu'on a pu voir jusqu'alors dans les échecs des politiques de gauche très souvent, de droite parfois, laissez à ce Gouvernement le temps de sa législature parce qu'elle n'est pas terminée, avant de lui demander des résultats, parce qu'il y en a déjà un peu et à long terme il y en aura.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas encore bien vu les résultats mais j'attends.

M. Benoît CYPRIANI : A écouter Mme BRANGET je me disais qu'elle brûlait de supprimer le RMI pour alléger la dette de l'Etat...

Mme Françoise BRANGET : Je n'ai pas dit cela.

M. Benoît CYPRIANI : Non, je rapprochais deux choses là : vous indiquiez que la dette de l'Etat était bien trop élevée et que le RMI, l'aspect insertion ne marchait pas bien, donc si on supprimait l'un pour alléger l'autre, ça ne serait peut-être pas mal. Je pense que les Bisontins apprécieront.

M. LE MAIRE : Benoît, viens-en aux faits.

M. Benoît CYPRIANI : C'est la deuxième fois que nous avons à nous pencher sur une analyse des besoins sociaux, sur ce type de rapport qui est rendu obligatoire par décret de 1995 mais qui est rarement appliqué. La première édition, en novembre 2003, était plus proche d'un rapport d'activités. Elle était très centrée sur le travail effectué par le CCAS et très centrée sur la ville et je peux vous l'avouer maintenant, je la trouvais très inaboutie, ce qui n'est pas le cas de l'édition actuelle qui s'ouvre doublement aux actions des autres opérateurs : les départements, les logeurs, et au périmètre de la CAGB. Donc on n'a plus cette sorte de bilan d'activités qui concernait d'un peu trop près le CCAS. Il y a aussi des indicateurs qui sont proposés en plus des statistiques traditionnelles telles que les titulaires des minima sociaux, ce qui permet de broser un tableau de plus en plus complet et de plus en plus fin de la situation sociale à Besançon. Comme l'a dit Marie-Guite DUFAY, la situation sociale à Besançon n'est certainement pas plus mauvaise que dans les autres villes et le rôle de l'Etat, dans cette situation, n'est pas négligeable. En tout cas nous avons un document sous les yeux qui devient vraiment intéressant et je tenais à le saluer. Je voulais aussi saluer l'engagement du CCAS dans le programme agenda 21 avec la mise en valeur des circuits courts des fournitures alimentaires qu'a citée Marie-Guite mais également d'autres actions qui sont prévues et dont on reparlera plus tard.

M. LE MAIRE : Tu as constaté qu'il y avait des progrès, nous sommes très souvent d'accord avec toi et c'est bien.

M. Patrick BOURQUE : A plusieurs reprises dans ce rapport, a été évoquée la souffrance psychique des personnes en grande précarité. Il est question aussi de leur augmentation en nombre, de la difficulté des travailleurs sociaux à suivre ces personnes et de la nécessité de renforcer la coopération avec l'hôpital de Novillars. L'hôpital de Novillars a détaché depuis plusieurs années deux infirmiers de proximité auprès du CCAS pour travailler sur le terrain justement auprès de ces personnes en grande précarité. En outre, mais je ne suis pas sûr que ça soit encore bien connu et bien utilisé, il y a eu la création d'une équipe appelée EMPI, Equipe Médicale de Prévention Intersectorielle, composée d'un médecin et d'un infirmier qui peuvent également intervenir sur le terrain pour les personnes en refus de soins par exemple.

Ce que je veux aussi à cette occasion, c'est souligner les problèmes de la psychiatrie. Vous savez que la psychiatrie, plus ou moins dans certaines régions, est une discipline sinistrée. A l'hôpital de Novillars, l'hôpital qui suit principalement la Ville de Besançon géographiquement, sur 32 postes de médecin, il en manque 7, ce qui est énorme. L'effectif infirmier suit en gros la même pente, ceci est dû au manque de clairvoyance des gouvernements successifs en matière de formation de médecins et d'infirmiers, manque de prévoyance ou volonté, on ne sait pas. L'été dernier par exemple, il a fallu rappeler des retraités infirmiers pour assurer la continuité des soins. Il faut savoir que depuis une trentaine d'années, depuis qu'il y a justement cette politique de sectorisation des soins, l'hôpital déploie des moyens à l'extérieur de l'hôpital mais avec des moyens constants, c'est-à-dire que quand on met des moyens à l'extérieur, il faut obligatoirement fermer à l'intérieur, c'est-à-dire qu'il y a eu des fermetures de lits, d'où actuellement de grosses difficultés à hospitaliser des personnes dont l'état le nécessiterait pourtant et aussi des sorties prématurées de personnes encore fragiles pour faire la place aux autres. Voilà ce que je voulais souligner.

M. LE MAIRE : Je te remercie de l'avoir dit et tu as eu raison de faire cette intervention parce que je crois qu'effectivement la situation que nous connaissons actuellement conduit à de plus en plus de désespérance et que c'est dramatique effectivement toutes ces désespérances nouvelles, toutes ces personnes qui ne savent plus comment s'en sortir. Parallèlement à cela, au lieu d'avoir des moyens renforcés, on a toujours des moyens en diminution. Il n'y a pas eu, Dieu merci, de drame ici mais il aurait pu y en avoir mais on voit bien sur l'ensemble du pays, combien cette situation conduit à de véritables drames. C'est un élément du problème que tu as souligné et tu as bien fait de le faire.

M. Bruno MEDJALDI : Ce qui est certain, c'est qu'une société civilisée comme la nôtre ne peut pas se désintéresser des plus fragiles de ses membres. C'est d'abord une question d'éthique et ensuite un problème de survie et de cohésion pour cette société elle-même. La Ville de Besançon a toujours oeuvré dans ce sens et la politique sociale des différentes équipes municipales a valeur d'exemple largement au-delà de notre région. Ceci nous prouve bien que la lutte contre les inégalités est une nécessité absolue garante de l'équilibre de tous les citoyens. A partir de là, il nous faut reparler des services publics pour tous, il faut bien également dénoncer une politique gouvernementale qui a pour résultat que 10 % de la population active pointe à l'ANPE, une augmentation spectaculaire des dossiers de surendettement ou encore une baisse d'impôt en trompe l'oeil ne profitant qu'aux plus riches. Une politique responsable c'est une politique qui n'oublie pas les plus faibles d'entre nous, qui protège et intègre ceux qui en ont le plus besoin, comme par exemple les personnes âgées que nous serons tous demain, comme vous le savez sans doute. On ne voit pas bien qui d'autres que les pouvoirs publics pourraient garantir à nos concitoyens ces droits élémentaires sans lesquels toute vie organisée est vouée à l'échec. Le groupe socialiste tient à assurer et à saluer l'action menée par le CCAS depuis de nombreuses années, ainsi que la persévérance avec laquelle quelles que soient les conjonctures politiques il a maintenu le cap et oeuvré pour éviter à nos concitoyens les plus fragiles l'exclusion définitive de l'espace social qui nous est commun.

M. LE MAIRE : Merci Bruno. Nous sommes totalement d'accord avec toi.

M. Michel ROIGNOT : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, j'ai bien écouté ce que nous a dit tout à l'heure Mme BRANGET et je pense qu'on ne peut pas être d'accord avec cette analyse. A l'entendre, on pourrait avoir l'impression que les affaires de la France sont bien gérées. Mais tout ceci n'est qu'une illusion et je dirais que depuis trois ans ce Gouvernement, avec une grande détermination, s'attaque et continue à s'attaquer à tout ce qui peut rester de ce qu'on appelait le modèle social français. Au bout de trois ans d'exercice de ce pouvoir, ce Gouvernement a un bilan en la matière qui est impressionnant. Citera-t-on le recul du droit à la retraite, la baisse des indemnités de chômage, citera-t-on ce que j'appellerai avec un sourire et ça fait l'actualité de ces derniers jours, la remise à l'honneur de la corvée avec ce jour travaillé non payé, ce lundi de Pâques ou de Pentecôte ou autre chose. Citera-t-on, la hausse des exonérations fiscales pour les revenus élevés mais dans le même temps la réduction des remboursements de soins, la diminution des crédits pour la recherche, pour l'éducation. Et cette réforme de la Sécurité Sociale qui est inspirée de celle des retraites, qui également a pour corollaire une espèce de démantèlement un peu programmé de pans entiers du code du travail. Tout cela, toutes ces mesures, je dirai qu'elles sont parfaitement cohérentes pour ce Gouvernement, parfaitement ciblées et on distingue bien les pauvres, ceux qu'il faut précariser encore davantage des riches, que l'on n'hésite pas à sécuriser

encore davantage. Je dirais que malgré les rondeurs du Premier Ministre, certaines décisions brutales rappellent qu'une des caractéristiques de l'élite qui gouverne actuellement la France, c'est peut-être la France d'en haut d'ailleurs, cette caractéristique c'est son mépris pour les citoyens ordinaires, cette fameuse France d'en bas et je cite là Francis MER, l'ancien Ministre de l'Economie et des Finances qui disait, sur France 2 en septembre 2003 : « ceux qui gagnent beaucoup d'argent le méritent. Ils apportent à la société une valeur supérieure à ceux qui gagnent moins ». C'est effectivement une très belle parole qui cible bien et qui caractérise bien l'ensemble de ces gens qui nous gouvernent aujourd'hui, ces méritants qui montrent partout, je dirais, leur talent de prédateur. Les patrons des 40 plus grandes entreprises se sont octroyés, entre 2000 et 2002, des augmentations de salaires de plus de 85 %. Ils ont obtenu une réduction massive de l'impôt sur les revenus. Réduction d'impôt sur les revenus, les 2/3 de cette réduction massive bénéficient à moins de 10 % des foyers, les plus riches. Dans le même temps, on observe que -et Marie-Guite DUFAY le disait tout à l'heure- pratiquement déjà 1 enfant sur 6 vit dans une famille pauvre en raison du chômage des parents mais aussi à cause de l'insuffisance de l'ensemble des transferts attachés aux enfants. Ce programme rappelle également étrangement la mise en oeuvre d'un programme de l'OCDE fixé en 1994. Je signe quelques pistes qui étaient indiquées là : revoir la disposition relative à la sécurité de l'emploi, accroître la flexibilité du temps de travail à court terme, activer les dépenses de chômage, favoriser les contrats de gré à gré, il en est ainsi des Rmistes, des Rmastes qui sont soupçonnés de vivre comme des privilégiés avec 30 € par jour. Je dirais que tout ceci n'est pas fini parce qu'une fois les salariés les plus faibles étant précarisés, maintenant on va s'attaquer à ceux qui ne le sont pas encore. Au nom de l'égalité de traitement avec les travailleurs temporaires, il s'agit maintenant de réfléchir à libéraliser la législation en matière de protection de l'emploi pour les travailleurs permanents et on discute du CDI, on discute des fonctionnaires. Cet affaiblissement programmé de l'ensemble des droits collectifs s'accompagne d'un rétrécissement du champ des services publics qui apportait une certaine protection et après la privatisation des retraites, effectivement ce Gouvernement a souhaité transférer ou souhaite transférer tout un pan de l'assurance maladie aux compagnies d'assurance. La recherche publique est délaissée et ceci au profit des aides privées. Alors, d'une certaine manière j'ai tendance à dire qu'aujourd'hui il y a une espèce d'état d'urgence social. Les salariés n'ont pas pour vocation d'abandonner leur citoyenneté à l'entrée des entreprises, la puissance publique n'est pas vouée à transférer ses prérogatives aux propriétaires du capital et je dirai que depuis 1946, malgré les chocs politiques, les alternances, la France avait maintenu l'équilibre entre un modèle social et républicain, cet héritage du programme social de la résistance et la nécessité de développement économique. Aujourd'hui, je dirais qu'on est bien dans cet état de résistance, dans la nécessité de raviver cet esprit de résistance, de résister à tout ce qui écrase l'homme.

M. Eric ALAUZET : Je n'avais pas prévu d'intervenir mais le credo de création de richesses salvatrices commence à m'énerver un petit peu. Ça c'est l'idée qu'on va augmenter le gâteau et comme ça tout le monde en aura une part. Premièrement, c'est marginal pour un certain nombre d'entre vous mais c'est néfaste au développement durable et, en tout cas, le développement durable n'est pas pris en compte quand on parle de croissance, entre autres que l'histoire des 50 dernières années où le gâteau a crû, nous montre que c'est bien loin de régler ce problème de la redistribution donc l'expérience nous rend quand même dubitatif. C'est quand même et ça l'a été pour vous, dans votre discours, une façon assez commode de se dédouaner des responsabilités puisqu'il n'y a qu'à attendre que le gâteau grossisse et tout ira mieux et je veux dire, qui peut nous faire croire aujourd'hui qu'il n'y aurait pas assez de richesse pour que tout le monde puisse en profiter, en France et en Occident ? Donc là il y a un mensonge assez bien illustré par votre discours, puisqu'en gros vous nous avez dit : l'aide aux défavorisés coûte cher, vous avez parlé de choix dispendieux, vous êtes restée assez laconique mais on a bien compris derrière qu'il était question probablement de la CMU, de l'APA, etc., donc les choix, les aides aux plus démunis coûtent cher et immédiatement derrière et Benoît CYPRIANI l'a relevé, on est très endetté, en gros il n'y a pas d'argent. Donc il faut faire des économies. Alors, comme il faut faire des économies, qu'est-ce qui se passe depuis 3 - 4 ans ? Je prendrai deux exemples précis parce qu'ils vont exactement dans le même sens, c'est la réforme des retraites et la réforme de la Sécurité Sociale. Qu'est-ce que ça veut dire la réforme des retraites et la réforme de la Sécurité Sociale ? Ça veut dire en gros qu'une bonne partie des gens les plus favorisés de notre société disent : il y en a assez de mettre dans le pot commun parce qu'évidemment on met de façon proportionnelle dans le pot commun, et plus on a d'argent, plus on met dans le pot commun et on met beaucoup d'argent dans le pot commun des retraites et dans le pot commun de la santé quand on a beaucoup d'argent et finalement on en retire peu, en tout cas pas à la

hauteur de ce qu'on a mis et en gros, une bonne partie de ces gens-là disent : il y en a assez, on ne veut plus mettre dans le pot commun et finalement ça nous reviendrait bien moins cher d'avoir des assurances privées. Et finalement chacun prendra en charge, progressivement, une partie croissante, ça on peut en être sûr, et de sa retraite et de sa santé. S'il s'agissait simplement de responsabiliser chacun d'entre nous, je n'y verrais aucune objection. Simplement on sait bien que la démarche est ailleurs ; elle est bien d'un dégageant d'une partie la plus favorisée de notre société qui n'est plus prête à assurer de gestes de solidarité et c'est ça le fond du problème, ce n'est pas que le gâteau grossisse, le gâteau est ce qu'il est, il grossira peut-être, j'espère qu'il grossira dans de bonnes conditions mais en tout cas, tel qu'il est il doit être partagé.

Mme Nicole WEINMAN : ... Châteaubriand a dit : «ma mère m'a infligé la vie». On sait bien que de toutes les manières notre société malheureusement est elle-même source d'inégalités. Je voudrais simplement témoigner, en tant qu'administrateur et avec je pense, d'autres administrateurs du CCAS, de la qualité du travail qui y est fait. Je pense qu'à travers ce rapport vous vous en êtes rendus compte. J'ai pensé longtemps et je le pense encore, que créer des richesses n'était pas forcément agir contre le développement durable, la principale richesse aujourd'hui c'est un travail, on le sait bien, même si malheureusement il est de plus en plus, on va dire, sous-qualifié. Je pense encore qu'on fera de mieux en mieux de social si on prend le temps de faire de mieux en mieux de l'économie. On associe de plus en plus économie, social et solidaire. C'est quand même un signal qui doit nous interpeller. Ce que j'aime bien au CCAS, à travers les administrateurs qui sont élus ou non élus, c'est cet espace de non-chamaillerie, partisane tout au moins, où au-delà des convenances ou des mots convenus, on arrive à s'intéresser comme doivent le faire je pense des élus ou des équipes en place qu'elles soient de droite ou de gauche dans une municipalité, on arrive à s'intéresser aux plus démunis d'entre nous, c'est tout.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, c'est parce qu'en tant qu'administrateur du CCAS, vous êtes peut-être plus que les autres au fait des difficultés de nos concitoyens. Je sais, pour avoir présidé pendant presque trois ans les conseils d'administration du CCAS, qu'effectivement -il y avait d'ailleurs Pascal BONNET qui en faisait partie à cette époque et peut-être vous-même d'ailleurs, je ne me souviens plus- on privilégie l'action aux chamailleries et je pense qu'un certain nombre de nos collègues devraient devenir administrateurs du CCAS, c'est une bonne école de tolérance et d'efficacité. Monsieur ROSSELOT, peut-être êtes-vous candidat au CCAS ?

M. Jean ROSSELOT : Pourquoi pas ? On s'engage, il faut donner, c'est sûr. Monsieur le Maire, puisque vous avez la bonté de me donner la parole, je vais vous dire ce que je pense...

M. LE MAIRE : Non, c'est le règlement, vous avez demandé la parole, je vous la donne.

M. Jean ROSSELOT : ... de ce document mais auparavant je dois dire que je suis quand même un peu douché par l'intervention de Michel ROIGNOT. Je ne pensais pas qu'il nous ramènerait au bon vieux temps d'expression des communistes un peu primaires, d'il y a trente ans. Il m'avait habitué à des considérations plus intellectuelles que ça, bien plus réalistes aussi, plus vraies, plus sensées, bref...

M. LE MAIRE : Mais c'est très bien ce qu'a dit M. ROIGNOT ! Tu pourrais peut-être prendre modèle sur lui.

M. Jean ROSSELOT : Il y a ce qu'on dit et il y a le caractère des faits qui sont têtus, on en parlera tout à l'heure mais si on était ici à Besançon comme en France, dans un enfer d'injustice, est-ce que vous croyez que tous les peuples du monde viendraient frapper à notre porte au point que nous ne savons plus comment... oui, les Européens, je passe sur les autres, est-ce que vous croyez qu'ils seraient tous candidats à entrer dans notre union, à venir en France ? Il y en a pas mal à Besançon, on l'a tous vu, mais est-ce que vous croyez qu'ils viendraient tous comme ça si c'était l'enfer ici, première question. Et puis les faits sont têtus ; vous avez peut-être vu comme moi à la télévision l'autre soir l'émission sur les premières années du Président LULA, un bon gars, un bon CGTiste du coin, plein de coeur à l'ouvrage, plein de chaleur humaine, eh bien il a été accueilli dans son meeting par le mot «trahison» par les siens parce qu'il n'a pas pu, parce que les faits économiques sont têtus, répondre à toutes les aspirations qu'exprimait si bien Michel tout à l'heure. Ceci étant dit, si vous me laissez cinq minutes, je vous dirai que ce rapport...

M. LE MAIRE : Vous avez tout le temps que vous voulez. Simplement vous savez que désormais nous notons les heures d'arrivée et les heures de sortie, comme à l'Agglomération... faites comme vous voulez Monsieur ROSSELOT. Mais tâchez d'être concis car on comprend mieux quelques bonnes idées exprimées en trois minutes qu'un grand discours imbuvable d'une demi-heure.

M. Jean ROSSELOT : Je commencerai par dire que ce rapport est un bon et beau rapport et que derrière lui on décèle sans peine...

M. LE MAIRE : Tu peux peut-être t'arrêter là !

M. Jean ROSSELOT : ...le mouvement, le dévouement des travailleurs sociaux, leur cœur à l'ouvrage et aussi les efforts, la bonne gouvernance comme le disait Nicole WEINMAN tout à l'heure, des organes du CCAS, son directeur, son conseil d'administration. Et c'est parce que c'est un document précieux que je voudrais simplement faire une ou deux observations de forme et porter quelques améliorations parce qu'il peut être diffusé, il peut être communiqué et je voudrais qu'il soit parfait. C'est du détail mais il faudrait ajouter un verbe à la page 23, au dernier paragraphe parce qu'une phrase sans verbe c'est comme un verre sans vin, ça n'étanche pas trop la soif et dans le dernier paragraphe page 23, après les deux points il vaudrait mieux mettre : elle révèle l'absence d'un référent, etc. et ainsi à la page 27 j'ai trouvé que ça n'était pas très «français», je ne sais plus...

M. LE MAIRE : Ce n'est peut-être pas l'essentiel du rapport quand même !

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas l'essentiel mais c'est quand même important...

M. LE MAIRE : Face à la désespérance des Bisontins, c'est très important qu'une phrase ne soit pas française.

M. Jean ROSSELOT : Je voudrais qu'il y ait des verbes dans toutes les phrases mais ceci dit c'est un bon document, on peut oublier de mettre un verbe. Je le dis simplement car ce document peut être communiqué. C'est un document qui est riche de statistiques, d'éléments d'intégration à la cité, sur les allocataires, les minima, les bas revenus, les Rmistes, les populations à problème psychique, la monoparentalité, la délinquance et même la question des étrangers.

Je voudrais dire un mot sur le cadrage institutionnel et démographique de ce rapport et ensuite avoir une vue un peu plus prospective et donner mon appréciation sur les remèdes, sur les solutions proposées, exposées ou à imaginer.

D'abord sur le cadrage institutionnel et démographique de ce rapport qui est quand même un rapport global, qui appréhende la problématique dans son ensemble ; je dirai que ce rapport dresse un bilan positif de l'action partenariale et on peut s'en féliciter, de l'Etat, en rappelant le rôle de ce dernier dans les deux grandes lois qui ont structuré l'aide aux handicapés, celle de 1975 et celle de 2005, en rappelant son rôle éminemment structurant dans la politique de la ville avec des choses très concrètes comme les correspondants de quartier ou encore les chefs de projet mais aussi en rappelant -je m'en souviens bien parce que j'avais voté la loi à cette époque- qu'il a quand même institué les zones urbaines sensibles, les zones de redynamisation urbaine et les zones franches. Ce sont quand même de louables efforts, à travers aussi la loi du 13 août 2004 qui identifie clairement le Département comme chef de file de l'aide sociale mais qui apporte bien d'autres choses aux régions et aux départements et la loi de cohésion sociale qui, en effet, prévoit que cette action sociale puisse faire l'objet d'une définition d'intérêt communautaire, j'y reviendrai très rapidement aussi. En revanche, je ne suis pas très sûr que les légitimes questions posées sur le sort des demandeurs d'asile soient aujourd'hui vraiment du ressort de l'Etat car depuis il y a eu la loi sur la maîtrise des flux migratoires et c'est une compétence largement européenne. Et pourtant je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, malgré cet effort partenarial très positif de l'Etat, la situation se dégrade. Je ne voulais pas trop donner dans le chant politique national mais puisque vous avez évoqué les années JOSPIN où la croissance économique était dopée par la croissance américaine, on court toujours après elle. Mme DUFAY a évoqué la nécessité, je cite : de fortes mutations de la part de l'Etat. Alors là je rejoindrai Françoise BRANGET, Pascal BONNET et tous les autres Eric ALAUZET, pour moi aussi, vous mettre en garde contre les lendemains qui

déchanteraient, si on vous suit. Je vais vous dire une chose : s'il est facile de voter dans un sens ou dans un autre, on est habitué puisque, en bon médecin vous allez comprendre ça, mon Cher Eric, depuis 30 ans le peuple souverain essaie de tuer la crise et il tue chaque fois le médecin parce qu'il n'arrive pas à tuer la crise, donc s'il est facile d'opter dans un sens ou dans un autre, je voudrais que vous me disiez si c'est marginal, s'il est facile -j'ai déjà eu l'occasion de le dire et je ne comprends pas que ça ne rende pas plus humble- de trouver 50 milliards d'euros pour cet Etat qui chaque année court après, ne les a pas et les emprunte, c'est-à-dire 300 milliards de francs. Quel que soit le parti au pouvoir, il est confronté à cette réalité, trouver chaque année 300 milliards de francs, il ne les a pas, il les emprunte et c'est ça notre grande problématique. L'évidence est là, nous manquons de richesses produites parce que l'action sociale n'est gagée que par les biens et les richesses qui sont produits et la première des choses, mon Cher Jean-Louis, ce n'est pas de taper sur les entreprises car il nous en faudrait bien plus pour qu'elles paient l'impôt sur les sociétés, pour qu'elles paient tous les impôts possibles, pour qu'elles paient les contributions sociales, c'est bien ça le problème.

M. LE MAIRE : On n'a jamais dit le contraire.

M. Jean ROSSELOT : Voilà pour le cadre institutionnel. Sur le plan démographique, le vieillissement souligné à travers ce rapport avec la multiplication par 2, d'ici 15 ans, des personnes de plus de 60 ans n'est pas fait pour arranger les choses. Mais peut-être serait-il opportun de situer cette caractéristique du vieillissement dans le contexte de l'agglomération, du point de vue démographique de son évolution. Nous aurons, et ça c'est plutôt positif, en même temps, en raison de la présence de l'Université, des entreprises, encore une forte proportion de jeunes et c'est tant mieux. Mais le mal, le fléau contre lequel il faudrait lutter et je n'ai jamais entendu aucun responsable de la Municipalité que vous êtes le faire, le mal qu'il faut analyser, étudier, c'est celui de l'exil, des jeunes, ceux qui font des enfants, ceux qui consomment et ceux qui équilibreraient notre population à tous égards, l'exil des jeunes de 18 à 35 ans, ça c'est gravissime. Vous avez une énorme proportion de jeunes de 18 à 35 ans qui quittent le territoire de la ville et le territoire de l'agglomération. Or on nous assène des tas de chiffres, des tableaux, des détails, mais je n'ai jamais entendu de propositions pour relever ce défi démographique qui est très important pour la ville et pour l'agglomération. Voilà pour le cadrage institutionnel et démographique.

Je voudrais maintenant vous dire ce qui manque à mon sens dans ce bon document qui peut toujours être amélioré. Je trouve déjà qu'il est écrit beaucoup au futur mais ce qui manque avant tout c'est que ne soit pas définie assez clairement l'organisation des compétences autour du chef de file du département. Quelquefois on a l'impression qu'il faut démêler l'écheveau et il nous faudrait un laboratoire Thema un peu comme pour l'organisation globale de l'agglomération qui puisse clarifier et mettre en ordre de marche tous les éléments coordonnés qui suivent cette nouvelle attribution du département, chef de file en cette matière. Ce document l'évoque, avec des termes d'ailleurs très forts, je dirais presque enthousiastes mais il ne projette pas assez sur le caractère possible d'intérêt communautaire de l'action sociale, ce qui peut être l'avenir. On sait très bien que le devenir, l'avenir des Bisontins se situe dans l'agglomération et là peut-être encore une fois et encore plus.

Ce document évoque également un outil de veille à l'échelon de l'agglomération, sur le plan social je ne rentre pas dans les détails. Exactement comme il le faudrait pour la santé des entreprises, ça aurait mérité d'ores et déjà dans ce document d'être grandement développé. Peut-être aussi faudrait-il avoir une démarche plus de qualité. Je répète l'excellence du travail et de la tâche accomplie par les travailleurs sociaux, mais peut-être que la démarche qualité, c'est-à-dire ce qu'ils font mais aussi ce qu'ils attendent de ce qu'ils reçoivent, pourrait être formalisé plus encore, je ne parle pas des conventionnements entre collectivités mais dans le service entre les bénéficiaires de leurs actions. Donc pour conclure, je dirais que c'est un document intéressant, encore à perfectionner et qu'il faut rendre plus volontariste, un document ne cédant pas à la tentation de l'irréalisme économique qui est une tentation bien française. Rappelons-nous à chaque instant que pour y arriver, il faut une économie qui soit en bonne santé, de l'argent, à mon avis, beaucoup plus que les mesures, les mutations, je ne sais plus comment vous avez dit. Et moi aussi je citerai, pour vraiment conclure le tout, cet autre grand franc-comtois, Edgar FAURE qui disait que les choix aujourd'hui, entre vous et nous, ne sont plus entre les idéaux mais entre les moyens.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : J'ai écouté avec intérêt tout ce qui a été dit et ce qui me navre le plus, c'est quand on dit qu'en fin de compte, «grosso modo» l'action politique ne sert à rien parce que depuis 25 ans la pauvreté n'aurait pas été éradiquée. Je fais partie de ceux, comme certainement beaucoup ici, qui croient profondément à l'action politique. Je crois profondément que les choix politiques que l'on fait ont des incidences réelles sur la vie quotidienne des gens et je vais vous donner...

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous avez la mauvaise habitude d'interrompre vos collègues.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Monsieur ROSSELOT, ce n'est pas à vous que je parle mais à l'ensemble du Conseil Municipal. Ce qui m'a surpris le plus dans l'ensemble des interventions de l'opposition, c'est le fait de ne pas croire ou de nier et de ne pas vouloir voir en fin de compte, comment des décisions politiques pèsent énormément sur la situation des personnes. Mais auparavant je voudrais dire combien je suis impressionnée par le travail qui est fait parce que c'est très rare et en tout cas ce n'est pas dans l'air du temps actuellement de montrer, d'essayer de comprendre où sont les phénomènes d'exclusion, de pauvreté et d'isolement, y compris de souffrance humaine et je crois que c'est vraiment très bien. On aura sûrement encore à analyser, à comprendre, à aller chercher dans d'autres voies. Ce qu'a dit Patrick BOURQUE est très juste et je trouve que les problèmes de santé mentale doivent revenir dans le champ des décisions politiques. J'ai appartenu à un gouvernement et je suis d'accord sur le fait que l'ensemble des gouvernements, depuis très longtemps, n'ont pas investi l'action de la santé mentale et de la maladie mentale et c'est sûrement une des urgences car dans les phénomènes de pauvreté on sait combien s'entretiennent santé mentale, pauvreté et exclusion et tu as complètement raison de le souligner. En plus il y a actuellement un travail qui est fait à Novillars de réflexion et d'action avec le CCAS qui nous permet d'espérer un travail plus en profondeur vu l'urgence de la situation.

J'aimerais vous donner deux ou trois exemples dont un tout simple : on est toujours en train de nous dire : «vous, vous avez profité de la croissance, ce qui vous a permis de lancer un certain nombre de choses». Or la croissance est au même niveau que celle que nous avons eue en 1998 - 1999 - 2000. Elle est du même niveau : 8 % de chômeurs quand nous étions au pouvoir, vous avez récupéré les 10 % ; il y a augmentation des Rmistes alors que nous avons, quand nous étions en responsabilité, une diminution de ce nombre. C'est pour cela que je dis qu'il faut croire à l'action politique parce que quand on se donne comme objectif de diminuer la pauvreté, c'est tout à fait possible. Nous y étions arrivés, nous savons très bien que nous n'avons pas tout fait reculer mais concrètement il y a eu diminution du chômage, diminution du RMI.

En même temps, quand vous prenez le temps d'écouter les associations sur le terrain, j'aimerais vous dire combien le choix qui a été fait de diminuer et de changer le système d'attribution des aides au logement a amené, et ce n'est pas Denis BAUD qui va me contredire sur ce point-là, des difficultés de précarité, de pauvreté très fortes, quand vous avez fait le choix de passer de 15 € à 24 € le niveau à partir duquel on ne versait plus l'allocation logement, ce n'est peut-être rien pour un certain nombre de personnes mais quand on est en situation de travailleur pauvre, c'est énorme et ça met réellement en difficulté. J'ai proposé des amendements, des amendements ont été proposés par des députés de vos propres rangs, pour revenir sur cette décision-là, on n'a pas obtenu satisfaction. Ça ce sont des vrais choix politiques, comme lorsqu'on fait le choix, prioritairement, de fermer comme on le fait ici dans le département du Doubs, les classes maternelles, entre 2 et 3 ans et que l'on sait, Monsieur ROSSELOT, qu'une des raisons d'entretien de la pauvreté dans les familles, c'est le mode de garde des enfants. Il y a un lien direct entre travail des femmes et organisation du mode de garde pour les petits enfants et les enfants en maternelle. Et quand on fait ce choix-là, on sait qu'on fait le choix de maintenir la pauvreté ou d'augmenter la précarité des femmes et par là-même, d'augmenter la pauvreté des enfants. Ça ce sont des vrais choix politiques, je pourrais vous en citer d'autres mais c'est vraiment la réalité. Pourquoi par exemple, au lieu de verser l'allocation logement tous les mois, parce que ça coûte trop cher, on ne la verserait pas une fois par an, tout simplement ? Ainsi les gens auraient droit à leur allocation alors que le système qui a été retenu les en exclut définitivement. C'est le choix du Gouvernement que vous soutenez actuellement et regardez cette réalité, il faut qu'on dise clairement qu'il y a des différences réelles entre la droite et la gauche et cela en est un exemple.

Il y a une dernière chose que je voudrais dire sur la responsabilité politique qu'il faut assumer. Une des grandes difficultés auxquelles nous allons tous être confrontés, c'est de donner l'espoir aux gens qui sont en situation de précarité et de pauvreté énorme, qui sont, Jean-Louis a utilisé le mot, en désespérance. Je crois que c'est le vrai mot qu'il faut utiliser, désespérance pour eux-mêmes, désespérance pour leurs enfants mais je pense que notre responsabilité politique à tous, que ce soit au niveau national, que ce soit au niveau régional, que ce soit au niveau du conseil général, c'est de redonner l'espoir à ces familles et agir pour que les enfants qui sont actuellement en situation de pauvreté, ne deviennent jamais des parents d'enfants pauvres. Je travaille depuis 15 jours avec la commission nationale sur la pauvreté des enfants mise en place au niveau du Gouvernement par Martin HIRSCH. J'ai accepté d'en faire partie car je pense que c'est un thème très très important et j'ai pris du temps à Londres pour voir ce qui se passait autour des politiques de Tony BLAIR sur la lutte contre la pauvreté et la pauvreté des enfants. Et précisément le choix qui est fait c'est premièrement de diminuer la pauvreté des enfants définitivement au bout de 20 ans et deuxièmement et j'en ai déjà parlé à Marie-Marguerite DUFAY, c'est de s'assurer que ces enfants qui sont pauvres actuellement ne soient jamais des parents d'enfants pauvres. Et s'il y a, certes, des enjeux matériels, je regarde Denis BAUD à nouveau là-dessus, il y a aussi manifestation des enjeux autour du logement et de l'organisation du logement pour lutter contre la ségrégation de la pauvreté et des enjeux culturels qui sont énormes. Nous avons la responsabilité de faire en sorte que les gens qui sont en situation d'exclusion et en situation de pauvreté puissent avoir une espérance complètement différente pour eux-mêmes, pour leurs enfants et pour leur descendance. Voilà ce que je voulais dire, je l'ai dit avec passion.

Je voudrais juste ajouter que les lois qui viennent d'être votées dans le champ du social sont en train d'amener le grand «bazar» dans l'organisation des politiques sociales et médico-sociales en France. On a d'un côté dit dans la loi de décentralisation que ce sont les conseils généraux qui ont la responsabilité des politiques sociales. Or prenez le temps de regarder ce qui a été écrit dans la loi sur le handicap, sur les personnes handicapées. On est complètement revenu sur ce point-là et on dit au contraire que c'est à l'Etat d'organiser un certain nombre de choses. Regardez ce qui est décidé dans le cadre d'autres dispositifs autour de la Sécurité Sociale. Je ne pense pas qu'on ait éclairci les choses, on a créé un grand «bazar» dans l'organisation et les gens sur le terrain le vivent mal. Concrètement je suis très inquiète de cette pauvreté qui s'installe par choix politique du grand «bazar» qui s'organise... -ah si, ce sont de vrais choix politiques !- et notre incapacité à se donner comme objectif très simple, ce qui est fait à l'intérieur de la ville, de tout faire pour éradiquer la pauvreté.

M. Pascal BONNET : On est dans la caricature de la gauche sensible aux autres et de la droite sans coeur. Je ne sais même pas s'il faut répondre à certaines choses. Je voudrais dire que je suis solidaire de l'intervention de Patrick BOURQUE sur la situation de la psychiatrie publique et c'est vrai que les gouvernements qui se sont succédé n'ont pas été très attentifs et qu'il est malheureux qu'il faille arriver à un fait médiatique dramatique pour que la société réagisse. J'ai quand même vu ce gouvernement réagir, c'est un progrès. Je voudrais dire aussi que je suis vraiment effaré par la plupart des réactions de la majorité parce que vous avez par définition raison et vous vous permettez de couper la parole des intervenants les uns après les autres et d'exiger d'avoir la parole sans être coupé. Mais vous êtes plus souvent dans les fantasmes que dans la réalité sur certaines choses parce que dans les propos de Françoise BRANGET on entend des choses qu'elle n'a pas dites, c'est assez effarant. Quant à ce qu'a dit M. ROIGNOT, ça n'a absolument rien à voir avec la politique du Gouvernement. Que certains patrons de multinationales aient des propos, certains d'ailleurs sont proches du PS plus que de l'UMP, ça n'est pas la réalité du Gouvernement. Et je prends un exemple très précis qui est la réforme des retraites ; quand vous dites qu'on casse le modèle social français, le choix de ce Gouvernement et le choix de l'UMP a été de dire : on maintient la répartition, alors que certains voulaient aller plus vers la capitalisation. Donc est-ce que c'est casser le système social français, ça ?

M. LE MAIRE : C'est moins pire que ça aurait pu l'être !

M. Pascal BONNET : Ces réformes en matière de retraite, en matière d'assurance maladie et dans un certain nombre de sujets qu'on a abordés, elles n'ont pas été faites avant. Il faut bien que ce Gouvernement aujourd'hui les fasse et ce n'est pas pour augmenter la pauvreté. Si vous considérez que ce gouvernement, par définition, est soucieux de développer la pauvreté et que c'est malsain mais

considérez qu'ils sont suffisamment intelligents pour essayer, même s'ils n'avaient pas envie de faire évoluer les choses favorablement, éviter que ça évolue mal. Donc j'avoue que je trouve ça vraiment excessif et dérisoire.

M. LE MAIRE : Je ne mets pas en cause ce qu'a dit Mme BRANGET. Je n'ai pas vraiment compris ce que vous vouliez dire d'ailleurs, c'est aussi simple que cela.

M. Jean ROSSELOT : Juste un mot après ce qu'a dit Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, pour dire que vous êtes prisonniers de contradictions -mais on y est toujours finalement plus ou moins rattaché- qui manifestent la permanence des problèmes quels que soient les gouvernements. Je vais vous donner un exemple. Je me souviens que lorsque j'ai été élu député en 1993 lors de l'alternance BALLADUR, les problèmes de fermetures de classes et de postes étaient tellement effarants que la première chose que le Gouvernement a dû faire, ça a été le fameux moratoire. Il fallait tout stopper, tout. Les problèmes étaient les mêmes qu'aujourd'hui, nécessité de restructurer, manque de moyens financiers. Alors c'est bien Paulette de prendre appui sur des problèmes qui selon les époques et selon le sens dans lesquels on les manie sont les mêmes mais on en est toujours à revenir à la même question, est-ce qu'on a les moyens de financer ?

M. LE MAIRE : Madame BRANGET va peut-être me donner la réponse que j'attends.

Mme Françoise BRANGET : Vous ne ramenez ça qu'à une seule réponse. Mais si effectivement vous voulez développer toutes les politiques sociales dont a parlé Michel ROIGNOT, je crois que là je n'ai même pas à vous répondre. Je vous retourne la question : comment fait-on ? Et pourquoi ne vous a-t-on gardé, il y a deux ans, pour justement vous remercier de toute la politique sociale qui a été mise en oeuvre pendant les cinq dernières années ? Nous avons bénéficié comme l'a dit Jean, de la plus grande croissance économique depuis les 25 dernières années, ensuite, de 2002 à 2004 ça s'est effondré. Alors je veux bien que vous caricaturiez. Je vous avais dit que je ne souhaitais pas polémiquer et ne pas porter de jugement. J'ai dit simplement, et si vous m'avez mal comprise je vais me répéter, qu'aucun des gouvernements qui se sont succédé pendant les 25 années n'ont pu résoudre le problème de la pauvreté et c'est navrant. Loin de moi l'idée de vouloir baisser les indemnités ou les allocations des Rmistes ou autres personnes en situation de précarité. Je souhaiterais uniquement et c'était là l'objet de mon propos de faire baisser le nombre de demandeurs d'emploi, de faire baisser le nombre d'allocataires, de faire baisser la pauvreté enfin dans notre pays. Alors si je peux être d'accord avec une partie du début du discours de Paulette GUINCHARD-KUNSTLER tout à l'heure, en ce qui concerne son affirmation selon laquelle la pauvreté est un choix politique, mais je ne suis pas d'accord. C'est franchement désobligeant, anéantissant, enfin il n'y a pas de mot : qui souhaiterait la pauvreté ? C'est pervers je pense. Nier l'action politique, personne ne peut nier l'action politique, c'est impensable. Quand on entre dans la caricature que l'on a eue tout à l'heure, que voulez-vous répondre ? Vous prouver par A + B qu'on avait raison ? Vous avez raison, on a eu re-raison, il faut arrêter ! On a caricaturé les entreprises en parlant de ces grandes entreprises qui font des profits ; mais savez-vous quand même que 90 % de l'économie française est constituée de PMI et de PME qui ont moins de 20 salariés ? Où sont les grandes entreprises ? Certes il y en a qui dégagent des bénéfices exceptionnels, pas toujours sur notre territoire et qui paient l'impôt chez nous. Mais ce dont nous avons besoin pour redistribuer c'est bien de recettes, alors c'est bien joli de dire on va partager le gâteau pour faire de la politique environnementale, je souhaite que nous fassions de la politique environnementale, je souhaite qu'on fasse du politiquement durable, je souhaite... ceci dit je constate que dans certains pays d'Europe et Paulette GUINCHARD-KUNSTLER a cité l'Angleterre, en Angleterre le chômage est de 4,6 %, aux Pays-Bas il est de 4,7 %, au Danemark il est de 5,1 %, en Autriche il est de 4,5 %, chez nous il est de 10 %. Je suis désolée, c'est la résultante de 30 ans de dysfonctionnements de la France et ça vous ne pouvez pas le nier, ce sont de mauvais choix politiques qui se sont succédé. Alors aujourd'hui c'est la faute du Gouvernement ! On peut tout entendre mais ça devient grand guignolesque. Vous faites des amalgames.

Mme Claire CASENOVE : Je voudrais intervenir après le discours de M. ROIGNOT qui m'a paru hors sujet pour une bonne part et caricatural. Je m'en explique parce qu'on peut tous avoir un discours semblable. Tout le monde peut trouver des exemples, noirs ou blancs, à droite comme à gauche. Je vais vous donner simplement deux dates : 1978, une loi qui à ma connaissance est une des lois des plus

sociales, la loi de Raymond BARRE sur le conventionnement et l'APL et une deuxième date : 1984, la plus grosse vague d'expulsions locatives après le 15 mars, 34 dans la même journée, effectuée par une municipalité de gauche, la vôtre, Monsieur le Maire, sous la houlette du président de l'Office Public d'HLM de l'époque, M. MARQUISET, voilà ! On peut tous faire ça.

M. LE MAIRE : Je voudrais, puisque plus personne ne demande la parole, saluer à nouveau le travail du CCAS...

Mme Françoise BRANGET : Que personne ne conteste.

M. LE MAIRE : ... aussi saluer son implication sur le terrain parce que je crois que si effectivement à Besançon la vie est peut-être difficile pour beaucoup mais un peu moins difficile qu'ailleurs, c'est parce que justement il y a ici, à Besançon, sur le terrain, le CCAS, des équipes, des travailleurs sociaux, des associations qui font un travail remarquable. J'ai bien entendu ces grands discours politiques mais je ne voudrais pas qu'on oublie cela. Vous savez, le tableau qui a été dressé ce soir, est un tableau sombre mais réaliste et j'aurais envie de vous dire, à vous qui soutenez ce gouvernement, et c'est normal que vous le souteniez, ne soyez pas aveugles, ne soyez pas sourds. Il y a une très grande désespérance actuellement dans notre pays, et j'aimerais que vous puissiez vraiment la prendre en compte. On sait bien qu'un salarié qui est précarisé est tellement en souci, il utilise tellement son temps à simplement essayer de survivre qu'il n'a même plus envie de contester car parfois on se dit, quand il y a toutes ces injustices, mais pourquoi ne se révolte-t-il pas plus ? Il ne se révolte pas plus parce que simplement il faut qu'il continue à vivre. Et je voudrais aussi vous dire que je ne tape pas sur les entreprises. Je sais bien, comme Mme BRANGET, qu'il y a 90 % ou même quasiment 100 % ici d'entreprises qui sont des PME ou des PMI, je le sais. Avec entre autres Denis BAUD, Vincent FUSTER et Paulette, nous les visitons. Si vous le faites aussi, c'est très bien. Demain par exemple je vais à la foire de Bâle rencontrer les entreprises bisontines et comtoises qui travaillent dans le domaine de l'horlogerie. Donc je n'accepte pas que l'on dise que je tape... Monsieur ROSSELOT, pourriez-vous me laisser parler, vous avez parlé pendant exactement 21 minutes sur moins de 2 heures de débat et je ne vous ai pas interrompu. Donc je ne tape pas sur les entreprises parce que je connais effectivement leur importance. A votre différence Monsieur ROSSELOT, j'ai travaillé dans le monde de l'entreprise, j'en suis issu et je sais qu'on a besoin des entreprises pour créer de la richesse. Les PME, les PMI on les aide et je ne me laisserai pas enfermer dans ce débat qui veut que la gauche tape sur les entreprises parce qu'on ne les aime pas. On aime bien les patrons qui créent des emplois, les patrons qui redistribuent de la richesse et il y en a ici. Oui, vous pouvez le dire, j'aime bien les patrons qui créent des emplois, je n'ai pas peur de le dire et j'en ai même parlé à mes amis. Je peux ajouter aussi que sur la zone La Fayette qui s'achève, qui était managée par la précédente municipalité, ensuite par Vincent et par Denis, nous avons, nous ici, créé des milliers d'emplois. La zone TEMIS dont on disait toujours : TEMIS, est-ce qu'un jour on verra le jour à TEMIS, eh bien la zone TEMIS actuellement, nous avons encore un conseil d'administration il y a deux jours, eh bien TEMIS ça avance bien et je peux vous dire qu'à la fin de ce mandat, à TEMIS beaucoup d'entreprises s'y seront installées, ainsi que sur le pôle santé où vont émerger des centaines d'emplois. Donc l'entreprise c'est important pour nous. Nous ne sommes pas des idiots, on sait bien que pour distribuer de la richesse, il faut la créer.

Mais il y a d'autres divergences avec vous sur lesquelles je vais revenir rapidement. Quant à la fuite des cerveaux, c'est un de vos thèmes favoris, nous on agit. Déjà premièrement une disposition vous a échappé, c'est la loi ALLEGRE qui a créé justement ce dispositif des incubateurs qui permet à un jeune chercheur de rester encore chercheur tout en devenant entrepreneur. J'ai voté cette loi avec Paulette à l'époque et c'est pour ça que la Communauté d'Agglomération dont vous dites qu'elle ne fait rien, a pris, alors que tout le monde se débinait, la maîtrise d'ouvrage de la Maison des Microtechniques où il y aura l'incubateur, la pépinière d'entreprises, l'hôtel d'entreprises et TEMIS. Tout cela pour dire qu'effectivement nous sommes conscients du besoin d'une économie forte. Je l'ai toujours dit, je l'ai même écrit lors de mes derniers documents de campagne. Cela dit, cependant, je crois qu'il n'est pas acceptable de dire que le résultat actuel n'est pas le résultat de la politique de ces dernières années. Je dis : si ! Paulette vous l'a dit, ces dernières années -ça ne vous plaît pas mais c'est la réalité des chiffres- à croissance égale on avait diminué de 2 points le chômage et il y avait 1 million de Rmistes en moins, c'est la réalité, vous ne pouvez pas le contester et les chiffres très clairs qui ont été présentés par Marie-Guite DUFAY montrent qu'il y a une accélération ces dernières années. Alors pourquoi ? Vous dites que la

pauvreté, ce n'est pas un choix politique, peut-être Madame BRANGET. Je ne dis pas que c'est votre choix politique mais en tout cas c'est le résultat de votre politique parce que cette grande désespérance c'est le résultat d'une politique gouvernementale qui a voulu et c'est son choix qui a été affirmé, effectivement privilégier les hauts revenus. Et quand je parle des patrons de PME et de PMI je sais bien qu'ils ne font pas partie des hauts revenus parce que beaucoup se battent pour faire survivre leur entreprise. On a voulu faire baisser les hauts revenus au détriment des plus petits. Quand vous dites qu'il n'y a pas de désengagements de l'Etat, cet après-midi j'étais avec la Première Adjointe en train de lancer la semaine «Petite Enfance» et que nous a dit le Président de la Caisse d'Allocations Familiales ? Il a dit : «j'espère Mesdames et Messieurs les élus, et je vous relance le message, que vous serez à nos côtés parce que la CAF qui aide la famille, les familles en difficulté et les autres, est très inquiète» car on est en train, là aussi, d'opérer des désengagements très très forts de crédits au niveau national et ça ce n'est pas FOUSSERET qui le dit mais le Président de la Caisse d'Allocations Familiales que vous connaissez et s'il le dit, c'est parce que lui est très très inquiet. Vous avez donc fait un choix, et Paulette l'a dit, il y a effectivement une différence entre la gauche et la droite, vos choix ne sont pas les nôtres. Vous savez, il y a des personnes, dans ce pays, qui, quand elles se lèvent le matin, ne savent même pas comment elles vont dépenser les intérêts que produit leur capital, c'est à celles-là que je faisais allusion et non pas aux PME de 20 - 30 emplois qui font de l'horlogerie, de la micromécanique, celles-là nous sommes à leurs côtés, c'est pour les premières que ce n'est pas acceptable. Voilà ce qu'il faut dire parce que ce Gouvernement, que fait-il ? Même si quelque part vous n'êtes pas d'accord, en fait il fait uniquement la politique du MEDEF, il fait la politique de M. DE SELLIERES et demain de SARKOZY 2^{ème} du nom. C'est cela qui va se passer et ça, pour moi, ce n'est pas acceptable.

J'observe aussi que vous n'avez pas répondu à ma question sur le plan BORLOO, je n'ose pas imaginer que vous ne connaissiez pas la réponse mais je vais quand même vous la donner. Le problème c'est que le plan BORLOO n'est pas financé et il consiste à dire : 13 millions mais collectivités payez ! Et je vais vous donner un exemple qui devrait vous interroger, Madame la Députée actuelle de la première circonscription du Doubs. Figurez-vous Madame, que simplement sur Planoise le fameux plan BORLOO, comme on change perpétuellement les pourcentages, les règles, se traduit sur Planoise par une perte de 1,3 million d'euros, voilà comment il est financé le plan BORLOO, parce que l'on passe des clés de financement de 40 à 30, de 30 à 20 sans concertation et qu'on laisse les collectivités payer. Non, le plan BORLOO n'est pas financé ! Votre gouvernement a pris l'habitude de lancer des grands projets qu'il fait financer par les collectivités territoriales, lesquelles n'en peuvent plus. Vous n'avez pas la parole Monsieur ROSSELOT, vous avez parlé 21 minutes, c'est largement suffisant. Je remercie Marie-Guite DUFAY mais je tenais à vous dire, ma conclusion c'est qu'entre la gauche et la droite il y a une différence, que ça vous plaise ou non».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, l'analyse des besoins sociaux présentée par le Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 12 avril 2005.